



**HAL**  
open science

# Le poids géopolitique de l'Électorat de Saxe : prémices de l'Allemagne napoléonienne – 1789-1801

Yan Demange

► **To cite this version:**

Yan Demange. Le poids géopolitique de l'Électorat de Saxe : prémices de l'Allemagne napoléonienne – 1789-1801. 2022. hal-04211009

**HAL Id: hal-04211009**

**<https://hal.science/hal-04211009>**

Preprint submitted on 19 Sep 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire de master présenté le 18 mai 2022  
par Yan DEMANGE

# Le poids géopolitique de l'Électorat de Saxe : prémices de l'Allemagne napoléonienne – 1789-1801

*État général des sources françaises*



*Déclaration de Pillnitz du 27 août 1791  
Johann Heinrich Schmidt, 1791, huile sur toile, Gemäldegalerie Alte Meister, Dresde*

Sous la codirection de :

**Jean-François BRUN**  
Maître de conférences HDR

**Thierry LENTZ**  
Directeur de la Fondation Napoléon

*À mon père.*

## *Remerciements*

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de mémoire, monsieur Jean-François Brun, pour m'avoir accompagné durant toute ma licence et mon master. Je souhaite lui exprimer ma reconnaissance et ma gratitude pour tout le temps qu'il m'a accordé et son enseignement. Je remercie aussi mon codirecteur, monsieur Thierry Lentz, pour m'avoir proposé ce beau sujet de recherche, ainsi que pour sa confiance et son précieux suivi.

Ensuite, je souhaite exprimer ma gratitude à tous ceux qui m'ont hébergé, notamment durant mes voyages à Paris : Baptiste et Seoyoung Mennelet, Amélie Garcia et Antoine Delerive ainsi que Vadim Cacciabue et sa famille.

Je suis reconnaissant à mes relecteurs, C. B et Michaël Demange, ainsi qu'à mes directeurs de recherche. Je remercie tous les historiens avec lesquels j'ai eu la chance d'échanger sur ce mémoire, messieurs Michel Kerautret, David Chanteranne et Charles-Eloi Vial. Mes remerciements vont aussi à monsieur François Houdecek et madame Chantal Prévot, de la Fondation Napoléon, pour leur accueil et leurs conseils.

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à tous mes professeurs de l'Université de Saint-Étienne qui m'ont accompagné durant ma licence et le master, et en particulier : madame Nathalie Gagnal, monsieur Sébastien Fray, monsieur Philippe Castagnetti ainsi que madame Karine Roche. Un grand merci aussi à l'administration, notamment Aurore Roche, Martine Alet et Ahmad Fliti. Merci aussi à la médecine préventive pour son accompagnement : le docteur Brigitte Poizat et madame Emmanuelle Volle.

Ma gratitude envers ma famille, mes amis et camarades de classe qui m'ont accompagné durant ce projet : Sébastien Demange et Fanny Montignot, Philippe Jaillet, Laura, Ilona Mitresey, Chloé Trehet, Cécile Vermesse, Nicolas Prevost, Thomas Kunesch, Morgane Lafille, et Briaghell Thalabard... J'espère n'oublier personne !

Enfin, un grand merci à toutes les personnes avec qui j'ai pu discuter de mon sujet de recherche sur les réseaux sociaux, notamment Théodore et les avatars des princes Talleyrand et Metternich, que ce soit pour quelques minutes ou pour un accompagnement plus poussé.

## Introduction

Les relations franco-saxonnes durant la période napoléonienne ont été étudiées en 1902 par André Bonnefons. Il a choisi d'orienter son travail sous le prisme biographique, retraçant le parcours du souverain saxon Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>. Avec cet ouvrage, il est même considéré comme « l'historien de la Saxe sous Napoléon<sup>1</sup> » par Marcel Dunan. Nonobstant, dès sa parution, l'apport de son œuvre fut très contesté, en particulier quant à sa piètre qualité scientifique, notamment par Henri Bergmann – membre des Instituts français de Florence et de Milan – lors d'un compte rendu paru dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*<sup>2</sup>. Selon lui, A. Bonnefons a souhaité élaborer une étude globale des mouvements de 1813 à la seule lecture des évènements parus en Saxe, ce qui fut « *la première et la plus grave des erreurs de M. B.* » Il poursuit sa critique au vitriol en soulignant que A. Bonnefons ne cite aucune de ses sources, son ouvrage étant quasiment dénué de notes. Et, lorsqu'il y en a, elles « *ne sont, ni pour la forme ni pour le fond, des notes scientifiques*<sup>3</sup> ». En effet, les seules références que l'auteur mentionne à propos de ses sources concernent les archives du Ministère des Affaires étrangères et les archives de Saxe. En plus de ces « fautes » méthodologiques, H. Bergmann critique aussi la forme, notamment le fait qu'il n'y a pas de divisions en chapitres, mais surtout la qualité littéraire : « *Pourquoi faut-il que la valeur [de l'ouvrage] en soit encore diminuée par le style, lyrique, grandiloquent et trop souvent incorrect ?*<sup>4</sup> »

Il est vrai que l'étude du livre d'A. Bonnefons est fastidieuse, pour toutes les raisons indiquées par H. Bergmann : pas de notes de bas de page ni de référence aux sources ; pas de divisions claires entre les différentes parties de l'ouvrage ; un style pompeux et ampoulé qui rend parfois difficile la compréhension de certains passages. De plus, depuis 1902, les méthodes ont évolué et de nouvelles sources sont apparues, ouvrant potentiellement la voie à une approche novatrice. Toutes ces remarques démontrent la nécessité d'une actualisation de ses travaux, avec un regard neuf sur le sujet. Pour ce faire, nous avons trouvé plus intéressant d'axer cette recherche sur les relations franco-saxonnes, et non pas d'écrire simplement une biographie

---

<sup>1</sup> DUNAN Marcel, *Napoléon et l'Allemagne : le système continental et les débuts du royaume de Bavière, 1806-1810*, Thèse de doctorat, Université de Paris, 1942, p. II.

<sup>2</sup> BERGMANN Henri, Compte rendu de l'ouvrage de M. BONNEFONS André, « Un allié de Napoléon. Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1767-182 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 4 N°1, 1902, p. 61.

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 61.

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 64.

de Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>, afin d'avoir une vision plus large sur le sujet et d'en mieux saisir les tenants et les aboutissants. Ce mémoire a donc pour but d'attirer l'attention sur le rôle de la Saxe dans la construction de l'Allemagne napoléonienne.

Pour saisir au mieux l'importance de la Saxe, il faudra étudier différents aspects. Tout d'abord, afin d'analyser son héritage, il sera nécessaire de s'intéresser à l'historique des relations franco-saxonnes avant la Révolution française. Ensuite, il sera intéressant d'aborder les changements diplomatiques des différents gouvernements révolutionnaires et du Consulat. Enfin, afin de comprendre les attentes de Napoléon envers la Saxe, l'étude de sa stratégie diplomatique et sa mise en place seront analysées. Cette étude préliminaire, outre l'ouvrage d'A. Bonnefons, s'appuiera sur des sources inédites ou ignorées, ainsi que sur la relecture de certaines sources déjà connues, comme les archives du Ministère des Affaires étrangères. Le *Dictionnaire des diplomates de Napoléon* sera aussi un appui certain, ainsi que les ouvrages de Michel Kerautret sur les traités du Consulat et de l'Empire.

Afin d'être le plus clair possible, nous opterons pour un plan chronologique. En effet, concernant l'Allemagne durant l'épopée napoléonienne, ce type de plan est particulièrement adapté, les différentes périodes étant bien marquées, comme le précise M. Kerautret dans un article sur *Les Allemagnes napoléoniennes* :

« Dans le laps de temps très court que représente "l'épisode" napoléonien pour l'histoire européenne, les séquences se succèdent très rapidement, l'Empereur ne cessant de remodeler le continent au gré de ses victoires successives, et rien n'est jamais stabilisé avant le congrès de Vienne. S'agissant de l'Allemagne, on peut ainsi distinguer en dix ans au moins trois schémas successifs : l'Empire germanique recomposé par le Recès de 1803 ; l'Allemagne éclatée des traités de décembre 1805 et juillet 1806 ; puis celle qui voit le jour en 1807 après la défaite prussienne, et qui est plusieurs fois retouchée jusqu'en 1810 ; en attendant celle que redessinent les traités de 1815 et qui, loin de ressusciter l'Allemagne prénapoléonienne, intègre très largement les acquis des années précédentes<sup>5</sup>. »

L'histoire de l'Allemagne napoléonienne est ainsi aisément décomposable en trois phases distinctes. Cependant, la Saxe apparaît comme un cas un peu particulier vis-à-vis de cette analyse, car elle n'a pas suivi la même temporalité que la plupart des autres États germaniques. Par exemple, elle n'a été que très peu touchée par le Recès de 1803 et aucunement par la création de la Confédération du Rhin le 12 juillet 1806, à laquelle elle se rattacha quelques mois plus tard, le 11 décembre 1806. Malgré ces différences notables, le plan chronologique reste à nos yeux le plus adapté pour ce mémoire.

---

<sup>5</sup> KERAUTRET Michel, « Les Allemagnes napoléoniennes », *Revue du Souvenir napoléonien*, 2004, p. 324-339.

Avant cela, et pour bien comprendre les relations franco-saxonnes sous Napoléon, il sera nécessaire d'en faire un historique, comme le stipule A. Bonnefons : « *L'étude que nous allons entreprendre resterait obscure ou manquerait d'éclaircissement si nous n'exposions, dans un résumé rapide, les phases de l'histoire parcourues par la Saxe depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, date où la révolution religieuse bouleversa complètement les États allemands*<sup>6</sup>. » L'auteur estime que la période de la Réforme est la plus propice à l'introduction de son travail. Toutefois, pour notre sujet de recherche qui ne concerne pas seulement le souverain de la Saxe, mais la situation de l'État de la Saxe durant l'épopée napoléonienne et ses relations avec la France, il apparaît nécessaire de remonter plus loin dans le temps. En effet, il importera d'analyser les tenants et les aboutissants qui ont façonné les relations franco-saxonnes jusqu'à la Révolution française, afin de mettre en lumière l'héritage politique et diplomatique que Napoléon reçut lors de son accession au pouvoir. Viendra ensuite l'étude de la Saxe dans la politique allemande de la France pour la période allant de la Révolution française au Consulat. S'ensuit un chapitre retraçant le système diplomatique voulu par Bonaparte lors du Consulat. Enfin, le dernier chapitre se focalisera sur la correspondance diplomatique des ambassadeurs français à Dresde, jusqu'à la reprise officielle des relations diplomatiques entre les deux États en août 1801. Là est la limite de ce mémoire qui prélude à une thèse sur les relations franco-saxonnes jusqu'à 1815.

Nous espérons que ce travail contribuera à une meilleure connaissance de l'histoire de la diplomatie napoléonienne, qui reste peu étudiée dans un régime majoritairement envisagé sous l'angle de la gloire militaire. Ce mémoire désire s'inspirer des principes que Napoléon lui-même avait coutume d'énoncer, comme le rappelle Jacques Bainville dans sa biographie le concernant : « *pourquoi et comment sont des questions si utiles qu'on ne saurait trop se les faire*<sup>7</sup>. »

---

<sup>6</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, pp. 1-2.

<sup>7</sup> BAINVILLE Jacques, *Napoléon*, Paris, Gallimard, 2005, p. 7.

**Première partie**  
**Historique des relations franco-saxonnes, de Charlemagne**  
**à Louis XVI**

# Chapitre I

## La construction des rapports franco-saxons

Le CNRTL<sup>8</sup> définit les Saxons comme : « *Peuples qui vivaient en Germanie septentrionale durant le premier millénaire de notre ère*<sup>9</sup>. » Le terme « Saxe » fait en revanche référence au duché de Saxe, fondé par Louis le Germanique en 843 après le traité de Verdun et donné à Liudolf<sup>10</sup>. Il est donc fondamental de distinguer « les Saxons » de « la Saxe ».

Le très probable premier contact entre la France et les Saxons remonte à l'accession au pouvoir de Charlemagne en 781. Il eut pour ambition d'en finir avec la Germanie, de « *dompter et de civiliser ces barbares, de leur imposer la paix romaine. Sur les cinquante-trois campagnes de son règne, dix-huit eurent pour objet de soumettre les Saxons*<sup>11</sup>. » Une fois soumis, Philippe Meyer, dans son œuvre retraçant l'histoire de la ville de Dresde, constate que les Saxons se considéraient comme « *des alliés de la première dynastie dirigeante des Francs germaniques réunis en Empire par Charlemagne en 800*<sup>12</sup>. » Ainsi, il y eut des relations entre la France et la Saxe avant même que le terme de « duché de Saxe » n'eût une réelle signification. Notons aussi que la mère d'Hugues Capet (941-996), fondateur de la dynastie capétienne en France, était née Hedwige de Saxe, ce qui donnait à la Saxe une réputation honorable dans le monde aristocratique européen.

### I.1 L'ACCESSION DE LA DYNASTIE WETTIN À L'ÉLECTORAT DE SAXE

L'ascension de la dynastie Wettin débuta au IX<sup>e</sup> siècle. Originaires de Basse-Saxe, ils s'établirent dans le château de Wettin, sur la Saale, près de Halle. Puis, « *en 1089, les Wettin deviennent margraves de la marche de Misnie, à la frontière des pays slaves que sont la Bohême et les deux Lusace*<sup>13</sup>. » En 1246, ils obtinrent le pays de la Pleisse et en 1263, le comté de Thuringe<sup>14</sup>. En 1356, l'Empereur Charles IV de Luxembourg promulgua la Bulle d'or de Nuremberg. Dorénavant, l'Empereur sera élu par sept princes-électeurs : l'Archevêque de Mayence, archichancelier pour la Germanie ; l'Archevêque de Trèves, archichancelier pour la Gaule ; l'Archevêque de Cologne, archichancelier pour l'Italie ; le Roi de Bohême ; le Comte

---

<sup>8</sup> Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

<sup>9</sup> <https://www.cnrtl.fr/definition/saxon>

<sup>10</sup> BOUILLET Marie-Nicolas, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1878, pp. 1712-1713.

<sup>11</sup> BAINVILLE Jacques, *Histoire de France*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1924, p. 316.

<sup>12</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 12.

<sup>13</sup> SAUDRAIX Philippe, *Dresde et les Wettin (1697-1756) : ascension d'une dynastie, construction d'une capitale*, Thèse de doctorat sous la direction d'Olivier Chaline, Paris-Sorbonne, 2011, p. 27.

<sup>14</sup> TISSIER Yves, *De l'Allemagne et des monarchies au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2018, p. 18.

Palatin du Rhin ; le Margrave de Brandebourg et le Duc de Saxe en sa qualité de maréchal d'Empire et régent impérial des pays saxons<sup>15</sup>. Enfin, en 1423, la dynastie Wettin se vit offrir à titre héréditaire le duché de Saxe et la dignité électorale : « *le 6 janvier 1423, le nouvel Empereur Sigismond remet solennellement le bonnet de prince électeur à Frédéric IV, margrave de Meissen, le faisant ainsi prince électeur et duc de cette nouvelle Saxe qui désormais s'étend jusqu'à la Bohème.*<sup>16</sup> » Cette donation fut un remerciement de l'Empereur envers Frédéric « le Belliqueux » qui devint l'Électeur Frédéric I<sup>er</sup>, pour son soutien dans les croisades contre les Hussites (1420-1434). Ainsi, le duché de Saxe, dirigé par la dynastie Wettin, devint une réalité tangible, avec une organisation politique, territoriale et nobiliaire.

En 1444 eut lieu le premier rapprochement entre le royaume de France et l'Électorat de Saxe. Une entrevue, avec la participation du roi de France Charles VII, du duc Guillaume de Saxe-Weimar – aussi nommé Guillaume de Luxembourg –, et du prince-électeur de Saxe Frédéric II, eut lieu à Dresde<sup>17</sup>. À l'issue de cette rencontre, une alliance fut conclue afin de lutter contre l'expansionnisme du Duché de Bourgogne. Dans ce but, l'application d'une politique commune fut mise en place, jusqu'à l'écrasement de celui-ci en 1477.

## **I.2 LA SÉPARATION DES BRANCHES ALBERTINE ET ERNESTINE**

À la mort du prince-électeur Frédéric II en 1463, le duché fut réparti entre ses deux fils, Ernest et Albert. Ils le dirigèrent ensemble pendant une vingtaine d'années. En 1482, après le décès de leur oncle, le landgrave Guillaume II, ils héritèrent du Landgraviat de Thuringe. Cet héritage créa des tensions entre les deux frères et, de ce fait, ils séparèrent leurs biens en 1485. Cet évènement, appelé la « Séparation de Leipzig », est considéré comme « *la seule erreur, mais une erreur politique de taille, car lourde de conséquences, dans le parcours sans faute des Wettin*<sup>18</sup>. » Ernest, l'aîné, garda le titre de prince-électeur de Saxe et reçut l'ouest du domaine, c'est-à-dire la Saxe Wittenberg et la Thuringe. Albert quant à lui, reçut le titre de margrave de Meissen, et obtint les villes de Leipzig, Dresde, Freiberg et Chemnitz. La convention de Naumbourg en 1485 établit alors officiellement l'existence de deux Saxe, l'une Ernestine et l'autre Albertine. Cela explique comment et pourquoi, à partir de 1485, existent deux Saxe : un prince-électeur de Saxe et un duc de Saxe, conséquences de la Séparation de Leipzig.

---

<sup>15</sup> Voir lexique.

<sup>16</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, pp. 12-13.

<sup>17</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 14.

<sup>18</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, p. 42.

La branche aînée, Ernestine, garda sa tradition et ses lois de successions, c'est-à-dire le partage salique : les descendants se virent attribuer de petits fiefs locaux, créant ainsi les multiples duchés saxons. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, nous sommes à même de constater un grand nombre de rameaux de la branche Ernestine, tels que Weimar, Eisenach, Iéna, Gotha, Cobourg, Meningen et Altenbourg, pour les plus importants. Surtout, le propre fils d'Ernest, Frédéric III, soutenu par le Pape Léon X, refusa la charge d'Empereur d'Allemagne alors qu'il était sur le point d'être élu par la Diète du Saint-Empire romain germanique : « *Le jour de son élection, le 28 juin 1519, se sentant trop faible pour cette responsabilité, il donne sa voix à Charles de Habsbourg, dont la dynastie règne déjà à la tête de l'Empire depuis 1418 et qui ainsi l'emporte définitivement.*<sup>19</sup> » En échange de son vote à la Diète d'Empire, Frédéric III obtint du futur Empereur une capitulation électorale<sup>20</sup>, dans laquelle Charles de Habsbourg s'engagea à accroître le pouvoir de décision des princes dans l'Empire. Ainsi, Charles Quint fut élu à l'unanimité à la tête du Saint-Empire romain germanique, au grand dam du roi de France, François I<sup>er</sup>.

La branche cadette Albertine, quant à elle, sut évoluer. Tout d'abord, elle s'affirma en choisissant la ville de Dresde comme siège de la cour et capitale. Mais surtout, Albert, surnommé « le Courageux », assura la pérennité de la dynastie des Wettin en obtenant que la transmission de son nom réponde au droit d'aînesse. Ainsi, il réforma les lois dynastiques, passant du système de partage salique à celui de primogéniture. Dorénavant, l'aîné de la branche héritera de tous les biens, afin de ne pas morceler le territoire et donc éviter un affaiblissement de la lignée. Par conséquent, contrairement à la branche Ernestine, la branche Albertine fut en mesure de garder ses territoires unis et intacts, prenant une place de plus en plus prépondérante dans le Saint-Empire romain germanique<sup>21</sup>.

### **I.3 LA RÉFORME PROTESTANTE ET SON IMPACT EN SAXE**

L'essor de la Réforme protestante bouleversa profondément l'histoire de la Saxe et ses liens avec la France. Martin Luther, moine réformateur à l'origine du mouvement protestant, naquit dans l'Électorat de Saxe, à Eisleben. Il étudia et donna des cours à l'université de Wittenberg, créée en 1502 par le prince-électeur de Saxe, Frédéric III dit « le Sage », descendant d'Ernest. Une profonde amitié lia les deux hommes, et Frédéric III protégea Luther lorsque celui-ci fut mis au ban de l'Empire après la Diète de Worms en 1521. Il encouragea la nouvelle doctrine,

---

<sup>19</sup> *Ibid*, p. 43.

<sup>20</sup> Voir lexique.

<sup>21</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 15.

tout comme son successeur, Jean I<sup>er</sup> dit « le Constant<sup>22</sup> ». Le duché de Saxe devint alors le « champion du protestantisme » en Allemagne, les princes allemands, eux aussi touchés par la Réforme, ayant rejoint la cause saxonne et luthérienne contre Charles Quint. Toutefois, les idéaux théologiques ne furent pas la cause de l'adhésion de la noblesse allemande à la Réforme. Des intérêts « *d'ordres purement temporels, tels que la sécularisation des biens ecclésiastiques*<sup>23</sup> » constituèrent une motivation bien plus efficace ! Cette situation provoqua la création de la Ligue de Smalkalde, une union militaire des protestants, au sein du Saint-Empire romain germanique. Jean-Frédéric I<sup>er</sup>, frère de Frédéric III et fils d'Ernest, prince-électeur de Saxe, lui aussi proche de Luther, se vit désigner par ses coreligionnaires pour diriger cette union, en collaboration avec Philippe de Hesse<sup>24</sup>.

La branche Albertine quant à elle était, du moins au départ, réfractaire à toute idée de Réforme : « *le duc Georges, descendant d'Albert, fut un adversaire implacable de Luther. Il fallut attendre sa mort pour que la Réforme pût pénétrer dans la Saxe Albertine*<sup>25</sup>. » Ce prince alla jusqu'à ordonner la confiscation de toutes les bibles luthériennes dans son duché, et rejoignit la Ligue de Dassau, regroupant les catholiques d'Allemagne du Nord contre les princes réformés. Malgré les réticences du duc Georges, son successeur fut Henri IV dit « le Pieux », lui-même converti au luthéranisme. C'est ainsi que la Réforme protestante pénétra dans la branche Albertine, et prit son essor par la suite avec l'avènement de Maurice de Saxe.

Les relations entre la France et la Saxe s'intensifièrent dans ce contexte particulier. Le roi de France était alors François I<sup>er</sup>, grand rival de Charles Quint. Il perçut dans la révolte protestante une opportunité permettant de déstabiliser le pouvoir de l'Empereur, et décida de soutenir les princes allemands. Politique paradoxale et purement pragmatique, François I<sup>er</sup> combattant la Réforme protestante en France, tout en la soutenant à l'extérieur. Olivier Podevins décrit ainsi le contexte de cette alliance entre le royaume de France et la Saxe :

« Le refus de Charles Quint et de ses successeurs de reconnaître le fait protestant allait justifier pour longtemps l'interventionnisme français au nom de ces "libertés germaniques" et faire pour quelques décennies du couple franco-saxon un moteur important des changements dans l'Empire. L'union de Schmalkade, sous la direction conjointe de Jean-Frédéric de Saxe et Philippe de Hesse, avait recherché l'appui de la France et les pourparlers débouchèrent le 28 mai 1532 sur une alliance à laquelle accéda également la Bavière catholique<sup>26</sup>. »

---

<sup>22</sup> STOCK Klaus, « SAXE (histoire) », [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saxe-histoire/>

<sup>23</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 3.

<sup>24</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 16.

<sup>25</sup> STOCK Klaus, « SAXE (histoire) », [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saxe-histoire/>

<sup>26</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 23.

Cette alliance de 1532 peut être considérée comme le point de départ de la politique germanique de la France, qui s'intensifia au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Cette politique consista à entretenir des relations cordiales avec les États « importants » du Saint-Empire romain germanique, comme la Bavière, alliée « naturelle » de la France du fait de sa position géographique, le Wurtemberg, ou la Saxe. Le but principal de ces relations étant de déstabiliser le pouvoir de l'Empereur, puis par la suite l'Autriche et la Prusse. Voilà un fait essentiel, dont Napoléon sera le continuateur à son accession au pouvoir.

#### **I.4 MAURICE DE SAXE, UN CHANGEMENT DYNASTIQUE**

Malgré la mort de Luther en 1546, la guerre éclata dans l'Empire entre protestants et catholiques. Le prince-électeur Jean-Frédéric I<sup>er</sup> de Saxe dirigea la noblesse allemande Réformée, tandis que son cousin, le duc Maurice, rejoignit l'Empereur et les catholiques, en dépit de sa confession luthérienne. Maurice, de nature ambitieuse, en se ralliant à Charles Quint, ne se souciait guère d'idées théologiques, mais espérait bien en tirer un profit politique<sup>27</sup>. Jean-Frédéric I<sup>er</sup> quant à lui, demanda l'aide de la France, en vertu de l'alliance de 1532. Mais, le décès inopportun de François I<sup>er</sup> le 31 mars 1547 contrecarra ses plans et empêcha la France de venir en aide aux protestants allemands. Par conséquent, le 24 avril 1547, pendant que le prince-électeur Jean-Frédéric I<sup>er</sup> assistait à l'office dominical avec ses principaux partisans, les hommes de Charles Quint fondirent sur eux et les décimèrent : « *La bataille de Mühlberg-sur-l'Elbe avait été décisive et définitive*<sup>28</sup>. » Cette défaite des Réformés à Mühlberg signifia « *l'écroulement total du protestantisme politique, la fin de l'autonomie des princes et un bouleversement dynastique en Saxe*<sup>29</sup>. » En effet, le duc Maurice et son pari de prendre le parti de l'Empereur furent couronnés de succès. L'Électeur Jean-Frédéric I<sup>er</sup>, prisonnier après la bataille, se vit contraint de souscrire à la « capitulation de Wittenberg » le 19 mai 1547. Dans le même temps, Maurice décida de se convertir au catholicisme, pour plaire à Charles Quint. En remerciement de son soutien envers l'Empereur et en échange de sa conversion, il reçut le titre de prince-électeur de Saxe, détenu jusqu'ici par son cousin Jean-Frédéric I<sup>er</sup>. Ce fut un troc, « *un électorat contre une conversion*<sup>30</sup>. » Ainsi, la branche Albertine devint la « Saxe électrice », tandis que la lignée Ernestine fut confinée en Thuringe, et s'effilocha par la suite en nombreux duchés, qui deviendront les « duchés Saxons ».

---

<sup>27</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 3.

<sup>28</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, p. 47.

<sup>29</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 23.

<sup>30</sup> ARNORLD Matthieu, *Luther*, Paris, Fayard, 2017, p. 534.

Paradoxalement, même si cette querelle mit aux prises deux princes luthériens de la même maison, l'Électorat de Saxe resta le champion du protestantisme en Allemagne. Le nouveau prince-électeur de Saxe, Maurice, devint *de facto* le chef de file protestant. Position rocambolesque, alors qu'il s'était converti au catholicisme, tout en étant affublé du surnom de « Judas de Meissen<sup>31</sup> » pour avoir trahi son cousin. Nonobstant, « *la protection impériale garantit à Maurice de Saxe celle de ses sujets protestants, particulièrement nombreux et entreprenants, dans un espace géographique qui avait été celui de la naissance de Luther, de sa vie et de ses prêches, et du développement de la Réforme*<sup>32</sup>. » Une fois en possession des États de la lignée Ernestine, déçu des tromperies de Charles Quint et de ses décisions envers les réformés, Maurice tâcha de redorer son blason et retourna vers la cause protestante. Pour se faire, il reprit les négociations avec la France, alors gouvernée par Henri II, comme Jean-Frédéric I<sup>er</sup> avant lui. Ces tractations aboutirent au traité de Chambord du 15 janvier 1552, et ce fut la première alliance effective des princes protestants avec la France. Par ce traité, la France put s'emparer des évêchés de Metz, Toul et Verdun, en échange d'une aide militaire et financière<sup>33</sup>. L'accession à l'Électorat de Maurice — qui n'est pas sans rappeler le « pragmatisme napoléonien » ! — marqua véritablement le début des relations diplomatiques entre l'Électorat de Saxe et la France.

En 1553, Maurice devint malade et son frère Auguste lui succéda. En 1555, dans le Saint-Empire romain germanique, fut signée la Paix d'Augsbourg, compromis fondé sur le principe de *cujus regio, ejus religio*, autrement dit : « tel prince, telle religion ». Dorénavant, dans l'Empire, la religion du peuple devra suivre celle de son souverain. Cette paix entérina l'échec de la politique d'unification sous la religion catholique de l'Empire menée par Charles Quint, et trouva une pleine application dans l'Électorat de Saxe, particulièrement dans la capitale du duché, Dresde. Surtout, « *la victoire commune sur l'Empereur eut pour conséquence de faire de la Saxe, désormais à la tête du parti protestant dans l'Empire, une puissance de premier plan en Europe*<sup>34</sup>. » Quant à la situation religieuse en Saxe, « *Auguste, qui n'est pas devenu catholique comme son frère, conserva la dignité de prince-électeur de Saxe pendant trente-trois ans. Son règne prolongea le précédent sans hiatus ; le duché de Saxe s'affirmait comme un grand électorat princier, gouverné par la branche Albertine de la dynastie Wettin, et Dresde était la résidence des princes-électeurs*<sup>35</sup>. » En conséquence, la Paix

---

<sup>31</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, p. 47.

<sup>32</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 16.

<sup>33</sup> HANOTAUX Gabriel, *Histoire de la nation française*, Paris, Plon, 1929, p. 82.

<sup>34</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 23.

<sup>35</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 19.

d'Augsbourg permit de stabiliser, relativement, la situation dans le Saint-Empire romain germanique et dans l'Électorat de Saxe.

## I.5 LA GUERRE DE TRENTE ANS

Cette relative stabilité se perpétua jusqu'en 1618 et le début de la guerre de Trente Ans, qui vit les catholiques et les protestants s'affronter à nouveau. L'Électeur Jean-Georges I<sup>er</sup> régnait à cette époque en Saxe, et les protestants fondaient toutes leurs espérances sur lui. Mais, ils furent déçus : « *Désireux de conserver ses États, il ne se souciait pas d'être en lutte ouverte avec l'Empereur [Ferdinand II], dont l'influence et la puissance étaient toujours prépondérantes*<sup>36</sup>. » Dans la tradition de son ancêtre Maurice, Jean-Georges I<sup>er</sup> ne se laissa pas entraîner par des concepts spirituels, mais bien par un pragmatisme temporel. De ce fait, il décida d'adhérer au camp de l'Empereur, et donc des catholiques. Tout comme son prédécesseur, il espérait en contrepartie recevoir un titre, celui de roi de Bohême<sup>37</sup>. Mais, en 1630, l'entrée en guerre de la Suède menée par Gustave Adolphe, et poussée par la diplomatie française de Louis XIII et Richelieu, fit changer d'avis Jean-Georges I<sup>er</sup> : « *impressionné par un mouvement qui ne ressemblait plus à la révolte de quelques mécontents, il pensa que les intérêts de la Réforme et sa qualité de prince luthérien lui commandaient de se séparer des Habsbourg pour voler au secours de ses coreligionnaires*<sup>38</sup>. » Ainsi, la Saxe se retrouva une fois encore dans le camp de la France, qui soutenait économiquement et matériellement la Suède. Cependant, la démographie saxonne paya au prix fort ce retournement de situation. Outre la guerre, deux épidémies de peste en 1631 et 1634 firent lourdement chuter la démographie : « *Dresde perdit 7 000 habitants pendant ces deux années, ce qui affaiblit considérablement cette capitale qui comptait 17 000 têtes au début des hostilités*<sup>39</sup>. » En 1635, las de la guerre, l'Électeur de Saxe, en dépit des pressions de la France et de la Suède, entama des pourparlers de paix avec l'Empereur qui aboutirent au traité de Prague, signé le 30 mai 1635 : « *Il fut admis que la Saxe conserverait ses frontières et les deux Lusaces reçues en 1620 ; le fils de l'électeur recevrait en outre à titre viager l'archevêché de Magdebourg*<sup>40</sup>. » Cet énième revirement marqua la fin de la Saxe comme cheffe de file du parti protestant en Allemagne. Toutefois, elle continua à professer la doctrine luthérienne et garda une voix protestante à la Diète du Saint-Empire. Après les traités de Westphalie en 1648, ce fut la Prusse

---

<sup>36</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 4.

<sup>37</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 24.

<sup>38</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 4.

<sup>39</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, pp. 54-55.

<sup>40</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 25.

qui reprit la bannière du protestantisme, « *associant ainsi leur influence politique aux intérêts du luthéranisme*<sup>41</sup>. » Fait capital dans la géopolitique de l'Allemagne, qui permit à la Prusse de se développer, notamment avec l'annexion de la Poméranie et qui, en conséquence, mit la Saxe dans une fâcheuse posture, se retrouvant enclavée entre l'influence prussienne à l'est et autrichienne au sud. De plus, la constitution germanique fut réformée « *de manière à donner une souveraineté véritable aux princes territoriaux, libres de s'allier avec des États étrangers à condition que cela ne fût pas dirigé contre l'Empire*<sup>42</sup>. » Ces traités bouleversèrent profondément l'équilibre des puissances en Europe, faisant entrer la Prusse dans le concert des états qui comptent sur le continent. Quant à la Saxe, la guerre de Trente Ans porta un coup sérieux à sa puissance dans le Saint-Empire romain germanique et en Europe.

## **I.6 LA PAIX DE WESTPHALIE ET LES CHANGEMENTS DIPLOMATIQUES**

La paix de Westphalie marqua, jusqu'à la Révolution française, la politique extérieure de la France initiée par Louis XIII et Richelieu en Allemagne :

« La France a continuellement balancé entre, d'un côté, sa volonté d'accommodement avec la Prusse ou l'Autriche et, de l'autre, la promotion de forces centrifuges germaniques, grâce auxquelles il semblait possible de conserver une certaine suprématie sur le continent. Ce mouvement de pendule symbolise parfaitement la dualité de la politique allemande de la France, qui oscille depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à récemment entre deux conceptions ; d'un côté, la tentation de domination continentale acquise lors des traités de Westphalie et fondée sur l'éclatement de l'Allemagne, et, de l'autre, la volonté d'intégration de cette dernière dans une architecture européenne, garante de paix et de stabilité, mais également plus propre à la contrôler<sup>43</sup>. »

L'Autriche, qui souhaitait unir l'Empire par l'unité de religion, vit celui-ci se scinder en deux : au nord un corps évangélique — Brandebourg-Prusse, Saxe, Hanovre, Brunswick, Hesse, Wurtemberg —, au sud un corps catholique — États héréditaires de la maison d'Autriche et Bohême, Bavière, une partie de la Souabe et de la Franconie, les électors ecclésiastiques. Cette union voulue par l'Autriche entre les États allemands fut le moteur principal de la politique des états limitrophes de l'Empire :

« Lors de la conclusion des traités de Westphalie, ceux qui y eurent la principale part regardèrent comme un point essentiel à l'équilibre et à la balance de l'Europe, les privilèges et les droits que l'on procura aux princes et États de l'Empire, et qui, fixant les droits de la cour de Vienne, empêcheraient à jamais que le corps germanique et cette cour, qui ne pourraient agir que sur des

---

<sup>41</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 5.

<sup>42</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, p. 78.

<sup>43</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 325.

principes et des intérêts communs, ne formassent un seul et même corps, qui serait, en effet, devenu formidable à toutes les puissances de l'Europe<sup>44</sup>. »

Le principe de l'équilibre des puissances en Europe, du point de vue français, reposait alors sur une véritable élimination de l'Allemagne, et les traités de Westphalie furent l'apogée de cette politique. Pour conserver ces résultats, « *la France, ainsi que la Suède, avait un droit de garantie au nom duquel elle pouvait s'opposer à tout changement de la constitution de l'Empire, à toute redistribution des territoires, en d'autres termes aux ambitions de la maison d'Autriche ou de tout autre pouvoir qui reprendrait son programme de domination des pays germaniques*<sup>45</sup>. » Ainsi, la France réussit, pour un temps, à limiter l'influence autrichienne en Allemagne, installant un véritable protectorat sur les États allemands. Ce fut la politique dite des « frontières naturelles<sup>46</sup> » : la France au Rhin, la fin du péril allemand et l'abaissement des Habsbourg.

Dans le même temps, la paix de Westphalie modifia la pratique de la diplomatie, conséquence du nouvel équilibre des puissances en Europe. La fonction diplomatique se complexifia, signe d'un profond changement dans la géopolitique française. Dorénavant, une distinction entre carrière consulaire et carrière diplomatique<sup>47</sup> fut mise en place. L'ambassadeur devint un résident permanent dans un État précis, ce qui permit de nouer des liens plus approfondis. En ce qui concerne la diplomatie entre la France et la Saxe :

« La France est le premier État à avoir possédé une représentation permanente en Saxe depuis le début des années 1660. Les plénipotentiaires français envoyés en Saxe étaient également accrédités auprès des trois principautés d'Anhalt (Anhalt-Köthen, Anhalt-Bernbourg et Anhalt-Dessau) et des duchés saxons. Ces petites puissances rarement visitées ne l'étaient que pour des affaires de moindre importance<sup>48</sup>. »

Le fait que la France fut le premier État à avoir déployé une ambassade permanente en Saxe montre qu'indubitablement, une relation forte existait entre les deux états. Le ministre de Louis XIV, Colbert, souhaita même que la Saxe rejoigne le cercle de la « clientèle » française : « *La Saxe avait attiré l'attention de Colbert ; la fertilité de ce pays était proverbiale en Allemagne, et les imaginations pieuses le comparaient à la Terre-Sainte, à la Palestine de la*

---

<sup>44</sup> SOREL Albert, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Paris, Ancienne Librairie Germer Baillière et C<sup>ie</sup>, 1884, t. I. Autriche, p. 208.

<sup>45</sup> BAINVILLE Jacques, *Histoire de France*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1924, p. 451.

<sup>46</sup> Contrairement aux idées reçues, le terme de « frontières naturelles » n'est pas apparu en 1793. La première mention des frontières naturelles apparaît en 1642 dans un testament apocryphe de Richelieu.

<sup>47</sup> Voir lexicque pour ces deux définitions.

<sup>48</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, pp. 336-338.

*Bible*<sup>49</sup>. » L'Électeur de Saxe, Jean-Georges II, alors en pleine reconstruction de son pays des suites de la guerre de Trente Ans, s'empressa de saisir l'aubaine. Cette pratique de clientélisme se trouva consacrée et élevée au rang de principe politique par les traités de Westphalie jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle : « *Maintenir la dispersion dans l'Empire en favorisant les unions particularistes devint, pour de nombreux Français, la meilleure garantie de sécurité et d'équilibre. La présence française auprès des petites cours allemandes déterminait ainsi sa puissance en Europe*<sup>50</sup>. » Ainsi, la France se créa un glacis<sup>51</sup> protecteur dans le Saint-Empire romain germanique contre les autres puissances du continent. Cette politique allemande fut un prélude au glacis que Napoléon reprit à son avantage en 1806, avec la création de la Confédération du Rhin. Néanmoins, l'entente entre la France et la Saxe fut de courte durée. Rapidement, ces rapports se détériorèrent sous le règne du prince-électeur Jean-Georges III qui « *montait sur le trône lorsque l'Europe retentissait du bruit de la gloire de Louis XIV*<sup>52</sup>. » Le roi de France, toujours dans la lignée politique des frontières naturelles, était en quête d'agrandir les frontières de son royaume. Il décida de franchir le Rhin et d'assiéger Philipsburg en septembre 1688, ce qui déclencha la guerre de « la ligue d'Augsbourg ». Le prince-électeur de Saxe se rangea derrière l'Empereur Léopold I<sup>er</sup>, engageant 14 000 hommes en Alsace et dans le Palatinat pour contrer les ambitions de Louis XIV<sup>53</sup>. Jean-Georges III mourut au combat en 1691, et la guerre de la Ligue d'Augsbourg se régla en 1697. Sur le plan diplomatique, après cette guerre, en 1698, la Saxe envoya un ambassadeur permanent en France<sup>54</sup>, sous le règne de l'Électeur Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>.

Pour clore ce premier chapitre, Philippe Saudraix, dans sa thèse sur Dresde et les Wettin, expose le poids géopolitique de la Saxe à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle :

« En 1696, l'électeur de Saxe est un prince important du Saint-Empire, à la tête d'un territoire à la fois vaste et riche, grâce aux mines d'argent et de pierres précieuses des Monts Métallifères. À l'échelle de l'Empire, il occupe une position privilégiée : titulaire de la dignité d'archimarchal de l'Empire, il est le premier prince laïc du collège électoral (si l'on excepte le cas toujours complexe du roi de Bohême) ; il est en même temps vicaire de l'Empire pour les provinces de droit saxon, ce qui lui permet, en cas de vacance du trône impérial, d'exercer un certain nombre de prérogatives de l'Empereur ; successeur de l'électeur qui a joué un rôle décisif dans l'affirmation de la Réforme à partir de 1517, il dirige le Corps évangélique, qui rassemble tous les ordres protestants

---

<sup>49</sup> AUERBACH Bertrand, *La diplomatie française et la cour de Saxe (1648-1680)*, Thèse de doctorat, Faculté des lettres, Paris, 1887, p.228.

<sup>50</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 13.

<sup>51</sup> Voir lexique.

<sup>52</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 7.

<sup>53</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, pp. 30-31.

<sup>54</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 338.

représentés à la Diète d'Empire, qu'ils soient luthériens ou calvinistes. L'électeur de Saxe dispose ainsi d'une puissance territoriale non négligeable et d'un incontestable pouvoir d'influence dans les affaires impériales, mais cela ne lui permet pas de se démarquer des autres électeurs et d'avoir un rayonnement autre que régional<sup>55</sup>. »

À l'aube du XVIII<sup>e</sup> siècle, le rôle politique de la Saxe se limitait donc principalement au Saint-Empire romain germanique. Ses relations avec la France, autrefois au beau fixe, se tendirent des suites du désir expansionniste de Louis XIV. Cependant, avec l'avènement à l'Électorat de Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>, la situation européenne de la Saxe, ainsi que ses liens avec la France, ont profondément évolué.

---

<sup>55</sup> SAUDRAIX Philippe, *Dresde et les Wettin (1697-1756) : ascension d'une dynastie, construction d'une capitale*, Thèse de doctorat, Paris-Sorbonne, 2011, p. 22.

## Chapitre II

### Des relations plus étroites au XVIII<sup>e</sup> siècle

Avant d'aller plus loin, il semble nécessaire de mentionner rapidement les situations de la Pologne et de la Prusse, États limitrophes de la Saxe et qui eurent aussi des relations avec la France. Le XVI<sup>e</sup> siècle fut considéré comme le siècle d'or pour la Pologne : « *vers 1500, elle s'étend sur 1 140 000 kilomètres carrés et compte plus de 7 millions d'habitants. En 1525, elle reçut même l'hommage du nouveau duc de Prusse, Albert de Brandebourg*<sup>56</sup> », la Prusse devant ainsi verser un tribut à chaque avènement d'un nouveau roi de Pologne. En 1572, le roi de Pologne Sigismond II Auguste, dernier prince de la dynastie des Jagellon, décéda sans héritier. Dès lors, sous la pression de la noblesse, aidée par la faiblesse des princes, la monarchie héréditaire polonaise devint une monarchie élective. Cette décision permit aux puissances étrangères de s'incruster dans les affaires de cet État<sup>57</sup>. Ainsi, les relations entre la France et la Pologne s'en trouvèrent renforcées : « *L'élection d'Henri de Valois au trône de Pologne au XVI<sup>e</sup> siècle marque un tournant dans les relations entre les deux pays, relations qui vont aller en s'intensifiant. Même si son règne fut éphémère, c'est à partir de cette époque que les deux pays nouent des liens forts*<sup>58</sup>. » Lors de la première guerre du Nord (1655-1660), Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> de Brandebourg, duc de Prusse, révoqua son serment de fidélité envers le roi de Pologne, Jean II Casimir, et s'allia avec le roi de Suède, Charles X Gustave. En 1657, une fois en paix avec la Suède, le roi polonais dut se prononcer sur la trahison prussienne. Conscient de l'état du pays plus que précaire, Jean II Casimir fut indulgent : « *les traités de Wehlau et de Bromberg réglèrent la position de la Prusse ducal vis-à-vis de la Pologne. L'électeur, affranchi de l'ancien vasselage, devint souverain, promettant, en échange de son investiture, une foi bien douteuse et certains secours d'hommes et d'argent. Ce fut la première origine du royaume de Prusse actuel*<sup>59</sup>. » Durant la période de la guerre de Trente Ans, le cardinal de Richelieu souhaita maintenir la neutralité polonaise. Ainsi, il initia la politique française en Pologne. La France y chercha toujours un appui, afin de pouvoir prendre à revers l'Autriche, puis la Prusse, et s'en servir comme d'un glacis contre la Russie. Napoléon fut l'héritier de la politique de Richelieu. Il s'appuya lui aussi sur ces principes lors de la mise en place de son système européen.

---

<sup>56</sup> BOURILLY Jean, LANGROD Michel, LARAN Michel, MAUREL Marie-Claude, MOND Georges, POTEL Jean-Yves, WŁODARCZYK Héléne, « POLOGNE », [en ligne], UR <https://www.universalis.fr/encyclopedie/pologne/>

<sup>57</sup> FORSTER Karol, *L'Univers., Pologne*, Paris, Firmin Didot Frères, 1840, p. 100.

<sup>58</sup> PEZDA Janusz, « Édito | France Pologne », [en ligne], URL : <https://heritage.bnf.fr/france-pologne/fr/edito>

<sup>59</sup> FORSTER Karol, *L'Univers., Pologne*, Paris, Firmin Didot Frères, 1840, p. 118.

La Prusse quant à elle, comme nous l'avons rappelé précédemment, entra dans le concert des puissances européennes à la suite de la guerre de Trente Ans et des traités de Westphalie. Durant la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, elle continua de s'étendre. En 1688, Frédéric-Guillaume III de Brandebourg devint prince-électeur et eut pour ambition de se faire couronner roi de Prusse, dans le but de garantir l'homogénéité des possessions Hohenzollern. L'Empereur Léopold I<sup>er</sup> était réticent à cette promotion, mais « *dans l'espoir de s'assurer un allié pour disputer la succession que l'on savait imminente en Espagne, il accepta en 1700 de reconnaître à l'électeur de Brandebourg un titre royal pour la Prusse, celle-ci étant située hors de l'Empire germanique*<sup>60</sup>. » Ainsi, Frédéric-Guillaume III fut couronné en 1701 à Königsberg, capitale de la Prusse, et reconnu par les souverains européens durant et après la guerre de Succession d'Espagne en 1713. La Prusse, à l'instar de l'Autriche, possédait des terres à l'intérieur et à l'extérieur du Saint-Empire romain germanique. Dès lors, elle fut en mesure d'intervenir à la fois dans les affaires de l'Empire, et à la fois en dehors, vers la Suède, la Russie et la Pologne. Par conséquent, elle joua un rôle prépondérant dans les affaires du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## II.1 FRÉDÉRIC-AUGUSTE I<sup>ER</sup> ET LA DOUBLE COURONNE

En 1694 débuta en Saxe le règne de Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>, dit « Auguste-le-Fort ». Ce règne est particulièrement clivant dans l'historiographie, A. Bonnefons considère que ce fut « *le point de départ de la décadence du pays*<sup>61</sup> », alors que Patricia Bouchenot-Déchin, quant à elle, estime que « *c'est la figure la plus emblématique de toute la dynastie des Wettin*<sup>62</sup>. » Durant son éducation en 1687, et suivant la tradition saxonne, il commença le tour des grandes cours européennes et notamment celle de France. De ce fait, il rencontra le roi Louis XIV par deux fois. Au cours d'une de ces rencontres, ils évoquèrent le conflit entre la France et la Saxe, alors ennemies durant la guerre de la ligue d'Augsbourg. L'entretien se déroula parfaitement, et en quittant la cour de France, « *Frédéric-Auguste avait été aussi intrigué par ce Roi-Soleil qui faisait trembler l'Europe que satisfait d'avoir parlé à un ennemi comme à un parent*<sup>63</sup>. » Empli de fierté et d'ambition, le souverain saxon se sentait à l'étroit dans son duché saxon. C'est ainsi qu'en 1697 il décida, avec le soutien du tsar Pierre I<sup>er</sup>, de briguer la couronne de Pologne, vacante depuis la mort de Jean III Sobieski. Il se présenta contre le candidat français, François-Louis de Bourbon-Conti, prince de Conti et cousin de Louis XIV. Grâce à « *ses machinations et à l'appui de la noblesse qu'il avait gagnée à prix d'argent, l'électeur de Saxe*

---

<sup>60</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, pp. 100-101.

<sup>61</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 7.

<sup>62</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, p. 59.

<sup>63</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 36.

parvient-il à se frayer les marches du trône, devenant désormais célèbre sous le nom d'Auguste II<sup>64</sup>. » Pour arriver à ses fins, Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> dut abjurer le protestantisme, car les Polonais étaient très attachés au catholicisme. Avec l'acquisition de la Pologne, le duché de Saxe devint le plus vaste État européen en termes de superficie : 754 000 km<sup>2</sup>, de la Silésie — qui faisait alors partie de la couronne de Bohême — jusqu'à la rive droite du Dniepr à l'exception de Kiev, passée sous contrôle du tsar en 1667, et de la Baltique à la Crimée, alors sous domination ottomane. Cette acquisition polonaise bouleversa le rôle de la Saxe dans la géopolitique européenne : « Cette dynastie au rayonnement jusque-là régional est devenue un facteur incontournable de la politique internationale : par le voisinage des Habsbourg, des Hohenzollern, des Ottomans, des Romanov et des Suédois, elle est désormais au cœur de tous les conflits d'Europe centrale et septentrionale<sup>65</sup>. » Paradoxalement, si l'obtention de la couronne de Pologne signifia un regain d'importance en Europe pour la Saxe, la conversion au catholicisme de l'Électeur, ainsi que sa position géographique, entraînèrent « l'affaiblissement de la Saxe en attirant sur elle une série d'adversités<sup>66</sup>. » En effet, par sa qualité de roi de Pologne, Auguste II se retrouvait en porte-à-faux avec les ambitions russes et suédoises sur le territoire polonais, ce qui mena la Saxe à intervenir de manière malheureuse dans les guerres du Nord (1700-1721). Il participa aussi à la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714), au côté de l'Empereur et contre la France. Le règne d'Auguste-le-Fort engendra alors un changement de statut sur la scène européenne de la Saxe avec l'acquisition de la Pologne, et en conséquence, remania sa politique extérieure. Contrairement à ses prédécesseurs, poussé par une ambition dévorante — à l'image de celle du roi français — il ne renouvela pas d'alliance avec la France, et au contraire, combattit Louis XIV par deux fois.

## II.2 AUGUSTE III, LES DIFFICULTÉS POLONAISES ET LA SUCCESSION D'AUTRICHE

La figure d'Auguste-le-Fort fut haute en couleur. Il multiplia les aventures féminines, « ce qui le conduira au destin invraisemblable de père de 365 enfants<sup>67</sup>. » À sa mort en 1733, son fils légitime, Frédéric-Auguste II, hérita du duché saxon. Concernant la succession polonaise, « comme il n'existait aucun lien territorial entre ses terres situées en Saxe et la Pologne, il était difficile d'imaginer que la monarchie polonaise pût devenir héréditaire dans la famille de

---

<sup>64</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 8.

<sup>65</sup> SAUDRAIX Philippe, *Dresde et les Wettin (1697-1756) : ascension d'une dynastie, construction d'une capitale*, Thèse de doctorat, Paris-Sorbonne, 2011, p. 23.

<sup>66</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 9.

<sup>67</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 38.

*Saxe*<sup>68</sup>. » Cependant, le nouvel Électeur souhaitant garder les territoires de son prédécesseur, il se vit contraint de débiter son règne par la guerre de Succession de Pologne (1733-1738), contre la France de Louis XV. Dans la continuité de la politique de Richelieu concernant la Pologne, la monarchie française soutint Stanislas Leszczyński. Grâce à l'appui de la Russie, Frédéric-Auguste II fut couronné roi de Pologne sous le nom d'Auguste III en 1734, et put ainsi récupérer l'héritage de son père. Le traité de Vienne de 1738, qui mit fin à la guerre de Succession de Pologne, sanctionna l'élection d'Auguste III. Toutefois, ce prince n'eut pas les qualités de son père, et ce fut en réalité son ministre, le comte Heinrich von Brühl, qui gouverna.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut une période complexe pour la Saxe, enchevêtrée entre les ambitions de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Étant donné la situation géographique de ses États, Auguste III se retrouva impliqué dans la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748). Cette guerre débuta à la mort de l'Empereur Charles VI, qui avait espéré asseoir sa succession avec la « Pragmatique Sanction<sup>69</sup> » de 1713, en léguant l'Empire à sa fille Marie-Thérèse. Mais les princes allemands, et notamment l'Électeur de Bavière Charles-Albert, contestèrent cet héritage politique. Frédéric II de Prusse, alors en froid avec Marie-Thérèse d'Autriche à propos, officiellement des duchés de Berg et Juliers, officieusement de la Silésie, profita de cette occasion pour envahir la Silésie autrichienne en décembre 1740. Le 28 mai 1741, fut signé à Munich un traité d'alliance entre la Bavière, la France et l'Espagne, qui fut étendu à la Prusse et la Saxe le 5 juin 1741. À la suite de cette alliance, l'Autriche reçut le soutien de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies, traditionnels opposants à l'hégémonie française. Le 21 novembre 1741, Prague fut prise grâce à l'action des troupes franco-bavaroises, menées par le maréchal Maurice de Saxe, et l'appui de l'armée saxonne. L'Électeur de Bavière Charles-Albert put alors être couronné roi de Bohême et élu Empereur le 24 janvier 1742 sous le nom de Charles VII. Le 17 mai 1742, la Prusse remporta la bataille de Chotusitz sur les forces autrichiennes, qui obligea Marie-Thérèse à négocier une paix séparée et entérina la prise de la Silésie par la Prusse. Auguste III vit d'un très mauvais œil l'expansion prussienne, et, de fait : « *il ne demeura pas longtemps en lutte avec l'Autriche et déposa les armes lorsque les traités de Breslau [11 juin 1742] et Berlin [28 juillet 1742] cédèrent à Frédéric la Silésie*<sup>70</sup>. » Cette affaire fut extrêmement importante. La Prusse, en obtenant la Silésie, se retrouva imbriquée géographiquement entre l'Électorat de Saxe et son royaume de Pologne. De plus, la Prusse quitta la guerre, ayant obtenu ce que son souverain revendiquait, la Silésie, laissant ainsi la

---

<sup>68</sup> STOCK Klaus, « SAXE (histoire) », [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saxe-histoire/>

<sup>69</sup> Voir lexicque.

<sup>70</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 12.

France seule dans une guerre qu'elle n'avait pas déclenchée. Le royaume de Prusse devint une menace considérable pour la Saxe, ce qui poussa Auguste III à se rapprocher de l'Autriche, et déboucha sur les accords de Vienne le 20 décembre 1743. Le 5 avril 1744, Frédéric II de Prusse souhaitant garantir définitivement l'annexion de la Silésie au royaume de Prusse, rejoignit à nouveau la guerre contre l'Autriche. Le 22 avril 1745, la Bavière et l'Autriche firent la paix, à la suite de la mort de Charles-Albert. Néanmoins, la Prusse continua la guerre et écrasa les Autrichiens et leurs alliés lors des batailles de Hohenfriedberg (4 juin 1745), Soor (30 septembre 1745), et Kesselsdorf (15 décembre 1745), menant ainsi à l'occupation de Dresde. Le 25 décembre 1745, la Prusse, l'Autriche et la Saxe conclurent le traité de Dresde qui confirma la prise de la Silésie pour la Prusse ; Frédéric II de Prusse accepta de reconnaître l'élection impériale de François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse ; mais surtout, la Saxe se fit punir très sévèrement avec une énorme indemnité de guerre à fournir à la Prusse, 1 000 000 de Reichsthaler.

Au cours de cette guerre, la Saxe fut, dans un premier temps, du côté français contre l'Autriche. Mais, voyant ses affaires se compliquer très sérieusement via l'annexion de la Silésie par la Prusse, elle changea de camp pour se rapprocher de l'Autriche, et donc, indirectement, devint ennemie de la France. En 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle mit fin à la guerre de Succession d'Autriche. Ce traité fut une déception générale, sauf pour la Prusse, qui s'est vu confirmer l'acquisition de la Silésie<sup>71</sup>. Il ne réglait aucun des problèmes géopolitiques européens : l'Autriche préparait déjà sa revanche pour récupérer la Silésie ; l'Angleterre cherchait un allié sur le continent capable de protéger le Hanovre pour qu'elle puisse lutter contre la France qui s'étendait en Louisiane ; la Prusse quant à elle avait une croissance très rapide et devint une menace très sérieuse ; la France dut restituer les Pays-Bas qu'elle avait entièrement conquis, ce qui fit dire que « *Louis XV n'avait finalement travaillé que pour le roi de Prusse*<sup>72</sup> » ; enfin, la Russie, souhaitant adhérer au concert des puissances européennes, lorgnait de plus en plus vers l'Ouest. Cette guerre de Succession d'Autriche apporta les germes des antagonismes franco-anglais, austro-prussien et saxo-prussien futurs, ainsi que la défiance de Marie-Thérèse envers l'Angleterre.

---

<sup>71</sup> TRENARD Louis, « SEPT ANS GUERRE DE - (1756-1763) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-de-sept-ans/>

<sup>72</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, p. 148.

## II.3 RÉCHAUFFEMENT DES RELATIONS FRANCO-SAXONNES : MAURICE ET MARIE-JOSÈPHE

La situation géopolitique en Europe, complexe et particulière, fut propice au réchauffement des relations franco-saxonnes. Bien que la France et la Saxe aient régulièrement été dans des camps opposés durant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> — Jean-Georges III et Auguste II avaient combattu Louis XIV ; Auguste III avait été opposé au prétendant français, Stanislas Leczinski, pour le trône de Pologne ; et lors de la guerre de Succession d'Autriche, la Saxe se retrouva indirectement contre la France en se rapprochant de l'Autriche — les relations liant les deux pays n'en avaient pas souffert :

« La cour de Dresde avait beaucoup emprunté à celle de Versailles quant à l'étiquette, le goût et l'élégance. Les électeurs de Saxe y avaient reçu une partie de leur formation. Depuis 1698, un Français, Raymond Leplat, travaillait aux décors du château de l'électeur à Dresde et Zacharie Longuelune à ceux du château de Pillnitz. Le français était la langue officielle du *Land* de Saxe, comme il l'était à Vienne et dans les autres *Länder* allemands<sup>73</sup>. »

Deux personnages ont particulièrement marqué les relations entre la France et la Saxe au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle : le maréchal Maurice et Marie-Josèphe de Saxe. Maurice naquit en octobre 1696, fruit d'une relation adultérine entre Auguste-le-Fort et Marie-Aurore de Koenigsmark. Notons que, malgré sa bâtardise, il reçut un prénom faisant partie de la dynastie des Wettin, en hommage au prince-électeur Maurice. À l'âge de 7 ans, il fut admis par la cour de Saxe à porter le titre de « comte Maurice de Saxe », ce qui, là encore, était une grande reconnaissance pour un enfant illégitime. Il débuta ses gammes dans l'armée à l'âge de 12 ans, participant au siège de Lille lors de la guerre de Succession d'Espagne, donc contre la France. En 1720, Maurice commençait à faire de l'ombre à l'héritier légitime, le futur Frédéric-Auguste II. Cherchant à l'éloigner de la cour, un conseiller d'Auguste-le-Fort suggéra que Maurice s'engage auprès de la France, pour qu'il apprenne véritablement le métier de la guerre et fasse office de diplomate saxon à la cour de France<sup>74</sup>. La France, alors sous la régence de Philippe d'Orléans, accepta Maurice comme maréchal de camp. La guerre de Succession d'Autriche lui permit de montrer ses talents, avec notamment un commandement en Bohême dans l'armée du maréchal de Belle-Isle. Il eut ensuite son propre commandement en Bavière, où il obtint l'absolue confiance de Louis XV. Durant la campagne des Pays-Bas (1744-1746), Maurice fut nommé maréchal de France. Lors de la bataille de Fontenoy, en 1745, il obtint sa renommée, faisant d'une bataille bien mal engagée une victoire éclatante. Après cette campagne, Louis XV le fit maréchal de toutes les armées et lui octroya la jouissance du château

---

<sup>73</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 73.

<sup>74</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, p. 127.

de Chambord<sup>75</sup>, où il mourut à 54 ans. Frédéric II de Prusse confia à Voltaire : « *J'ai vu ici le héros de la France, ce Turenne du siècle de Louis XV. Je suis instruit par ses discours, non pas dans la langue française, mais dans l'art de la guerre. Ce maréchal pourrait être le professeur de tous les généraux d'Europe*<sup>76</sup>. » Quel compliment venant de celui qui se fera appeler Frédéric le Grand !

Pour Marie-Josèphe de Saxe, tout commença à la mort de la femme de l'héritier du royaume de France : « *Le 22 juillet 1746, mourait à Versailles Marie-Thérèse-Raphaëlle, fille de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, et femme de Louis, Dauphin de France*<sup>77</sup>. » Le Dauphin se retrouvant alors sans épouse, la cour de France se mit à la recherche d'une nouvelle compagne. Madrid proposa une autre infante, mais Louis XV et ses ministres se tournèrent vers la Saxe. En vertu du traité de Dresde de 1745, en pleine guerre de Succession d'Autriche, et le Maréchal Maurice ayant peur que l'Angleterre achète le concours des troupes saxonnes, « *la France acheta la neutralité de l'électeur contre le paiement annuel, pendant trois ans, de deux millions de francs*<sup>78</sup>. » Pour renforcer cette alliance, Maurice — avec l'assistance de la marquise de Pompadour, favorite de Louis XV — dépensa son énergie sans compter pour que le Dauphin Louis contracte un mariage avec Marie-Josèphe de Saxe, troisième fille d'Auguste III et nièce de Maurice. Cette idée ne se fit pas sans heurts, car la reine de France, Marie Leszczyńska, était la fille de Stanislas Leszczyński, qui fut le concurrent d'Auguste III à la couronne de Pologne. Louis XV, conscient de cette tension, écrivit à Stanislas pour lui demander la permission de marier son petit-fils avec une princesse saxonne<sup>79</sup>. Malgré cette situation inconfortable, qui vit Marie-Josèphe de Saxe — fille du roi de Pologne —, se fiancer au fils de Marie Leszczyńska — fille du roi de Pologne déchu —, le jeudi 9 février 1747, la jeune princesse saxonne épousa Louis, Dauphin de France. Soulignons l'importance cruciale de la décision prise par les électeurs saxons d'avoir voulu régner sur la Pologne, car « *l'accession des électeurs de Saxe au trône de Pologne, en entraînant leur conversion au catholicisme, fait sentir ses conséquences jusqu'au sein de la maison de France, puisque le fils de Sa Majesté très chrétienne vient à épouser une princesse saxonne. Union impossible si la dynastie fût demeurée*

---

<sup>75</sup> TRENARD Louis, « Saxe Maurice comte de, dit Le Maréchal de Saxe (1696-1750) maréchal de France », [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saxe-maurice-comte-de-dit-le-marechal-de-saxe-1696-1750-marechal-de-france/>

<sup>76</sup> TAILLANDIER Saint-René, *Maurice de Saxe : étude historique d'après les documents des archives de Dresde*, Paris, Michel Lévy frères, 1865, p. 385.

<sup>77</sup> STRYIENSKI Casimir, *La Mère des trois derniers Bourbons Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*, Paris, Plon, 1902, p. 1.

<sup>78</sup> KOCH Christophe-Guillaume, SCHÖLL Maximilian Samson Friedrich, *Histoire abrégée des traités de paix, entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, vol. 2, Paris, Gide fils, 1817, pp. 392-393.

<sup>79</sup> BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, p. 136.

*luthérienne*<sup>80</sup>. » Pour appuyer ces propos, il fut un temps question que le Dauphin épouse une sœur de Frédéric II de Prusse, Louise, mais cette dernière étant de confession luthérienne, la piste fut rapidement écartée. Le mariage de Marie-Josèphe de Saxe fut heureux et prolifique pour le royaume de France et ses relations avec l'Électorat de Saxe. Elle enfanta trois futurs rois de France : Louis XVI, Louis XVIII et Charles X. De plus, cette union permit de mettre fin aux tensions dans les relations franco-saxonnes, notamment concernant les affaires polonaises. Enfin, cela eut surtout pour conséquences d'attirer la Saxe dans la sphère d'influence française.

#### II.4 LA GUERRE DE SEPT ANS

Le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 ne régla absolument rien à la situation européenne. Pire, les États se préparaient progressivement à la guerre. En juillet 1755, les Anglais saisirent environ 300 navires de commerce français. Cette attaque déclencha le mouvement diplomatique européen qui suivra, et jeta un froid sur les relations franco-prussiennes<sup>81</sup> : le 16 janvier 1756, l'Angleterre et la Prusse signèrent le traité de Westminster, traité de neutralité dans lequel la Prusse et la Grande-Bretagne s'engagèrent à empêcher toute autre puissance étrangère à traverser l'Allemagne ; le 1er mai 1756 eut lieu ce qui a été appelé le « renversement des alliances » : l'Autriche et la France ratifièrent un traité d'alliance, mettant ainsi fin à une rivalité de 250 ans, dans le but de contrecarrer la montée en puissance de la Prusse et répondre à son alliance avec l'Angleterre. Frédéric II de Prusse était inquiet de la renommée saxonne, notamment à cause du mariage entre Marie-Josèphe et Louis, Dauphin de France : « *Frédéric suppose que, destinée à intervenir dans une guerre contre la Prusse, elle est [la Saxe], par sa situation, plus en mesure de lui nuire que tout autre État secondaire de l'Allemagne, et il cherche aussitôt à y établir sa domination*<sup>82</sup>. » La guerre de Sept Ans vit s'affronter d'un côté le royaume de France, l'archiduché d'Autriche, la Russie et l'Électorat de Saxe contre le royaume de Grande-Bretagne et le royaume de Prusse : « *Avec le conflit s'établit définitivement l'opposition entre la jeune monarchie prussienne et la "vieille Allemagne", dont la Saxe demeurait l'archétype*<sup>83</sup>. » Le 29 août 1756, Frédéric II de Prusse déclencha soudainement les hostilités en envahissant la Saxe, pourtant neutre, et occupa sa capitale, Dresde. Cette attaque fut « *d'autant plus sensible à la France que le dauphin avait épousé la fille de l'électeur*

---

<sup>80</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 14.

<sup>81</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, p. 158.

<sup>82</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 15.

<sup>83</sup> PODEVINS olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 24.

*Auguste III*<sup>84</sup>. » L'Électorat capitula le 15 octobre 1756 « permettant à 17.000 Prussiens de s'emparer de 250 canons et mortiers, d'envahir Dresde et toute la Saxe et de traiter les Saxons comme des prisonniers de guerre à leur service<sup>85</sup>. » Auguste III et sa famille se réfugièrent à Varsovie durant toute la durée de la guerre, pendant que Frédéric II de Prusse se servit de Dresde comme base d'opérations pour toute la durée des hostilités : « la Saxe avait été ainsi, dès le premier jour, paralysée dans le concours qu'elle aurait pu apporter aux armées françaises et autrichiennes<sup>86</sup>. » Le duché paya au prix fort l'occupation prussienne, qui ponctionna ses ressources agricoles et financières, agissant en Saxe comme dans un pays conquis. Surtout, le 19 juin 1760, le souverain prussien ordonna la canonnade de la capitale, Dresde, détruisant près d'un tiers de la ville<sup>87</sup>.

En 1761, la chute de William Pitt en Angleterre priva Frédéric II de Prusse d'un allié indispensable. Un an après, la mort de la tsarine Élisabeth laissa place au tsar Pierre III, qui n'avait pas la même affinité avec l'Autriche. Catherine II, qui lui succéda, enterra définitivement cette alliance et Marie-Thérèse dut renoncer à poursuivre la guerre. La paix générale fut signée en deux fois. Le premier traité, celui de Paris signé le 10 février 1763, concerna la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne. La France y perdit une influence considérable dans les colonies. Le second traité, celui d'Hubertsbourg signé le 15 février 1763, mit fin au conflit européen. Là aussi la France fut perdante, elle ne gagna rien alors qu'elle avait fourni des efforts extrêmes, tant humains que financiers. L'Autriche dut faire une croix définitive sur la Silésie. La Saxe quant à elle, retrouva la paix et ses anciennes frontières, mais perdit la couronne de Pologne. En compensation, elle récupéra Augsbourg et Freising — elle échangea Freising contre Trèves en 1768 —. La guerre de Sept Ans modifia profondément l'équilibre des puissances et la géopolitique de l'Europe, à l'image des traités de Westphalie un siècle plus tôt :

« La Prusse, ayant commencé la guerre comme vassale de l'Angleterre, avait été servie par le revirement russe, par l'incapacité des velléitaires français, par les succès anglais sur les théâtres extérieurs ; elle était promue au rang de grande puissance, désormais rivale de l'Autriche dans l'Empire ; la Grande-Bretagne, quant à elle, devenait la première des puissances coloniales. Enfin, la Russie est entrée dans le concert des puissances européennes qui devront désormais compter avec elle<sup>88</sup>. »

---

<sup>84</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, p. 158.

<sup>85</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 86.

<sup>86</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, pp. 15-16.

<sup>87</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 87.

<sup>88</sup> TRENARD Louis, « SEPT ANS GUERRE DE - (1756-1763) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-de-sept-ans/>

La Prusse, comme après la guerre de Trente Ans, fut la grande victorieuse en Allemagne à la suite de la guerre de Sept Ans. Elle a chassé la France « de son rôle de protecteur attiré et un fragile équilibre, susceptible de se rompre à la moindre tempête, s'installait durablement<sup>89</sup>. » La Saxe garda une rancune tenace contre la Prusse mais, n'étant plus en mesure de contester son hégémonie, fut contrainte d'entrer dans son aire d'influence. Fait capital sur lequel Napoléon, en garnison à Auxonne en décembre 1788, a écrit des notes tirées de l'histoire du roi de Prusse Frédéric II de Prusse et de la guerre de Sept Ans<sup>90</sup>. Il n'a, par ailleurs, pu manquer le fait que le souverain prussien, dans son testament de 1752, stipulait que « *la conquête [de la Saxe] serait l'une des plus utiles pour arrondir la Prusse*<sup>91</sup>. » Napoléon était donc bien au fait de la situation tendue entre la Prusse et la Saxe, ainsi que des conséquences de la guerre de Sept Ans sur la géopolitique du Saint-Empire romain germanique et sa zone d'influence. Enfin, en conséquence de cette guerre et de l'avènement de la puissance prussienne au rang de cinquième puissance européenne, les milieux politiques et intellectuels des petites puissances allemandes ont élaboré l'idée d'une *Trias*, traduite en français par « Tierce Allemagne » dont l'objectif « *était donc d'instaurer une savante mécanique d'équilibre en Allemagne par la création d'un troisième centre de pouvoir entre la Prusse et l'Autriche*<sup>92</sup>. » La France, qui sortit très affaiblie de la guerre, comprit très rapidement la nécessité de mettre en place un contrepoids aux influences prussiennes et autrichiennes dans le Saint-Empire romain germanique. Là encore, Napoléon fut bien au fait de cet héritage politique, ce qui permet d'éclaircir, en partie, sa politique allemande.

## II.5 LA POLITIQUE DE « RÉTABLISSEMENT » EN SAXE

Afin de se remettre des ravages de la guerre de Sept Ans, une période dite de « Rétablissement » eut lieu dans l'Électorat de Saxe. Elle compensa sa perte d'impact en politique extérieure par une modernisation accélérée à l'intérieur, grâce notamment à l'influence française. Auguste III mourut en 1763, quelques mois après le traité de Hubertsbourg. Son fils Frédéric IV lui succéda, mais pour seulement deux mois. Ce fut alors son frère, Xavier, qui occupa la régence du duché, en attendant que son neveu, le futur Frédéric-Auguste III, soit en âge de régner. Le Prince Xavier était un homme proche de la France : « *élevé par des maîtres français, il avait pour notre pays une sympathie très marquée,*

---

<sup>89</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 24.

<sup>90</sup> MASSON Frédéric, BIAGI Guido, *Napoléon inconnu : papiers inédits (1786-1793)*, Paris, Paul Ollendorf, 1895, pp. 420-427.

<sup>91</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, 514 pages.

<sup>92</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 11.

que son passage dans les rangs de notre armée, durant la guerre de Sept Ans, avait encore augmentée, et il en donna la preuve en venant vivre en France après la cessation de ses fonctions<sup>93</sup>. » Il s'y rendait régulièrement pour passer du temps avec sa sœur Marie-Josèphe, épouse du Dauphin Louis, et le roi Louis XV l'appréciait particulièrement. Il fut d'ailleurs au service de la France durant la guerre de Sept Ans, et nommé lieutenant-général des armées du Roi en 1758<sup>94</sup>. Grâce à ses voyages en France, rapportant avec lui les idées nouvelles des Lumières, le régent fut en mesure d'établir le Rétablissement saxon : « *le régime de Dresde engageant une première tentative européenne de mettre en pratique, les théories des Lumières, incarnées notamment par le Ministre Thomas von Fritsch*<sup>95</sup>. » Xavier régenta la Saxe pendant cinq ans, redressant ses finances et réorganisant l'administration. L'une de ses premières mesures fut d'écarter le comte Heinrich von Brühl « *qui symbolisait la prodigalité et la corruption du règne de Frédéric-Auguste II*<sup>96</sup>. » Il fonda notamment l'Académie des Arts visuels de Leipzig, aujourd'hui l'une des plus importantes écoles d'art en Allemagne, ainsi que l'École des Mines de Freiberg, la plus ancienne école d'ingénieurs d'Allemagne. Surtout, durant toute la période de sa régence, le prince Xavier s'attacha à resserrer les liens d'amitié qui unissaient déjà les cours de Dresde et Versailles. Dans ses archives particulières, nous retrouvons un manuscrit portant le titre de *Discours sur une alliance étroite à contracter avec la France* dans lequel « *sont exposés avec une grande justesse de vues les avantages que la Saxe puiserait dans cette alliance pour s'opposer aux envahissements de la Prusse qui, dès cette époque, menaçait déjà d'établir sa prépondérance sur toute l'Allemagne*<sup>97</sup>. » Xavier, au même titre que le maréchal Maurice et Marie-Josèphe avant lui, fut un acteur majeur des relations franco-saxonnes.

En 1768, Frédéric-Auguste III ayant atteint la majorité, la régence du prince Xavier prit fin. Dans la continuité de son oncle, le souverain saxon modernisa l'économie : « *De nouvelles branches d'activités apparurent, comme le tissage du coton, l'impression des indiennes et surtout la bonneterie avec le tissage des bas et des chaussettes. Ce développement fut très influencé par la présence des émigrés français*<sup>98</sup>. » Les relations avec la France étaient ainsi

---

<sup>93</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, pp. 28-29.

<sup>94</sup> THÉVENOT Arsène, *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe*, Paris, Librairie Historique et Archéologique de J.-B. Dumoulin, 1874, p. 15.

<sup>95</sup> ESPAGNE Michel, « La Saxe électorale à l'époque napoléonienne », dans *L'Allemagne face au « modèle » français : de 1789 à 1815*, dir. KNOPPER Françoise et MONDOT Jean, 2008, PUM, p. 112.

<sup>96</sup> ESPAGNE Michel, *Le creuset allemand : histoire interculturelle de la Saxe, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2000, p. 92.

<sup>97</sup> THÉVENOT Arsène, *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe*, Paris, Librairie Historique et Archéologique de J.-B. Dumoulin, 1874, p. 20.

<sup>98</sup> STOCK Klaus, « SAXE (histoire) », [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saxe-histoire/>

toujours au beau fixe. Par ailleurs, notons qu'un plan d'étude élaboré dans les années 1780 par Claude Camille Perret, qui fut plus tard secrétaire de Bonaparte, conseillait aux jeunes Français souhaitant entrer dans la carrière diplomatique de séjourner à Leipzig<sup>99</sup>. Les idées de la France contribuèrent donc énormément au redressement saxon, qui passa d'une monarchie absolue à une monarchie éclairée, concept alors très en vogue dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans le domaine de la politique étrangère, après la guerre de Sept Ans, la Russie, l'Autriche et la Prusse lorgnèrent les territoires polonais. Le 5 août 1772 à Saint-Pétersbourg eut lieu le Premier Partage de la Pologne entre les trois monarchies, qui enleva à la Pologne 28% de son territoire et 35% de sa population. La Russie récupéra la Biélorussie ; l'Autriche la Galicie ; la Prusse reçut le pays de Kulm excepté Thorn, la Poméranie excepté Dantzig, « *c'est-à-dire [le] corridor qui séparait depuis trois siècles le Brandebourg de la Prusse-Orientale, et que Frédéric avait décrit en 1752 comme l'un des "arrondissements" les plus recommandables pour le royaume*<sup>100</sup>. » Le territoire prussien gagna en homogénéité et assura ainsi sa position de puissance qui compte en Europe, avec en prime un encerclement renforcé autour de l'Électorat de Saxe. Cet évènement accentua encore un peu plus la pression du royaume de Prusse sur la Saxe, qui devint quasiment un vassal des Hohenzollern. Lors de la guerre de Succession de Bavière (1778-1779), Frédéric-Auguste III fut contraint de suivre Frédéric II de Prusse. Cette guerre eut pour but d'empêcher que la Bavière ne tombât entre les mains de l'Autriche. De plus, il aurait été très difficile à l'Électeur saxon, en tant que souverain d'un État secondaire, de se désintéresser des prétentions impériales, car « *si Joseph [Joseph II, Empereur] réussissait dans ses projets, l'équilibre de l'Allemagne souffrirait sérieusement de l'incorporation plus ou moins complète de la Bavière par l'Autriche, toute extension de celle-ci compromettant la sécurité des princes de l'Empire*<sup>101</sup>. » Ce conflit se termina diplomatiquement via la neutralité de la Russie et de la France, qui força l'Empereur Joseph à retirer ses prétentions sur la Bavière. Le traité de paix du 13 mai 1779 mit fin à la guerre. En outre, il stipulait que le roi de Prusse accorderait la somme de six millions de florins à la Saxe ainsi que des droits de la couronne de Bohême sur quelques seigneuries, en remerciement de son ralliement<sup>102</sup>. Le baron de Breteuil,

---

<sup>99</sup> ESPAGNE Michel, *Le creuset allemand : histoire interculturelle de la Saxe, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2000, pp. 96-97.

<sup>100</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, pp. 176-177.

<sup>101</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 36.

<sup>102</sup> — *Traité de paix entre Sa Majesté l'impératrice reine apostolique de Hongrie et de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, etc. et Sa Majesté le roi de Prusse, électeur de Brandebourg, etc. fait à Teschen le 13 mai 1779*, Leopold Classic Library, 2015, pp. 31-32.

diplomate français, réussit à négocier ces avantages pour la Saxe, ce qui raffermir les liens d'amitié franco-saxons.

Ayant échoué à unifier l'Empire par l'unité de religion après les traités de Westphalie, l'Autriche chercha à gouverner l'Allemagne en s'y concentrant territorialement, d'où l'importance de la succession de la Bavière. Toujours dans l'idée de garantir les possessions des souverains Allemands — surtout les siennes ! — et d'empêcher l'Autriche d'étendre son influence dans l'Empire, Frédéric II de Prusse créa en 1785 le *Fürstenbund*. Cette Confédération des Princes fut composée par les princes protestants soumis à la Prusse, dont la Saxe de Frédéric-Auguste III. Cette nouvelle tentative de constituer une Confédération de l'Allemagne du Nord « *va devenir l'idée maîtresse des politiques prussiens et le levier principal de la Prusse dans le grand dessein qu'elle forme déjà de s'emparer de l'Allemagne. En ce temps-là, ne pouvant encore songer à l'absorber, elle en défend les libertés contre l'Autriche : c'est un moyen sûr d'y affaiblir cette maison et de s'y insinuer à sa place*<sup>103</sup>. » Ces deux évènements renforcèrent l'instabilité géopolitique du Saint-Empire romain germanique, qui ne tenait plus qu'à un fil.

## **II.6 PORTAIT DU SOUVERAIN SAXON, FRÉDÉRIC-AUGUSTE III**

Afin d'éclaircir les intentions de Frédéric-Auguste III au cours des périodes révolutionnaire et impériale, il paraît judicieux d'évoquer plus en détail son enfance, sa famille, et sa méthode de gouvernement. Fils aîné du prince Frédéric IV et de son épouse, Marie-Antoinette de Bavière, Frédéric-Auguste III vit le jour à Dresde le 23 décembre 1750. Par son père, il fut le petit-fils d'Auguste III, roi de Pologne et prince-électeur de Saxe, et de Marie-Josèphe d'Autriche, fille de l'Empereur Joseph I<sup>er</sup> du Saint-Empire. Du côté de sa mère, il fut le petit-fils de Charles VII, Empereur du Saint-Empire et prince-électeur de Bavière. Par sa noblesse, il eut des liens de parentés avec de nombreuses cours en Europe : neveu de la reine d'Espagne Marie-Amélie de Saxe ; neveu de la dauphine de France Marie-Josèphe de Saxe, et donc cousin de Louis XVI et du comte de Provence, le futur Louis XVIII ; neveu de Clément-Wenceslas de Saxe, archevêque-électeur de Trèves, qui fut le parrain du célèbre diplomate autrichien Metternich ; neveu d'Albert de Saxe-Teschen, marié à l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche et gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens ; neveu de Marie-Anne de Saxe, épouse du prince-électeur Maximilien III Joseph de Bavière ; et enfin, neveu de François-Xavier de Saxe, maréchal des armées du roi de France Louis XV, puis régent du duché de Saxe à la fin de la guerre de Sept Ans. Ces liens familiaux témoignèrent des accointances de

---

<sup>103</sup> SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon, 1885, tome I, pp. 404-405.

la maison Wettin avec l'ensemble de l'aristocratie européenne, et en particulier avec la France et l'Autriche.

Sur le plan matrimonial, au début de l'année 1769, Frédéric-Auguste III se maria avec Marie-Amélie des Deux-Ponts, qui fut élevée à la cour du Palatinat. Son épouse n'exerça aucune influence sur les affaires politiques du duché, qui ne l'intéressaient guère. Ils eurent une fille le 21 juin 1782, la princesse Marie-Auguste. La loi salique ayant toujours cours en Saxe, son frère Antoine fut l'héritier présomptif de l'Électorat. Antoine épousa le 18 octobre 1787 Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de l'Empereur Léopold II, renforçant ainsi les liens austro-saxons.

Son enfance fut marquée par la guerre de Sept Ans. Il vécut en Pologne, où son grand-père Auguste III fut contraint de se réfugier après l'annexion de la Saxe par la Prusse. Cette expérience dut être extrêmement traumatisante pour le futur Électeur. Il fut expulsé de son lieu de naissance et témoin de la déchéance de ses états, notamment lorsque Frédéric II de Prusse détruisit près d'un tiers de la ville de Dresde en 1760. Le comte Marc le Bègue de Germiny relate que l'enfance de Frédéric-Auguste III « *avait été bercée par le récit des monstrueux abus de la force commis en Saxe par Frédéric II après la capitulation de Pirna*<sup>104</sup>. » Malgré son jeune âge, ce cruel épisode fut assurément traumatisant pour lui, influençant sa conception psychologique. À l'instar de l'enfance de Louis XIV, traumatisé par la Fronde, et qui impacta par la suite sa façon de régner, nous estimons qu'il est plus que probable que ces événements impactèrent durablement le souverain saxon dans sa manière de gouverner, en particulier dans son conservatisme et sa neutralité. Toutefois, ce séjour forcé en Pologne l'a poussé à l'étude de sa culture, ainsi qu'à l'apprentissage de sa langue. Son éducation religieuse fut catholique et confiée à P. Herz, il développa ainsi « *une foi aussi solide qu'éclairée, et à laquelle il resta constamment fidèle, ne subissant pas sur ce point la moindre défaillance*<sup>105</sup>. » Son enfance fut solitaire et portée sur l'étude, « *les heures qu'il y consacrait volontiers étaient un dérivatif à la solitude où l'avait tenu sa mère, qui paraissait avoir moins d'affection pour lui que pour ses autres enfants. En effet, ce prince, modèle d'amour conjugal et paternel, fut presque élevé à l'écart de sa famille ; et il semble qu'ayant souffert du manque d'attachement des siens il ait cherché, dans la suite, à entourer d'une tendre sollicitude ceux qui furent placés le plus près de son cœur*<sup>106</sup>. » Nous pensons que cette enfance esseulée explique le côté renfermé, voire

---

<sup>104</sup> GERMINY Marc Le Bègue de, *Frédéric-Auguste devant Napoléon : d'après des documents inédits*, Paris, Aux bureaux de la Revue, 1905, p. 5.

<sup>105</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 23.

<sup>106</sup> *Ibid*, p.23

mélancolique, du souverain saxon, mais aussi sa loyauté. En effet, il n'eut que deux amis durant son enfance : son précepteur, M. de Gudschmid, qui fut l'équivalent d'un père et par la suite son Premier ministre, et le comte de Marcolini, gentilhomme italien résidant à la cour de Dresde, qui fut son meilleur ami. L'historique de son enfance nous permet de formuler l'hypothèse suivante : traumatisé par les exactions de la Prusse lors de la guerre de Sept Ans, il se borna à la neutralité autant qu'il le put, pour le bien de ses États. Mais, lorsque Napoléon en 1806 lui offrit de se libérer de la tutelle prussienne, sous laquelle il avait toujours vécu, le souverain saxon éprouva une telle reconnaissance, qu'il lui resta fidèle jusqu'au bout.

Notons une anecdote qui aurait eu lieu peu de temps après l'accession à la régence de Frédéric-Auguste III, relevée par le comte Mirabeau :

« La mère de l'électeur régnant de Saxe [...], prit en horreur son fils, lorsqu'elle vit que parvenu à la régence, il ne lui laissoit point d'autorité. Elle forma le projet de le perdre, en déclarant solennellement à la diète de Ratisbonne, qu'il étoit bâtard de M. Witzthum, l'un de ses favoris, tué dans un duel célèbre par M. de Meyern. Pour cet effet, elle recueillit les dépositions de ses femmes, et les enferma dans un paquet qu'un certain aventurier, nommé le comte d'Agdalo, son affidé, devoit porter à Ratisbonne. La veille du jour fixé pour son départ, un courrier du roi de Prusse demande à parler à l'électeur en personne, est admis, et lui remet tous les détails de cet horrible complot, avec les copies des papiers relatifs. Conseil assemblé chez l'électeur, on prend la résolution d'arrêter le comte d'Agdalo, et cette mesure exécutée sur le champ, il est conduit à Koenigstein, où on le détient encore, et probablement pour toute sa vie, le commandant de la forteresse répondant sur son honneur et sur sa tête, de la sureté du prisonnier. C'est ainsi qu'avorta cette machination inouïe<sup>107</sup>. »

Il apparaîtrait donc que la propre mère de l'Électeur ait comploté contre sa vie. Néanmoins, nous n'avons néanmoins trouvé aucune autre occurrence de cette anecdote. Il est donc difficile d'en établir la véracité. Mais, il nous semblait intéressant d'en faire part car, si cette tentative d'infanticide s'avère réelle, elle peut accentuer la compréhension de la psychologie de Frédéric-Auguste III et son côté taciturne.

Ce fut le 15 septembre 1768 que Frédéric-Auguste III devint l'Électeur de Saxe. Concernant la politique extérieure, son cœur inclinait vers l'Autriche. Ce penchant fut renforcé par les liens de parenté unissant les maisons Wettin et Habsbourg, ainsi que sa foi catholique mais, son pragmatisme lui imposait de se rapprocher de la Prusse : *« l'attitude de l'Électeur ne se laissa pas inspirer par les préférences de son cœur, mais plutôt par les mobiles de la raison, la Saxe se trouvant ordinairement du côté de la Prusse, en opposition aux empiètements de l'Empereur. [...] Toutefois, comme l'intérêt de l'État commandait de s'appuyer sur la Prusse*

---

<sup>107</sup> MIRABEAU Honoré-Gabriel Riqueti. *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, Paris, Louis Laurent Edme Lejay, 1788, vol. 1, pp. 128-129.

et même d'embrasser son parti, Frédéric-Auguste III, le plus catholique des princes allemands, se ralliait aux vues de la cour luthérienne de Berlin<sup>108</sup>. » Ainsi, jusqu'à Napoléon, la politique de l'Électeur fut la neutralité. Il suivit la Prusse, mais seulement quand il y fut forcé, comme lors de la guerre de Succession de Bavière, ou la Première Coalition.

À propos des affaires intérieures, la méthode de gouvernement de Frédéric-Auguste III consista à décider presque exclusivement de tout. Il écoutait ses ministres et conseillers, mais la décision finale lui revenait. Il disposait d'un conseil-privé qui « *est proprement le dernier ressort de toutes les affaires [...] toutes les autres cours et collèges lui sont subordonnés*<sup>109</sup>. » Une lettre du chargé d'affaires français à Dresde, Jean-Frédéric Helflinger<sup>110</sup>, datant du 20 pluviôse An VII (8 février 1799) s'avère particulièrement intéressante. L'ambassadeur y relate la position du souverain saxon envers le Directoire Exécutif, et donne aussi un éclairage sur le fonctionnement de son gouvernement :

« On sait que l'opinion personnelle de ce Prince n'a été rien moins que favorable à la France depuis la Révolution ; son alliance avec la famille des Capet flattait son amour propre et relevait l'éclat de sa maison ; ses parents, tels que le Duc de Deux-ponts et l'Électeur de Trèves sont fugitifs et sans états ; les biens du prince Xavier de Saxe, son oncle, ont été confisqués en France, et ceux du comte de Marcolini, son favori, sont menacés de l'être ; voilà bien des motifs pour tenir ce prince éloigné de nous, et je doute que nous puissions nous l'affectionner sincèrement, quand même il y trouverait un intérêt particulier, parce que par principe il est plus attaché à la conservation de la religion catholique romaine qu'aux avantages politiques.

D'un autre côté, aucun membre de l'Empire germanique n'est plus attaché que lui à la Constitution et à l'ancien système de l'Allemagne ; ennemi des nouveaux, il voudrait régner comme ses ancêtres et il en observe encore aujourd'hui les formes et l'étiquette.

Sans chercher à jouer un rôle dans les grandes circonstances qui agitent l'Europe et qui menacent l'Empire germanique d'un changement inévitable, l'électeur espère conserver ses États par sa seule sagesse et par la fidélité de ses troupes ; il n'ignore pas que ses sujets ne sont ni contents ni heureux, mais il a assez de confiance dans leur attachement à sa personne pour compter sur eux ; il croit même en avoir un témoignage favorable dans ce moment où il avait tout à craindre de la réunion des États généraux ; toutes les réclamations, toutes les plaintes étaient ajournées à cette époque ; mais jamais Diète n'a été plus tranquille et n'a moins échauffé les esprits ; tout s'y fait dans le plus grand silence ; on ne parle et ne s'occupe même pas à Dresde de cette assemblée extraordinaire.

L'Électeur attribue cet état de choses au système de neutralité qu'il a adopté, et auquel il tient par intérêt et par politique, parce qu'il lui assure l'assistance du roi de Prusse dans quelque situation que puisse se trouver la Saxe.

---

<sup>108</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, pp. 35-36.

<sup>109</sup> *Lettre d'un saxon à Mr. Le comte de Mirabeau contenant quelques remarques sur son tableau de l'Électorat de Saxe*, 1789, p. 60.

<sup>110</sup> Voir sa biographie en annexe.

Il n'y a aucune influence particulière dans la détermination de l'électeur ; il fait tout par lui-même et dans le plus grand secret ; ses ministres ignorent souvent la nature des affaires politiques et ne sont consultés que pour des objets relatifs à leurs départements. Il n'avait de confiance réelle que dans les lumières de M. de Gudschmid, et depuis la mort de ce Premier ministre, il le supplée lui-même en attendant que les négociations de Rastadt lui permettent de le remplacer.

Le gouvernement saxon, par sa position, est subordonné aux combinaisons de ses voisins surtout lorsqu'elles ont pour objet la conservation et l'intérêt commun de l'Empire<sup>111</sup>. »

Nous retrouvons dans cette lettre tout ce que nous avons pu entrevoir auparavant sur Frédéric-Auguste III : l'importance de ses liens familiaux ; sa neutralité et sa foi légendaire ; son assujettissement à la Prusse, et dans une moindre mesure l'Autriche ; son conservatisme envers la constitution du Saint-Empire romain germanique ; sa loyauté envers ses proches ; et enfin son pouvoir absolu dans les décisions de l'Électorat. L'analyse de son enfance et de sa personnalité nous permettent de mieux aborder la position et les choix que fit ce souverain lorsqu'apparurent les prémices de la Révolution française en Europe.

---

<sup>111</sup> Lettre de Helflinger du 20 pluviôse an 7 (8 février 1799), AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

## Conclusion de la première partie

La première partie de ce mémoire évoque l'historique des relations franco-saxonnes antérieures à la Révolution française, qui furent essentiellement fluctuantes. Le premier rapprochement eut lieu en 1444, lorsque le roi de France Charles VII et le prince-électeur de Saxe Frédéric II conclurent une alliance pour s'opposer au duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Ces relations furent renforcées par la Réforme, qui vit les princes allemands réformés s'opposer à la politique de l'Empereur Charles Quint, désireux d'imposer la religion catholique dans tout l'Empire. Le roi de France François I<sup>er</sup> vit dans cette opposition une opportunité de contrecarrer les plans de son grand rival. De ce fait, une alliance fut signée le 28 mai 1532 entre la France et la Ligue de Smalkade, dirigée par Jean-Frédéric de Saxe. François I<sup>er</sup> initia ainsi la politique française en Allemagne qui dura plusieurs siècles, le but principal étant de déstabiliser le pouvoir de l'Empereur du Saint-Empire romain germanique pour éviter une collusion contre la France.

Durant la guerre de Trente Ans qui ravagea l'Europe, la France de Louis XIII et Richelieu, continuateurs de la politique d'éclatement de l'Allemagne, poussèrent l'Électeur de Saxe Jean-Georges I<sup>er</sup> à entrer en guerre aux côtés de Gustave II Adolphe de Suède contre l'Empereur Ferdinand II en 1630. Toutefois, la guerre fut terrible pour la Saxe et l'Électeur dut faire une paix séparée avec l'Empereur en 1635, ce qui permit à la Prusse de prendre la place devenue vacante de cheffe de file du parti protestant, au détriment de la Saxe.

Les traités de Westphalie en 1648 modifièrent l'équilibre des puissances en Europe et la pratique de la diplomatie. Des ambassadeurs permanents s'installèrent dans les états, avec l'intention de nouer des liens plus profonds. La France fut le premier État à posséder une représentation permanente en Saxe, dès 1660, confirmant l'existence d'une relation forte entre les deux puissances. Napoléon, parfaitement conscient de la politique extérieure française mise en place après les traités de Westphalie, en fut le continuateur.

Cependant, sous le règne du prince-électeur Jean-Georges III, ces relations se crispèrent. Louis XIV, souhaitant continuer la politique de ses prédécesseurs, déclencha en 1688 la guerre de la « Ligue d'Augsbourg ». Le prince-électeur saxon se rangea du côté de l'Empereur Léopold I<sup>er</sup>, engageant 14 000 hommes en Alsace et dans le Palatinat. Cette guerre se termina en 1697 et la Saxe envoya un ministre permanent en France en 1698, sous le règne de Frédéric-Auguste I<sup>er</sup>.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle fut riche en événements pour la Saxe et la France, qui développèrent leurs liens. Durant la première moitié du siècle, les relations furent plutôt fraîches : conflit entre la

France de Louis XIV et la Saxe de Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> via la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) ; tensions concernant la couronne de Pologne, Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> étant opposé à François-Louis de Bourbon-Conti, cousin de Louis XIV (1697) ; ennemis lors de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714) ; Frédéric-Auguste II souhaitant conserver la couronne polonaise de son père, et Louis XV voulant poursuivre la politique de Richelieu concernant la Pologne, ils s'affrontèrent durant la guerre de Succession de Pologne (1733-1738). Cette situation de conflits « quasi permanents » bascula lors de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748). La France et la Saxe — ainsi que la Prusse et la Bavière — se retrouvèrent alliées contre l'Autriche en 1741. Cependant, les affaires saxonnes se compliquèrent très vite lorsque la Prusse annexa la Silésie en juin 1742. Frédéric-Auguste II, devenu entre-temps roi de Pologne sous le nom d'Auguste III, choisit alors de se rapprocher de Marie-Thérèse d'Autriche, et se retrouva de fait, à nouveau, contre la France. En décembre 1745, la capitale saxonne fut occupée par les troupes prussiennes, ce qui mena au traité de Dresde le 25 décembre. Ce traité obligea la Saxe à verser une énorme indemnité de guerre à la Prusse. Le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 quant à lui, mit fin à la guerre de Succession d'Autriche, mais ne régla rien aux conflits en cours.

Malgré les différentes guerres qui ont vu la France et la Saxe s'affronter, les relations entre les deux états sont restées cordiales, grâce notamment au Maréchal de France Maurice de Saxe et à Marie-Josèphe, fille d'Auguste III qui épousa le Dauphin de France en 1747. Ces deux personnages permirent le maintien de liens profonds entre les deux États. De plus, ils trouvèrent un ennemi commun en la personne de Frédéric II de Prusse. Outre la prise de la Silésie qui mit la Saxe dans une fâcheuse posture, la Grande-Bretagne et la Prusse signèrent un traité de neutralité en janvier 1756. La France vécut très mal ce revirement prussien et se rapprocha de l'Autriche dans ce qui a été appelé le « renversement des alliances ». La Saxe et la France furent donc alliées lors de la guerre de Sept Ans. Nonobstant, la Saxe fut balayée par les troupes prussiennes dès le début de la guerre et n'eut quasiment aucun impact sur le conflit. Celui-ci se termina en 1763, et eut de lourdes conséquences sur la Saxe, qui perdit la couronne de Pologne et se trouva dans l'orbite du royaume de Prusse. À l'instar des traités de Westphalie un siècle plus tôt, la fin de la guerre de Sept Ans modifia profondément l'équilibre des puissances et la géopolitique européenne : la Prusse prit la place de la France en Allemagne et fut promue au rang de grande puissance ; l'Angleterre devint la première puissance coloniale ; tandis que la Russie entra dans le concert des puissances européennes.

La France eut le mérite de se rendre compte très vite du danger et s'efforça de reprendre sa vieille politique européenne, que Thierry Lentz résume parfaitement :

« Pour simplifier, les Continentaux entendaient organiser l'Europe autour d'une ou deux nations principales et de la verrouiller par un *système* d'alliance. Ce fut encore plus net à la fin du règne de Louis XV, lorsque le roi de France renversa ses alliances pour se rapprocher de l'Autriche, ennemi continental traditionnel, pour faire pièce à l'émergence de l'Angleterre et de la Prusse. À l'inverse, Londres entendait empêcher, voire briser tout "système", afin de commercer librement avec des États de puissance comparable se neutralisant, ou, mieux, ne parvenant jamais à se liguier<sup>112</sup>. »

Les guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle préludèrent les guerres napoléoniennes. La conception européenne de Napoléon fut la continuation de celle de ses prédécesseurs. Nous savons qu'il étudia l'histoire de Frédéric II de Prusse dans sa jeunesse, il sut donc parfaitement les enjeux géopolitiques autour de la Prusse et de l'Autriche, notamment en ce qui concernait la Saxe.

La Saxe souffrit énormément des guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans. À l'intérieur du pays, tout fut à reconstruire. Cette période dite de « rétablissement » porta la marque de Xavier de Saxe. Il régenta l'Électorat en attendant la majorité de Frédéric-Auguste III et fut très proche de la France. Frère de Marie-Josèphe, belle-fille de Louis XV, Xavier était particulièrement apprécié de celui-ci. Durant l'intégralité de sa régence, il s'évertua à renforcer les liens franco-saxons, et, une fois Frédéric-Auguste III en âge de régner, il revint vivre en France. Là aussi, Napoléon fut au fait de ces événements, et par le sénatus-consulte relatif aux émigrés du 6 Floréal An X (26 avril 1802), le prince saxon fut radié de la liste des émigrés et se vit restituer tous ses biens non vendus, dont le château de Chaumot.

Jusqu'à 1789 et le début de la Révolution française, Frédéric-Auguste III continua la politique de rétablissement à l'intérieur du pays mise en place par son oncle. À l'extérieur, la Saxe n'eut que très peu de marge de manœuvre, étant satellisée par la Prusse depuis la fin de la guerre de Sept Ans. L'Électeur saxon fut contraint par Frédéric II de Prusse de rejoindre la guerre de Succession de Bavière (1778-1779). En contrepartie de sa participation, et grâce à la négociation acharnée du diplomate français, le baron de Breteuil, la Saxe obtint de la Prusse plusieurs garanties : la somme de six millions de florins ainsi que des droits sur la couronne de Bohême. Preuve que la politique extérieure de rapprochement avec la France du prince-régent Xavier et de l'Électeur Frédéric-Auguste III porta ses fruits ! En 1785, dans le but d'empêcher la destruction de la constitution germanique et de limiter l'influence autrichienne dans l'Empire, Frédéric II de Prusse créa la Confédération des Princes, que rejoignit Frédéric-Auguste III : « la ligue des princes de 1785, concrétisa l'appréhension tant de la Prusse, de la France que des petites puissances germaniques de voir se dérégler, à leur détriment, l'équilibre instauré entre

---

<sup>112</sup> LENTZ Thierry, *Pour Napoléon*, Paris, Perrin, 2021, pp. 97-98.

Vienne, Berlin et la Tierce Allemagne<sup>113</sup>. » Ces deux évènements, à l'encontre de l'Autriche, démontrent la friabilité de la stabilité du Saint-Empire romain germanique. Les puissances françaises, prussiennes et autrichiennes essayant par tous les moyens de garder un relatif équilibre des puissances en Allemagne. Nonobstant, la Révolution française approchant, ce fragile équilibre fut complètement bouleversé.

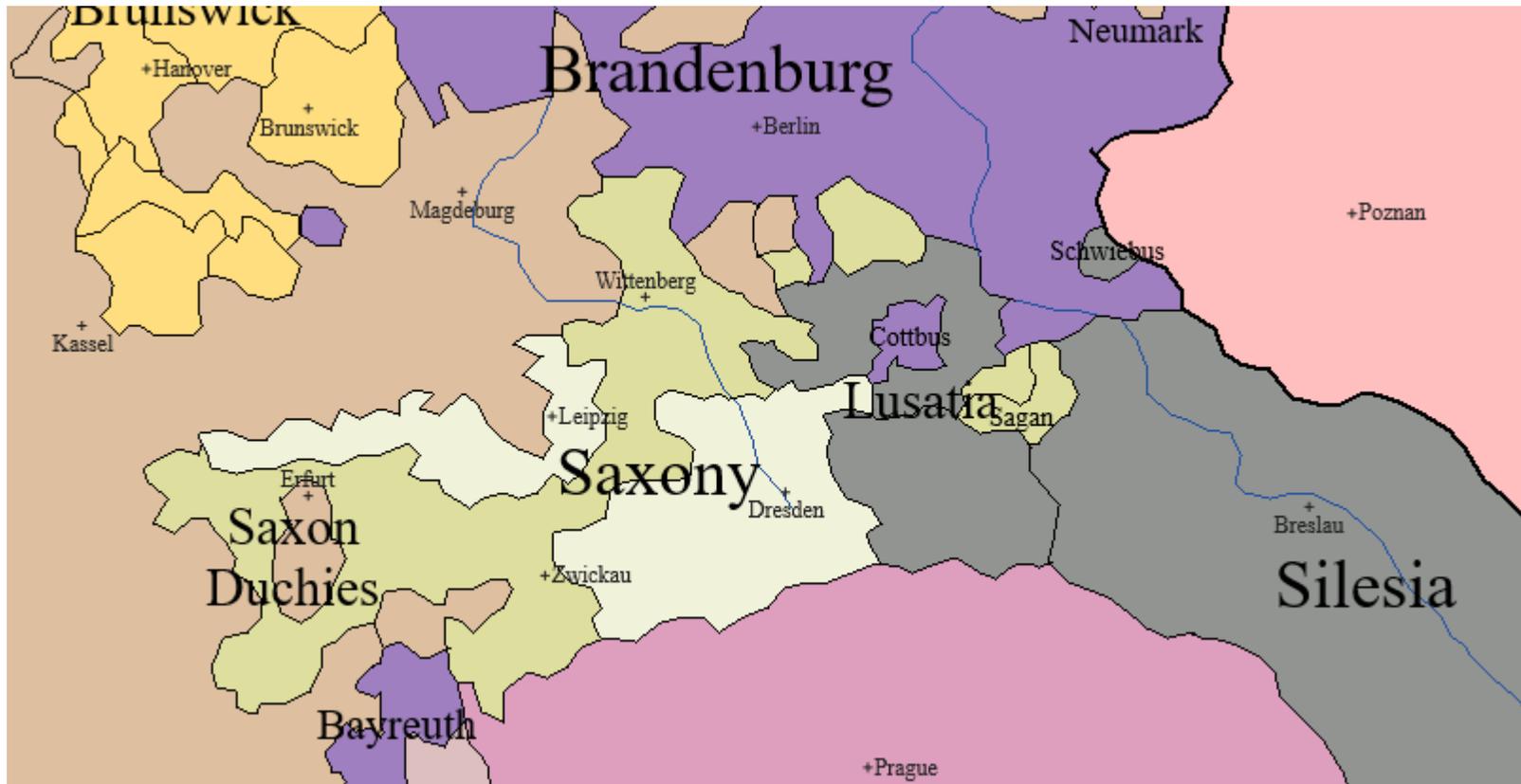
---

<sup>113</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 24.



## 1485 – Carte de la Saxe

---



En 1485, la Saxe se sépara en deux à la suite de la Séparation de Leipzig.  
En vert clair, les territoires d'Ernest, prince-électeur de Saxe. En blanc, les territoires d'Albert, Duc de Saxe.

## 1547 - Carte du Saint-Empire romain germanique



Profitant de la Réforme en Allemagne, la branche Ernestine de l'Électeur Jean-Frédéric I<sup>er</sup> se révolta contre l'Empereur, tandis que Maurice de la branche Albertine, duc de Saxe, se rangea du côté de Charles Quint. Pour le récompenser, l'Empereur transféra la dignité de prince-électeur à Maurice, entraînant ainsi un changement dynastique. En vert clair, les duchés saxons de la branche Ernestine, qui fut confinée en Thuringe. En blanc, l'Électorat princier de Saxe, gouverné par la branche Albertine

## 1697 – Carte du nord-est de l'Europe



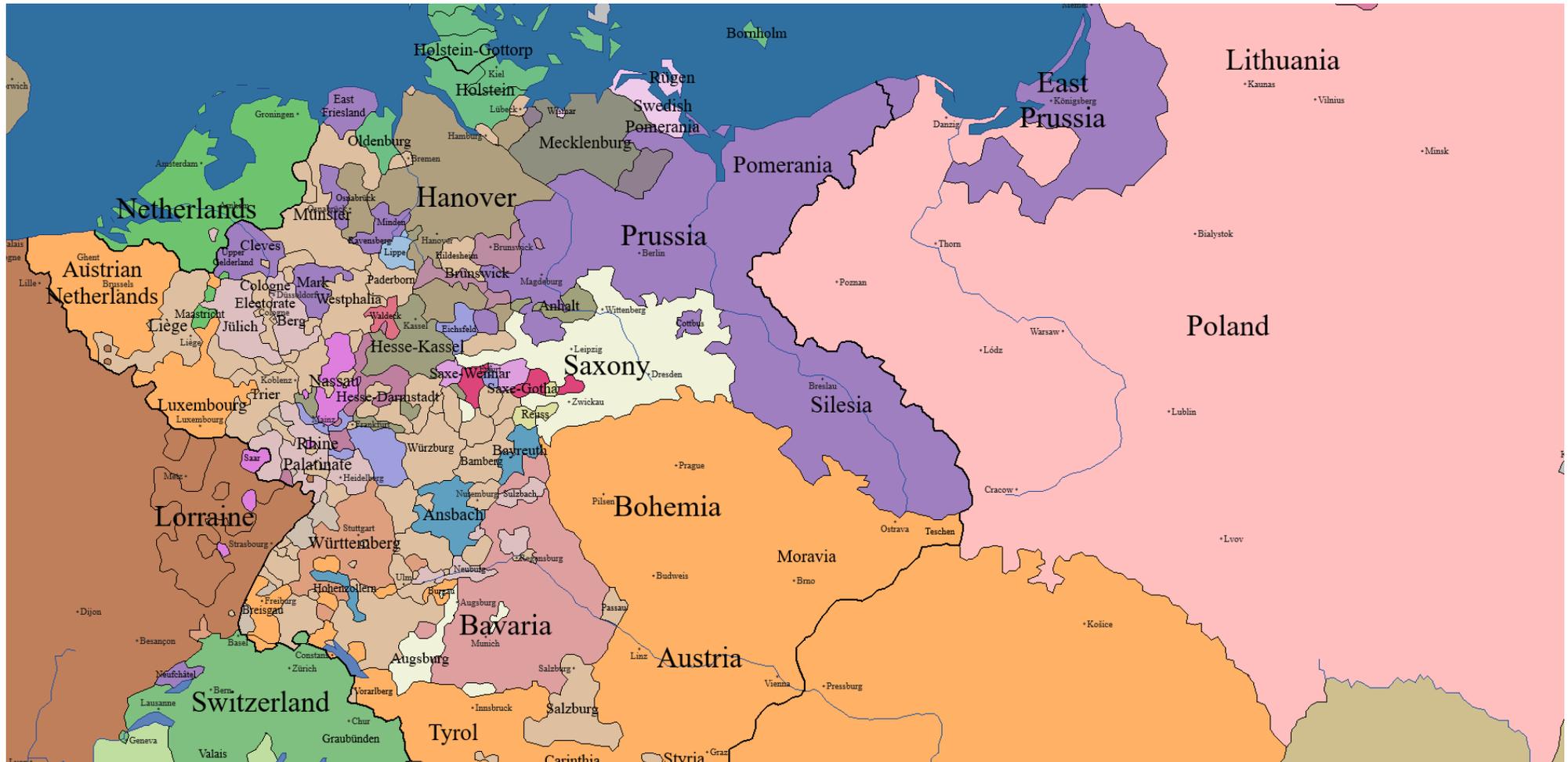
En 1697, Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> devint roi de Pologne sous le nom d'Auguste II. Cela chamboula la géopolitique saxonne, qui bascula alors vers le nord et l'est de l'Europe et rentra en conflit avec les ambitions suédoises, russes, prussiennes et autrichiennes sur la Pologne.

## 1748 – Carte du Saint-Empire romain germanique



La guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) fut funeste pour la Saxe. Le royaume de Prusse de Frédéric II obtint la province de Silésie au détriment de l'Autriche, et devint ainsi une menace considérable pour la Saxe, le territoire de Silésie coupant en deux la Saxe et la Pologne.

## 1763 – Carte de l'Europe de l'Est



La guerre de Sept Ans fut désastreuse pour la Saxe. Envahie dès le début du conflit par la Prusse, elle n'eut aucune influence. Après le traité de Paris de 1763, elle perdit la Pologne, mais gagna Augsbourg et Freising, qu'elle échangea contre Trèves en 1768. La Prusse confirma sa présence en Silésie. La Saxe fut ainsi satellisée sous l'influence prussienne, et la France perdit son protectorat dans le Saint-Empire romain germanique au profit de la Prusse.

## 1772 – Carte de la Pologne



En 1772, l'Autriche, la Russie et la Prusse se partagèrent la Pologne. L'Autriche obtint la Galicie ; la Russie la Biélorussie ; la Prusse quant à elle, recevait le pays de Kulm excepté Thorn, la Poméranie orientale, excepté Dantzig et put ainsi arrondir son territoire. Notons l'enclavement de la Saxe, avec la Prusse au Nord et à l'Est, et l'Autriche au Sud.

## **Deuxième partie**

### **1789 à 1801 : tensions dans les relations franco-saxonnes**

## Chapitre III

### De la Révolution au Consulat (1789-1800)

En 1789, la situation de la Saxe était la suivante : quatrième État du Saint-Empire romain germanique en termes de superficie avec 40 000 km<sup>2</sup> sur 660 000 km<sup>2</sup>, concernant la population elle se plaçait en onzième : 2.5 millions d'habitants sur 28 millions<sup>114</sup>. Quant à l'Empire germanique il consistait, à l'aube de la Révolution, en une vaste agglomération d'États. Deux puissances en particulier s'opposèrent dans le but de le contrôler : l'Autriche et la Prusse. Elles avaient des aspirations contraires, surtout concernant la religion et la politique. L'Autriche, fermement attachée au catholicisme depuis Charles Quint, représentait l'ancien Empire romain assimilateur et unitaire. La Prusse de son côté, de confession majoritairement luthérienne, était la championne de la tradition germanique et fédéraliste. Depuis les épisodes des guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans, leur hostilité mutuelle fut permanente. Nonobstant cet état de fait, la Révolution française rapprocha la Prusse et l'Autriche pour un temps, leurs intérêts premiers étant de garder le pouvoir : « *Si les peuples, au contact de l'esprit soufflant en France, venaient à éprouver le besoin de s'émanciper, leur souveraineté ne subirait-elle pas la première atteinte ? Rien donc de plus pressé que d'oublier les dissidences passées pour se liguer contre l'ennemi commun ; rien de plus indispensable, quand il était temps, que d'arrêter, par une action énergique et immédiate, le flot révolutionnaire*<sup>115</sup>. » La Saxe, en porte-à-faux par rapport à ses deux encombrants voisins, fut forcée de suivre leurs politiques, malgré l'objectif affiché de neutralité du souverain saxon, Frédéric-Auguste III.

#### III.1 LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET L'ENTREVUE DE PILLNITZ

Albert Sorel a estimé que deux épisodes résument la coutume de l'Europe à la veille de la Révolution française : la guerre de Succession d'Autriche et le Premier Partage de la Pologne : « *La première montre le cas que l'on faisait des engagements d'État ; le second, le respect que l'on professait pour les souverainetés établies. Ces actes iniques sont le testament de la vieille Europe ; l'ayant signé, elle n'avait plus qu'à mourir [...]*<sup>116</sup>. » Le déclenchement de la Révolution française fut donc l'acte final de la mort de la « vieille Europe ». Cette révolution prônait l'égalité entre tous les hommes et la suppression des privilèges, ce que les vieilles

---

<sup>114</sup> TISSIER Yves, *De l'Allemagne et des monarchies au XIX<sup>e</sup> siècle*, Honoré Champion, Paris, 2018, p. 19.

<sup>115</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 48.

<sup>116</sup> SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon, 1885, tome I, p. 89.

monarchies européennes ne pouvaient concevoir. En Saxe, l'impact de la Révolution ne se fit pas réellement sentir : « *d'après les rapports de l'ambassadeur de France en poste à Dresde depuis 1784, Charles-François Huraut, vicomte de Vibraye, ni la réunion des États généraux, ni la prise de la Bastille, ni la nuit du 4 août ne suscitèrent beaucoup d'émotion dans la capitale saxonne. Le chargé d'affaires Yves-Louis-Josèphe Hirsinger, qui succède à Vibraye à la fin de 1789, ne signe pas davantage d'inquiétudes dans une cour où l'électeur Frédéric-Auguste III et Louis XVI continuent à s'échanger des lettres anodines*<sup>117</sup>. » L'Électeur s'efforça de rester neutre, ses rapports avec le représentant de la France étaient corrects. Toutefois, au milieu de l'année 1790, une jacquerie paysanne troubla les relations franco-saxonnes. Les participants à ce soulèvement demandèrent la tenue d'états généraux, à l'image de ceux ayant eu lieu en France. De ce fait, la tâche officielle des envoyés de France à Dresde fut la rectification de l'opinion, en témoigne les consignes reçues par le comte de Montmorin, arrivé à la cour de Dresde en mai 1791. Néanmoins, le prince-électeur, étant donné sa situation « *de membre du corps germanique, sa parenté avec les Bourbons, l'atteinte portée en Alsace à son oncle, le prince Xavier, étaient autant de raisons de nature à permettre de deviner le fond de son âme : aussi le supposait-on contraire aux réformes de la Révolution*<sup>118</sup>. » Après la fuite de Varennes des 20 et 21 juin 1791, qui mena à la déchéance et à l'emprisonnement de Louis XVI et sa famille, Frédéric-Auguste III organisa une rencontre entre les souverains européens. Ils se réunirent au château de Pillnitz, situé dans le territoire saxon, du 25 au 27 août 1791. Étaient présents : l'Empereur Léopold II — frère de Marie-Antoinette —, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II et le comte d'Artois — frère de Louis XVI, cousin germain de l'Électeur de Saxe et futur Charles X —. Les discussions aboutirent à une convention « *qui assurait la famille royale prisonnière en France de la sollicitude des signataires sans l'accompagner de menaces qui auraient pu effrayer les révolutionnaires*<sup>119</sup>. » Si cette déclaration enthousiasma les émigrés, elle enflamma les révolutionnaires. De plus, cette déclaration renfermait des articles secrets concernant les prétentions de la Prusse sur la Pologne. L'entrevue de Pillnitz fut le point de départ des guerres révolutionnaires. Napoléon, durant son passage en 1812, conscient de l'importance de cette entrevue dans la suite de l'histoire et dans son ascension personnelle, aurait affirmé « *c'est ici que je suis né*<sup>120</sup>. »

---

<sup>117</sup> ESPAGNE Michel, *Le creuset allemand : histoire interculturelle de la Saxe, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2000, p. 98.

<sup>118</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 44.

<sup>119</sup> MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, p. 93.

<sup>120</sup> JACQUEMÍN Ed, WITZLEBEN Karl August Friedrich von, *La Suisse saxonne*, Paris, Daguin, 1840, p. 13.

Frédéric-Auguste III, quant à lui, resta fidèle à sa politique de neutralité. Il estima que ce n'était pas à la Saxe d'enclencher quoi que ce soit, mais bien à l'un des deux grands États de l'Allemagne, l'Autriche ou la Prusse. Son pragmatisme le poussait même plutôt vers la France, car, « *confronté aux pressions prusso-autrichiennes en faveur d'un partage de la Pologne, l'électeur de Saxe pouvait voir en la France, qui souhaitait une Pologne saxonne, une sorte d'allié objectif*<sup>121</sup>. » Toutefois, il fut vite amené à prendre parti contre la France révolutionnaire.

### III.2 LA PREMIÈRE COALITION

Contre toute attente, le 20 avril 1792, l'Assemblée Législative française, à la stupéfaction du Cabinet de Dresde et de l'Europe, déclara la guerre au « roi de Hongrie et de Bohême », François II n'ayant pas encore été élu Empereur. Pour justifier cette attaque, l'Assemblée Législative se référa au précédent de Frédéric II de Prusse lors de la guerre de Sept Ans en 1756. A. Sorel rapporte que le député girondin Gensonné déclara : « *Dans une situation semblable, un roi dont les talents seuls peuvent servir d'excuse au despotisme, Frédéric le Grand, ne soutint les efforts de la ligue que la cour de Vienne avait formée contre lui, qu'en allant au-devant de ses projets*<sup>122</sup>. » Un autre député girondin célèbre, Brissot, ajouta « *les exemples ne nous manqueraient pas pour prouver la justice de cette attaque. Rappelez-vous enfin la fameuse campagne de Saxe par le célèbre Frédéric. Quatre puissances le menaçaient, et, les prévenant, il tourna l'orage contre elles. Et certes, notre cause est bien plus juste que la sienne. Les circonstances nous font, comme à Frédéric, une loi de cette attaque*<sup>123</sup>. » Ces références à la guerre de Sept Ans démontrent à nouveau l'importance des guerres du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la géopolitique européenne sous la Révolution française et par extension, sous Napoléon. La Saxe fut immédiatement amenée à prendre parti, à la fois par l'Autriche, et à la fois par la Prusse. À contrecœur, préférant toujours la neutralité, Frédéric-Auguste III dut se joindre à la Prusse : « *Imbu de traditions, l'électeur Frédéric-Auguste avait la Révolution française en horreur ; mais, pour éviter la guerre, il était disposé à toutes les concessions ; aussi le système de ce prince timide n'avait-il, jusque-là, tendu qu'à s'effacer et à se faire oublier*<sup>124</sup>. » Nous retrouvons là encore les conséquences de la satellisation saxonne par la Prusse depuis la guerre de Sept Ans. L'avènement de la Convention Nationale en France en septembre 1792, qui décréta l'abolition de la royauté, décida le prince-électeur. Il rappela son

---

<sup>121</sup> ESPAGNE Michel, *Le creuset allemand : histoire interculturelle de la Saxe, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2000, p. 99.

<sup>122</sup> SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon, 1885, tome I, p. 30.

<sup>123</sup> *Ibid*, p. 30.

<sup>124</sup> GERMINY Marc Le Bègue de, *Frédéric-Auguste devant Napoléon : d'après des documents inédits*, Paris, Aux bureaux de la Revue, 1905, p. 5.

ambassadeur posté en France, et se résolut à expulser la légation française alors présente à Dresde : « *le comte de Loss notifiait au représentant de la France que vu la suspension du roi, le gouvernement électoral ne pouvait plus reconnaître la mission française*<sup>125</sup>. » Ainsi, la Saxe rompit diplomatiquement avec la France et la Convention, ce qui marqua son adhésion à la Première Coalition<sup>126</sup>. La Coalition, dirigée par la Prusse et sous le commandement de Brunswick, se porta vers la France, avec le fameux « manifeste de Brunswick » daté du 27 juillet 1792, qui eut pour seule conséquence l'arrestation de Louis XVI le 10 août 1792. Le 20 septembre 1792 eut lieu la bataille de Valmy, véritable coup d'arrêt à l'avancée de la Coalition en France. Le 21 janvier 1793, le roi de France Louis XVI fut exécuté, et avec lui disparut la monarchie traditionnelle qui faisait du titulaire du trône le Lieutenant de Dieu sur terre. Frédéric-Auguste III, profondément attristé du sort de son cousin, ordonna un deuil et la suspension des divertissements publics, attestant ainsi l'étendue de son affliction<sup>127</sup>.

### III.3 LES PARTAGES DE LA POLOGNE

Les coalisés n'ayant pu sauver le roi de France, la Prusse lorgna alors vers la Pologne pour se dédommager de ses lourdes dépenses, et de ce fait, « *la question polonaise passe au premier plan dans l'esprit du roi [Frédéric-Guillaume II]*<sup>128</sup>. » La Diète polonaise, par crainte des ambitions de la tsarine Catherine II et de Frédéric-Guillaume II, approuva une nouvelle constitution :

« Elle comprit onze articles. Essentiellement, elle supprima le *liberum veto*, substitua la monarchie héréditaire à la monarchie élective, en attribuant le trône, après Stanislas-Auguste, à l'Électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, et à sa descendance. La bourgeoisie reçut des droits étendus ; le servage fut maintenu, mais les paysans placés sous la protection de la loi. La liberté des cultes subsista. Enfin, deux Chambres étaient créées devant lesquelles les ministres, choisis par le roi, seraient responsables<sup>129</sup>. »

La Diète ayant retiré le droit de vote à la noblesse en mettant en place une monarchie héréditaire, ce fut une forme de compensation stratégique. Le but étant de remettre sur le trône une dynastie plébiscitée par la noblesse polonaise, notamment de 1697 à 1763, en particulier sous le règne d'Auguste III. Surtout, cela devait permettre de garantir une plus grande stabilité, notamment via l'hérédité du titre. Enfin, cet évènement a probablement eu des conséquences

---

<sup>125</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 58.

<sup>126</sup> Voir lexique.

<sup>127</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 59.

<sup>128</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, p. 250.

<sup>129</sup> MONTFORT Henri de, « La politique de la Prusse en Pologne de 1780 à 1792 », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1946, pp. 64-65.

dans le choix de Napoléon, lorsqu'il accorda la souveraineté du duché de Varsovie à Frédéric-Auguste III en 1807.

Cette constitution fut bien accueillie par la France révolutionnaire et l'opinion anglaise, en revanche, elle déplut très fortement à Catherine II de Russie. La Prusse quant à elle, qui convoitait l'acquisition de Dantzig, craignit que cette constitution lui fût dangereuse, avec notamment la peur qu'on lui reprenne à terme la Prusse Occidentale et Orientale récemment acquises. De ce fait, et malgré les vœux de la Diète polonaise, le Deuxième Partage de la Pologne eut lieu le 23 janvier 1793 entre la Russie et la Prusse « *qui donnait 250 000 kilomètres carrés et 3 millions d'habitants à la Russie, et 58 000 kilomètres carrés à la Prusse, avec 1 million et demi d'habitants*<sup>130</sup>. » Avec ce partage, le territoire prussien prit une forme beaucoup plus compacte. En mars 1794, à Cracovie, les Polonais se révoltèrent contre la domination russe. La Prusse se rangea du côté de la Russie, mais ne put s'emparer de Varsovie. La Russie quant à elle, vola de victoire en victoire, ce qui scella le sort de l'insurrection et mena au Troisième Partage de la Pologne en janvier 1795. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, dut s'incliner devant les exigences russes : « *la Russie gagnait encore 1 million d'habitants, portant sa frontière jusqu'au Bug. L'Autriche eut Cracovie et Sandomir. La Prusse obtint la région centrale, 47 000 kilomètres carrés, et l'ancienne capitale Varsovie, qui devinrent la "Nouvelle Prusse-Orientale"*<sup>131</sup>. » Ainsi, la Pologne fut complètement annexée par l'Autriche, la Prusse et la Russie. Affaire là encore importante pour l'héritage que reçut Napoléon, qui fut forcé d'agir très précautionneusement sur le sujet polonais lors de son règne.

Les différents partages de la Pologne contentèrent l'appétit territorial de la Prusse. Malgré la réticence des autres puissances de la Première Coalition, le 5 avril 1795 fut signé le traité de Bâle, qui vit la Prusse faire une paix séparée avec la France via une ligne de neutralité, et entraîna son retrait de la Première Coalition. En complément, le 5 août 1796 fut signé le traité de Berlin entre les deux puissances, qui réitéra la préservation de cette ligne de démarcation. En revanche, ce n'est que le 29 novembre 1796 que la Saxe adhéra à ce traité franco-prussien de neutralité : « *Son Altesse Sérénissime Électorale de Saxe, après avoir manifesté par le rappel de son contingent et par la déclaration qui suivit cette mesure, son intention sérieuse de rester neutre durant le cours ultérieur de la présente guerre*<sup>132</sup>. » Cela mit fin au rôle de belligérant de Frédéric-Auguste III, qu'il avait tenu bien malgré lui.

---

<sup>130</sup> KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, p. 252.

<sup>131</sup> *Ibid*, p. 254.

<sup>132</sup> KERAUTRET Michel, *Les grands traités du Consulat (1799-1804) : documents diplomatiques du Consulat et de l'Empire*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2002, p. 75.

### III.4 LE CONGRÈS DE RASTADT ET LA DEUXIÈME COALITION

Le 17 octobre 1797 fut signé par Bonaparte et l'Autriche le traité de Campo-Formio<sup>133</sup>, qui signifia la fin de la Première Coalition. L'Autriche céda à la France la Belgique, la rive gauche du Rhin, ainsi que le Milanais et la Lombardie. De plus, elle approuva la création des républiques Ligurienne et Cisalpine. En contrepartie, l'Autriche récupéra Venise avec l'Istrie et la Dalmatie. Enfin, dans le but de sanctionner ces décisions et d'indemniser les princes dépossédés de la rive gauche du Rhin, un congrès se réunissant à Rastadt — septembre 1797 à avril 1799 — fut décidé. Les Directeurs souhaitant éloigner Bonaparte de l'Italie, ils profitèrent de la situation et le désignèrent comme représentant plénipotentiaire de la République française au Congrès de Rastadt. Ce fut une chance pour Bonaparte, qui put ainsi se faire connaître du monde germanique, après s'être déjà frotté au monde autrichien et italien : « *À Rastadt, si bref que soit son séjour, c'est toute l'Allemagne, toutes les cours allemandes qu'il fréquente et à qui il impose, c'est la complication des affaires germaniques dont il a déjà une connaissance plus qu'honorable par ses anciennes lectures et qu'il pratique sur le terrain, avec les hommes mêmes qu'il retrouvera bientôt*<sup>134</sup>. » Même s'il n'y resta que quelques jours, cette expérience fut très utile à Bonaparte dans sa compréhension de l'équilibre des puissances dans le Saint-Empire romain germanique.

Par suite du traité de Campo-Formio et donc de la fin de l'état de guerre entre la France et la Saxe, Frédéric-Auguste III accepta timidement de renouer diplomatiquement avec la France. Ainsi, le citoyen Helflinger fut nommé chargé d'affaires à Dresde, où il arriva en mars 1798. Précision très importante : cette nomination ne doit pas être considérée comme une reprise officielle des relations diplomatiques franco-saxonnes. En effet, le comte de Senfft, futur ministre plénipotentiaire saxon à Paris, précise dans ses mémoires que le chargé d'affaires de France ne fut ni reçu à la cour de Dresde ni reconnu dans son caractère public, avant le traité de Lunéville<sup>135</sup>. Malgré le traité de Campo-Formio, l'Angleterre refusa d'adhérer à la paix générale et de ce fait, la guerre continua. Elle finança et forma la Deuxième Coalition<sup>136</sup>, et avec la Russie, essaya d'infléchir la Prusse et les États neutres pour qu'ils rejoignent à leur tour le conflit. La Russie tenta même de faire passer son armée sur le territoire germanique mais, en vertu des traités de neutralité liant la Prusse et la Saxe à la France, le passage des armées russes se vit refuser. Le 13 nivôse An VII (2 janvier 1799), la légation française présente au Congrès

---

<sup>133</sup> TULARD Jean. « Campo-Formio », in *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1999, pp. 379-380.

<sup>134</sup> BAINVILLE Jacques, *Napoléon*, Paris, Gallimard, 2005, p. 112.

<sup>135</sup> SENFFT VON PILSACH, *Mémoires du comte de Senfft, ancien ministre de Saxe*, Leipzig, Allemagne, Veit, 1863, pp. 4-5.

<sup>136</sup> Voir lexicque.

de Rastadt, sur les instructions du président du Directoire La Reveillère-Pèpeaux, fit passer à la Députation de l'Empire une note stipulant que « *si la Diète consent à l'entrée des troupes russes sur le territoire de l'Empire, cette marche sera regardée comme une violation de la neutralité de la part de l'Empire, et les négociations de Rastatt seront rompues*<sup>137</sup>. » En plus de cette note, la légation française adressa au comte de Lehrbach, plénipotentiaire autrichien, une note analogue dans laquelle « *Sa Majesté [l'Empereur, François II] est invitée à donner à cet égard une explication précise et satisfaisante, capable de rassurer les amis de la paix*<sup>138</sup>. » Le mouvement des troupes russes en Allemagne et la réaction du Directoire occupèrent alors les grandes cours européennes. Dans sa lettre du 24 nivôse An VII (13 janvier 1799), Helflinger note que la position du gouvernement français relative à l'introduction des Russes en Allemagne fut très bien reçue à Dresde :

« La dernière note de nos ministres à Rastadt, relative à l'introduction des Russes en Allemagne, fait beaucoup de sensation ici. Elle relève dans l'opinion publique, la force et la dignité de notre gouvernement et trouve peu de contradiction, parce qu'elle met fin aux incertitudes de la Cour de Vienne et assure la paix de l'Empire d'une manière si positive qu'on ne peut pas douter de notre loyauté à cet égard.<sup>139</sup> »

L'ambassadeur français constate aussi que la démarche du Directoire consolida les dispositions des puissances neutres, notamment la Prusse, et par extension la Saxe, car « *elle est entièrement dépendante de la direction que lui donnera le cabinet de Berlin*<sup>140</sup>. » Toutefois, le 20 pluviôse An VII (8 février 1799), Helflinger reçut une dépêche de Charles-Maurice de Talleyrand, alors ministre des Relations Extérieures, lui demandant de « *rendre compte des motifs qui engagent l'Électeur de Saxe à s'opposer constamment aux propositions et aux vues de notre légation à Rastadt*<sup>141</sup>. » Le chargé d'affaires lui répondit que le gouvernement saxon était complètement soumis aux combinaisons de ses voisins, sous-entendu l'Autriche et la Prusse. Il mentionne aussi une discussion qu'il eut avec un ministre saxon, probablement le comte de Loss :

« Un des ministres saxons avec lequel je me suis entretenu le plus souvent de la conduite politique de l'Électeur à Rastadt, m'a toujours répondu qu'elle avait été concertée dès les commencements des négociations avec les cours de Vienne et de Berlin et qu'étant appelé le premier à voter au Congrès, l'Électeur ne pouvait pas s'écarter des principes qu'il y a manifestés sans paraître ou faible ou inconséquent ; que l'Électeur désirait la paix par intérêt par inclination, mais il la veut

---

<sup>137</sup> Archives Nationales, AF.III, 565, doss. 3826.

<sup>138</sup> MONTARLOT Paul, PINGAUD Léonce, *Le Congrès de Rastatt (11 juin 1798-28 avril 1799) : Correspondances et documents*, Paris, A. Picard et fils, 1912, vol. 1, p. 294.

<sup>139</sup> Lettre de Helflinger du 24 nivôse an 7 (13 janvier 1799), n°33. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> Lettre de Helflinger du 20 pluviôse an 7 (8 février 1799), n°39. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

solide et honorable. Il aurait pu ajouter, d'après l'opinion publique, que l'Empereur et le roi de Prusse n'ont ainsi disposé de la Saxe qu'afin d'opposer une forme de résistance à la Députation de l'Empire pour jeter sur elle l'odieux des négociations dans le cas où le résultat n'en serait pas favorable.<sup>142</sup> »

La Saxe n'avait donc aucune marge de manœuvre. Elle était complètement assujettie aux cours de Berlin et Vienne. Dans presque chacune de ses lettres au ministre des Affaires extérieures, Helflinger précise que toutes les décisions relatives à la politique étrangère étaient concertées avec la Prusse et, plus rarement, avec l'Autriche.

Cette correspondance entre l'ambassadeur et son ministre durant la période du Congrès de Rastadt, de janvier à mai 1799, concerne presque exclusivement les affaires allemandes. Helflinger y relate les tentatives de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie pour inciter la Prusse et les états allemands neutres à rompre cette neutralité. D'ailleurs, dans le bulletin du 12 floréal An VII (1 mai 1799), Helflinger mentionne une étrange nouveauté à ce sujet : « *On assure que la cour de Vienne fait de nouvelles démarches pour engager les États neutres de l'Allemagne à voter en faveur de la Guerre sans déroger à leur neutralité ; ce principe est nouveau, mais on prétend qu'il est applicable aux circonstances ; on pourrait ajouter que tous les moyens le sont, pourvu qu'ils soient dirigés contre la République*<sup>143</sup>. » Voter en faveur de la guerre, tout en restant neutre, voici en effet une singularité ! De nombreux rapports évoquent également les mouvements des troupes russes et autrichiennes, ainsi que la propagande mise en place contre la France. En voici un exemple amusant, rapporté par Helflinger concernant Bonaparte : « *Bonaparte a été complètement battu par les Anglais [en Égypte] et fait prisonnier de guerre*<sup>144</sup>. » Tout était fait pour essayer de démoraliser les partisans français en Allemagne.

Le 28 avril 1799 eut lieu l'attentat de Rastadt. Les plénipotentiaires français, sur le départ pour rentrer en France, furent assassinés aux portes de la ville par des hussards autrichiens. Ce crime fit grand bruit en Europe. La nouvelle de l'attentat arriva le 7 mai à Dresde et y sema la consternation : « *on assure que l'Électeur a été extrêmement affecté par les nouvelles de Rastadt. Jamais nouvelle étrangère n'a fait autant de sensation à Dresde ; l'indignation y est générale*<sup>145</sup>. » En conséquence de cet attentat, l'ambassadeur français en Saxe estima que sa correspondance n'était plus sécurisée. Il demanda alors à son ministre d'accuser bonne

---

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> Bulletin de Helflinger du 12 floréal an 7 (1 mai 1799), n°63. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>144</sup> Bulletin n°78 de Helflinger du 26 messidor an 7 (14 juillet 1799). AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>145</sup> Lettre de Helflinger du 19 floréal an 7 (8 mai 1799), n°64. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

réception de ses lettres, ainsi que la date à laquelle elles lui étaient parvenues. Cela révèle une situation extrêmement tendue. Dans sa correspondance, Helflinger mentionne que l'indignation en Allemagne était générale. Cet évènement mit fin aux négociations de paix et conforta les États neutres de l'Empire dans leurs neutralités, malgré toutes les tentatives autrichiennes. Frédéric-Auguste III, pragmatique, ne souhaitait pas rejoindre la Deuxième Coalition. Outre son aversion pour la guerre, ce fut principalement pour des raisons économiques, comme le mentionne Helflinger dans son bulletin du 8 messidor An VII (26 juin 1799) : « *Le système du gouvernement saxon est tout en faveur de la paix ; parce qu'il n'a aucun intérêt à la continuation de la guerre. Il se plaint des dépenses qu'il est obligé de faire pour l'entretien de ses troupes sur les frontières, et de la nécessité de les laisser depuis plusieurs années sur le pied de guerre ; ce qui contrarie son projet d'économie intérieure pour la liquidation des dettes de l'État*<sup>146</sup>. » Nous constatons que d'une lettre à l'autre durant cette période, la cour de Dresde fut soit persuadée de la paix future, soit au contraire de l'imminence de la guerre. Dans tous les cas néanmoins, l'Électeur réitérait son souhait de ne pas prendre part au conflit. La Prusse gardant sa neutralité, la Saxe ne fut donc pas directement concernée par la Deuxième Coalition, malgré les pressions anglo-austro-russes. Pour preuve de l'attachement de la population saxonne à la France, Helflinger relate que, lors du séjour à Dresde de prisonniers de guerre français détenus par l'Autriche durant l'automne 1799, « *les Saxons se sont distingués dans l'accueil qu'ils ont fait à nos défenseurs*<sup>147</sup>. » L'ambassadeur russe alors en poste à Dresde, furieux de cet épisode, accusa Dresde d'être remplie de jacobins. Ainsi, la cour de Saxe suivit de loin les évènements de la Deuxième Coalition.

---

<sup>146</sup> Bulletin de Helflinger du 8 messidor an 7 (26 juin 1799), n°74. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>147</sup> Bulletin de Helflinger du 24 vendémiaire an 8 (16 octobre 1799), n°6. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

## Chapitre IV

### La stratégie diplomatique de Bonaparte

Ce chapitre aborde la politique du Consulat sous l'angle de la diplomatie et la mise en place de celle-ci. Auparavant, un historique de l'organisation diplomatique sous l'Ancien Régime et la Révolution est nécessaire, afin d'en comprendre l'évolution. Pour ce faire, nous nous sommes essentiellement appuyés sur le *Dictionnaire des diplomates de Napoléon* de Jacques Henri-Robert, ainsi que sur la monographie de Frédéric Masson, *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution 1787-1804*.

#### IV.1 HISTORIQUE DU FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sous l'Ancien Régime, la politique étrangère appartenait au roi. Les grandes questions diplomatiques faisaient l'objet de délibérations en conseil. Il existait un « *secrétaire d'État des commandements et finances de Sa Majesté ayant le département des Affaires étrangères*<sup>148</sup> », sorte de ministre des Affaires extérieures, chargé d'exécuter les résolutions arrêtées en conseil. Les agents des Affaires étrangères se divisaient en deux classes bien distinctes : les agents du roi à l'étranger et les commis à l'intérieur. La plupart des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires appartenaient à la noblesse, tandis que les officiers bourgeois occupaient les postes de secrétaires particuliers.

Cette organisation changea avec la chute de la monarchie le 21 septembre 1792. La Convention, ayant pris le pouvoir, décréta le 10 octobre 1793 la suppression des ministères et la création de douze comités provisoires. Ainsi, le département des Affaires étrangères devint la commission des Relations extérieures, dont le citoyen Goujon fut le premier commissaire. Nonobstant, ce fut le Comité de Salut public qui dirigea la politique extérieure, et non la commission des Relations extérieures. Les anciens agents diplomatiques étant pour la plupart royalistes et ayant émigré, le Comité de Salut public les remplaça par des révolutionnaires. Le règlement du 12 germinal an II (1<sup>er</sup> avril 1794) stipule qu'il convenait de « *confier les ordres du gouvernement pour l'étranger à un petit nombre d'agents intermédiaires*<sup>149</sup> », qui eut comme but la reconnaissance du secret diplomatique. De plus naquit le principe des textes cryptographiés, comme l'explique J. Henri-Robert : « *chaque dépêche venue de l'étranger passait directement au Comité de Salut public, la commission des Affaires étrangères en prenait*

---

<sup>148</sup> HENRI-ROBERT Jacques, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, Paris, H. Veyrier, 1990, p. 13.

<sup>149</sup> *Ibid*, p. 16

*connaissance et écrivait des notes marginales, chaque note ayant un numéro. En outre, chaque dépêche portait un signe qui indiquait à quel agent elle était destinée. L'agent, comparant le numéro de la dépêche et celui de la réponse, connaissait l'ordre du gouvernement.*<sup>150</sup> » Ce règlement mentionne aussi que seul le gouvernement devait dicter ses volontés aux agents externes, dans le but d'enlever à l'Assemblée tout pouvoir sur la politique extérieure.

Le Directoire exécutif prit ensuite le pouvoir, le 26 octobre 1795 et supprima les diverses commissions pour rétablir les différents ministères. Ce gouvernement réorganisa lui aussi le département des Affaires étrangères, notamment via un rapport du citoyen Moriceau : *Observations sur le régime intérieur du département des Relations Extérieures* achevé le 21 brumaire an IV (12 novembre 1795). Ce rapport dénonce les vices de l'organisation du département : « *trop grande publicité des correspondances majeures, excès d'affluence des citoyens qui assiégeaient les bureaux du temps du Comité*<sup>151</sup> ». Afin de corriger ces désagréments fut créé un bureau spécial pour l'analyse des dépêches secrètes et chiffrées et les heures de visite furent strictement réglementées. Puis, vint l'arrêté du 9 nivôse an VI (29 décembre 1797) qui précisa la notion de secret diplomatique dans la correspondance diplomatique ainsi que l'interdiction de sa communication en dehors du ministère. Le diplomate devenait en quelque sorte un « diplomate-espion », s'occupant certes des relations diplomatiques, mais aussi tenu d'observer et de noter tout ce qui lui semblait important. Enfin, la dernière étape de réorganisation du département fut « *d'accroître encore davantage l'autorité du ministre, de simplifier le service et d'assurer le secret diplomatique*<sup>152</sup>. » Pour se faire, l'arrêté du Directoire du 2 messidor an VII (20 juin 1799) décréta que le ministre des Relations extérieures serait le seul interlocuteur des ministres étrangers accrédités en France, et qu'ils ne pourront communiquer avec les autres ministères que par son intermédiaire. Un autre arrêté, daté du 9 messidor an VIII (28 juin 1800) et signé de Reinhard, interdisait « *à tout citoyen employé dans les bureaux du ministère de communiquer, de quelque manière que ce soit avec les agents des puissances étrangères*<sup>153</sup>. » De plus, cet arrêté stipulait aussi l'obligation faite aux diplomates français en pays étranger de ne correspondre qu'exclusivement avec le ministre des Relations extérieures en ce qui concerne les questions diplomatiques. Ainsi, ces mesures renforcèrent les pouvoirs du ministre. Néanmoins, et malgré toutes ces réformes, F. Masson jugea très durement la politique des différents gouvernements révolutionnaires :

---

<sup>150</sup> *Ibid*, p. 17

<sup>151</sup> *Ibid*. pp. 17-18.

<sup>152</sup> *Ibid*, p. 18

<sup>153</sup> Archives des Affaires Étrangères, *Organisation du Ministère*, vol. 3, pp. 312-314.

« Le Directoire succède au Comité de salut public. Le désordre va-t-il enfin cesser devant un gouvernement constitutionnel et régulier ? Au contraire, le désordre paraît encore augmenter. La stabilité dans les employés est encore plus précaire, le favoritisme plus audacieux, l'ignorance plus hardie, les dépenses plus folles, et lorsqu'une assemblée d'honnêtes gens prétend remédier à ces désastreuses tendances, le Directoire l'interrompt par un coup d'État, par la déportation à Sinnamary, par la *guillotine sèche*. Les ministres, qui essayent d'enrayer au moins cette marche insensée, n'ont ni pouvoir ni action. Le gouvernement, ne croyant pas plus à lui-même qu'à la République, ne cherche qu'un enchérisseur pour lui vendre la France. Les nations alliées ne sont plus que des bêtes à impôts, des moutons que l'on tond avant de les égorger. La diplomatie révolutionnaire est remise en honneur, et l'on fait des ambassadeurs avec les criminels que la justice n'ose poursuivre, et que la France rejette<sup>154</sup>. »

C'est sur ce constat sans équivoque qu'intervint le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) concrétisé par la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), marquant l'avènement de Bonaparte et du Consulat. Malgré les tentatives pour organiser le département des Affaires étrangères durant les différents gouvernements révolutionnaires, Talleyrand ne trouva que chaos et désordre lorsqu'il revint à sa tête le 1<sup>er</sup> frimaire an VIII (21 novembre 1799). Avec son secrétaire d'Hauterive, il se mit au travail et proposa l'arrêté du 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII (23 septembre 1799), réorganisant le service diplomatique, avec notamment une importante diminution du personnel et le retour d'agents « traditionnels ». Cela se vérifia aussi en Saxe, où le citoyen Helflinger fut remplacé par le comte de Lavalette en tant que chargé d'affaires. Ainsi, Talleyrand « *combina dans un système nouveau tout ce que l'ancien régime avait accumulé de bons usages et tout ce que la révolution pouvait avoir créé de saines lois*<sup>155</sup>. »

Par ailleurs, la constitution donnait au Premier Consul le droit de nommer les ministres, les ambassadeurs et les autres agents en chef. Elle fut suivie par l'arrêté de pluviôse an VIII (janvier 1800), qui précisa l'organisation de la diplomatie française. Cet arrêté stipula que désormais les diplomates seraient « *divisés en grades classés comme suit : aspirant, secrétaire, expéditionnaire, secrétaire rédacteur, secrétaire de légation de deuxième classe, secrétaire de légation de première classe, ministre plénipotentiaire et ambassadeur. Pose le principe que personne ne pourra être promu à un grade sans avoir successivement parcouru les grades précédents*<sup>156</sup>. » Il fut complété par l'arrêté du 3 floréal an VIII qui ramenait à quatre le nombre des grades dans les « agences politiques » : secrétaire de légation de deuxième classe, secrétaire de légation de première classe, ministre plénipotentiaire, et ambassadeur. Bonaparte, à l'image de ce qui se faisait pendant l'Ancien Régime, reprit en main la diplomatie et fut seul

---

<sup>154</sup> MASSON Frédéric, *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution 1787-1804*, Paris, Plon, 1877, p. 497.

<sup>155</sup> *Ibid.* p. 495.

<sup>156</sup> Archives des Affaires Étrangères, *Organisation du Ministère*, vol. 3, pp. 323-327.

décisionnaire. Toutefois, il fallut attendre l'avènement de l'Empire et le décret impérial du 27 mars 1806 pour que soient véritablement appliqués ces arrêtés. Maurice Schumann résume en une phrase les attentes de Napoléon : « *La diplomatie, pour l'Empereur, n'est que la servante de la force et non sa collaboratrice*<sup>157</sup>. »

Laissons à F. Masson les derniers mots de conclusion :

« Les ministres des Relations extérieures de ce temps n'ont, pas plus que les secrétaires d'État de l'ancien régime, la responsabilité de la politique. Napoléon I<sup>er</sup>, comme les rois Bourbons, concevait et décidait. Les employés des Relations extérieures n'avaient qu'à développer la conception et à faire prévaloir la décision. Quand, plus tard, le Département eut une action plus personnelle, plus active et plus libre sur les affaires politiques, on put mieux encore juger à quel point était parfaite l'organisation donnée par Napoléon, par Talleyrand et d'Hauterive au ministère politique<sup>158</sup>. »

#### **IV.2 INSTRUCTIONS DE BONAPARTE ET TALLEYRAND AU COMTE DE LAVALETTE**

Voyons maintenant la mise en action de la politique diplomatique de Bonaparte. En annexe de ses mémoires, le comte de Lavalette nous a transmis trois lettres<sup>159</sup> particulièrement intéressantes pour notre sujet. La première, date du 5 pluviôse an VIII (25 janvier 1800) et signée par Bonaparte, donne les instructions du Consul avant le départ pour Dresde. Les deux autres, signées de Talleyrand, sont pour l'une des instructions générales pour tous les ambassadeurs français, l'autre, plus spécifique, complète celle de Bonaparte. Le détail en est révélateur :

« Le citoyen Lavalette écrira au premier consul, des principales communes par lesquelles il passera. Il lui donnera des renseignements :

- Sur l'esprit public
- Le recouvrement des impositions,
- Les conscrits,
- La conduite des agents civils et militaires.
- Le citoyen Lavalette cherchera en Saxe les meilleures cartes qu'il pourra trouver sur l'Allemagne. Il se procurera toutes celles qui auraient paru depuis cette époque.
- Il prendra partout des renseignements sur la situation des armées autrichiennes en Italie, en Bavière, en Souabe.
- Il écrira deux fois par décade au ministre des Relations Extérieures.
- Indépendamment des nouvelles diplomatiques, le citoyen Lavalette n'épargnera pas l'argent pour se procurer celles concernant la situation des armées, les généraux, l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie de campagne et l'artillerie de siège.
- Il me donnera tous les renseignements qu'il pourra se procurer sur la situation d'Ulm et des différentes places de Bavière et de Bohême.

---

<sup>157</sup> HENRI-ROBERT Jacques, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, Paris, H. Veyrier, 1990, p. 8.

<sup>158</sup> MASSON Frédéric, *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution 1787-1804*, Paris, Plon, 1877, p. 497.

<sup>159</sup> Ces trois lettres sont à retrouver en annexe.

- Il portera une attention particulière sur l'armée russe, le nombre des régiments, leur position ; il s'informerait de ce qui se passe en Pologne.
- Il adressera tous les renseignements militaires au général Clarke<sup>160</sup>. »

Comme on l'a rappelé précédemment, le diplomate, outre ses fonctions diplomatiques, avait des fonctions de renseignement. À son habitude, le Premier Consul s'intéresse absolument à tous les sujets et souhaite tout savoir. Évidemment, le domaine militaire prend une place considérable dans les demandes de Bonaparte. Concernant l'aspect financier, le chargé d'affaires devait avancer tous les frais et se faire rembourser par l'État ensuite. Cela nécessitait donc de la part des diplomates une certaine aisance financière, ce qui était d'ailleurs une condition *sine qua non* pour Talleyrand pour qualifier un « bon » diplomate.

Talleyrand quant à lui, dans sa lettre du 2 pluviôse an VIII (22 janvier 1800) développe « l'échelle d'activité » du diplomate en quatre points :

« 1°. L'agent politique observe en secret et surveille assidument le gouvernement près duquel il réside.

Les observations qu'il fait, les renseignements qu'il recueille sont par lui transmis avec exactitude à son gouvernement ; et c'est ainsi que ce gouvernement voit, par les yeux de son agent, tout ce qui sert aux intérêts nationaux et tout ce qui peut leur nuire.

2°. L'agent politique manifeste sa surveillance, et donne à connaître aux ministres du gouvernement qui en est l'objet, que telle mesure, que telle tentative qu'ils méditent, n'ont pas échappé à sa sagacité ; et qu'au moment où le premier indice d'exécution menacera d'altérer, à quelque degré que ce soit, les rapports existants entre les deux pays, il saura s'y opposer avec tout le zèle et l'énergie qui sont dans ses devoirs.

3°. L'agent politique entre directement et ostensiblement en rapport avec le gouvernement près duquel il réside ; mais à moins qu'il n'ait déjà ses instructions précises et spéciales pour l'objet direct des communications qu'il a en vue, il se contente de notifier à ce gouvernement qu'il se dispose à la discussion et qu'il va prendre les ordres de son gouvernement.

4°. Enfin l'agent politique a reçu les ordres de son gouvernement. Il adresse des déclarations au gouvernement local ou il répond aux siennes. Il débat, il discute, il transige, enfin il négocie<sup>161</sup>. »

Le rôle de l'agent fut donc strictement contrôlé et sa marge de manœuvre très limitée : observation, rapport, attente de nouvelles instructions. Talleyrand le résume ainsi : « *Les agents diplomatiques n'ont la faculté ni de choisir, ni d'accorder, ni de refuser, ni de transiger*<sup>162</sup>. » Pour grossir le trait, le diplomate n'était qu'une marionnette parlant au nom du maître. Malgré tout, il devait faire preuve d'intelligence dans ses observations afin que ses rapports soient le

---

<sup>160</sup> LAVALETTE, Antoine Marie Chamans (Comte de), *Mémoires et souvenirs du comte Lavalette*, Paris, H. Fournier Jeune, Libraire, 1831, vol. 2, pp. 389-390.

<sup>161</sup> *Ibid.* pp. 391-392.

<sup>162</sup> *Ibid.* p. 395.

plus précis possible, pour que le ministre des Relations extérieures et le Premier Consul puissent agir de la manière la plus adaptée. Le diplomate représentait ainsi la première ligne de défense du gouvernement, d'où l'importance de la fiabilité des informations transmises, en particulier concernant les mouvements et le nombre des troupes ennemies.

Concernant son rôle auprès de la cour de Saxe, Talleyrand adressa au comte de Lavalette des instructions plus précises. Dans un premier temps, le ministre fit un bref résumé des relations diplomatiques entre la France et la Saxe depuis la Révolution : coupure des relations diplomatiques après la guerre de 1793, puis rapide ralliement au camp des neutres d'Allemagne du Nord à la suite de la Prusse, et enfin rétablissement des relations diplomatiques avec la nomination du citoyen Hellfinger en l'an VI (1798), dont le seul but fut de « *maintenir les bonnes dispositions mutuelles des deux gouvernements et à conserver la trace des anciens rapports qui liaient les deux pays*<sup>163</sup>. » Le comte de Lavalette s'inscrit ainsi dans la continuité d'Hellfinger. La suite de cette lettre évoque la politique de l'Électeur de Saxe, Talleyrand rappelant que « *les circonstances du dehors et du dedans lui font une loi d'agir avec la plus grande réserve, et les sentiments personnels du prince sont parfaitement d'accord avec les principes de circonspection et de sagesse qui lui sont prescrits par les circonstances*<sup>164</sup>. » En d'autres termes, la Saxe était trop faible par rapport à ses voisins, notamment la Prusse, pour avoir la moindre ambition belliqueuse et, au contraire, souhaitait la tranquillité. De ce fait, pour l'agent diplomatique, la Saxe ne représentait pas de difficulté. En revanche, les agents des puissances coalisées, notamment russes et anglais, représentaient, eux, un risque. Le but principal de l'ambassadeur français était donc de maintenir le statut de neutralité de la Saxe, en essayant de contrecarrer le plus possible les agents ennemis qui souhaitaient, eux, pousser la Saxe à sortir de sa neutralité. Talleyrand insista beaucoup sur ce rôle :

« Cependant l'opiniâtreté et la pétulance des apôtres et des ministres de la coalition ne s'arrêtant à aucun obstacle, le citoyen Lavalette les trouvera incessamment occupés à conspirer contre le système adopté par le gouvernement saxon. Leurs tentatives doivent être partout l'objet des observations assidues d'un agent de la république. Elles seront le texte principal des renseignements que le citoyen Lavalette cherchera sans cesse à recueillir et qu'il aura soin de transmettre au gouvernement<sup>165</sup>. »

Le ministre français informa également son représentant, outre la surveillance des agents de la Coalition, de la nécessité de surveiller les agents des puissances neutres. Là encore, le but était de s'assurer qu'ils restaient bien dans ce statut, sans agir contre les intérêts du

---

<sup>163</sup> *Ibid.* p. 398.

<sup>164</sup> *Ibid.* p. 399.

<sup>165</sup> *Ibid.* p. 400.

gouvernement français. Il existait quand même un agent d'une puissance amie sur lequel le comte de Lavalette pouvait compter : celui d'Espagne. Enfin, Talleyrand termine ses conseils et recommandations par la transition à effectuer avec le citoyen Helflinger :

« Le citoyen Lavalette recevra de son prédécesseur, sur ses rapports avec ce ministre [celui d'Espagne] ainsi que sur tous ses rapports personnels avec les agents étrangers et avec ceux de l'électeur, toutes les informations dont il aura besoin. Le citoyen Helflinger est généralement bien vu à Dresde. Les notions et les conseils qu'il s'empressera de donner à son successeur, ne pourront que lui être d'un grand secours pour le succès de la mission qui lui est confiée<sup>166</sup>. »

Nous observons ainsi, à travers la conclusion de cette missive, que les enjeux diplomatiques entre la France et la Saxe demeuraient les mêmes. Le changement d'agent politique se justifia par le fait qu'Helflinger était « *un homme de mérite, mais il était agent du Directoire, et cette qualité suffisait seule pour le placer dans une position embarrassée et peu agréable*<sup>167</sup>. » Lavalette de son côté était considéré comme un homme de confiance par le Premier Consul. Assurant les fonctions d'aide de camp du général Bonaparte depuis 1796, il avait participé à la campagne d'Égypte et faisait partie du cercle familial par son mariage, en 1798, avec Émilie Louise de Beauharnais, nièce par alliance de Joséphine de Beauharnais. Toutefois, il n'avait aucune expérience de la diplomatie, son poste à Dresde fut son premier — et unique — emploi dans les Affaires étrangères, avant de tenir le rôle clef de directeur des postes.

#### **IV.3 CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DU CITOYEN HELFLINGER, ET DU COMTE DE LAVALETTE, CHARGÉS D'AFFAIRES À DRESDE (1798-1800)**

Après ce bref historique, voyons maintenant la prise de fonction du nouvel ambassadeur.

Si le duché de Saxe ne fut pas directement concerné par la Deuxième Coalition, les nouvelles d'Europe et en particulier de France furent suivies avec attention. À la suite de son séjour en Égypte, le retour de Bonaparte en France fut ainsi remarqué : « *on a appris ici l'arrivée de Bonaparte et des généraux qui l'accompagnaient avec une surprise et une joie difficile à exprimer*<sup>168</sup>. » Les Saxons souhaitant la paix par-dessus tout, l'acclamation du retour de celui qui signa le traité de Campo-Formio paraît logique. Couplée aux succès français contre la Coalition, la paix semblait en bonne voie. En revanche, la propagande anti-Bonaparte venant de la Coalition ne faiblit pas. Helflinger rapporte dans son bulletin du 16 brumaire An VIII (7 novembre 1799) que « *les Anglais n'ont pas laissé jouir Bonaparte de la satisfaction de se*

---

<sup>166</sup> *Ibid.* p. 402

<sup>167</sup> *Ibid.* pp. 2-3.

<sup>168</sup> Lettre de Helflinger du 8 brumaire an 8 (30 octobre 1799), n°11. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

*retrouver à Paris ; ils assurent qu'il y a été assassiné et font tout ce qu'ils peuvent pour accréditer ce bruit, mais ils l'ont tué si souvent qu'on n'y croit plus*<sup>169</sup>. »

La chute du Directoire et le coup d'État du 18 brumaire An VIII (9 novembre 1799) furent remarqués à Dresde. L'avènement de Bonaparte et du Consulat y étaient suivis avec intérêt. Ses généreuses attentions furent louées, comme l'abrogation des lois tyranniques, le rappel des proscrits, les honneurs funèbres rendus aux cendres de Pie VI ou encore les tentatives de paix du Consulat avec l'Angleterre. À ce sujet, Helflinger rapporte qu'« *on a eu connaissance ici de la correspondance qui a eu lieu entre le Premier Consul et le gouvernement anglais pour la paix ; autant la lettre de Bonaparte a été admirée et lui fait honneur, autant la réponse anglaise a paru impolitique et insolente ; ce sont les termes dont on se sert pour la caractériser*<sup>170</sup>. » Néanmoins, des inquiétudes concernant le nouveau gouvernement français furent relevées. L'ambassadeur français à Dresde mentionne que la Constitution de l'an VIII (13 décembre 1799) fut mal perçue en Saxe. De plus, « *bien qu'il existât dans la bourgeoisie et le peuple des sympathies pour la France, l'opinion n'était point complètement rassurée et était convaincue que le Consulat, après avoir ramené à l'intérieur l'harmonie et la tranquillité, chercherait à faire pénétrer en Allemagne les principes républicains*<sup>171</sup>. » Enfin, rappelons l'attachement de Frédéric-Auguste III aux traditions. Bien qu'il fût sensible aux actes de réconciliation du Consulat, il restait accablé par le sort infligé à la famille royale française, dont il était parent.

Le changement d'ambassadeur eut lieu à Dresde dans ce contexte particulier. Le citoyen Helflinger rendit son dernier rapport le 16 février 1800 et fut nommé chargé d'affaires en Hesse-Darmstadt. Le comte de Lavalette le remplaça, avec un premier rapport le 17 février 1800. Ses premiers comptes-rendus prennent la suite de ceux d'Helflinger, rapportant le mouvement des troupes russes en Allemagne et les préparatifs de guerre de l'Autriche. Lavalette confirma au long de sa correspondance diplomatique le désir de paix de la Saxe. Toutefois, dans la lettre du 1<sup>er</sup> prairial an 8 (21 mars 1800), l'ambassadeur révèle une approche différente entre la population et la cour saxonne au sujet de la France :

« Les succès rapides du Général Moreau causent de la joie aux habitants et beaucoup de tristesse à la cour ; excepté l'Électeur qui reste froid et silencieux, tout le reste est dans la consternation. La douleur du prince Antoine est si vive qu'il n'a pu cacher les larmes que lui ont arrachées nos derniers succès. Les liens du sang qui unissent son épouse à l'Empereur [Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Léopold II et sœur de François II] n'excusent pas aux yeux de beaucoup de

---

<sup>169</sup> Lettre de Helflinger du 16 brumaire an 8 (7 novembre 1799), n°14. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>170</sup> Bulletin de Helflinger du 9 pluviôse an 8 (29 janvier 1800), n°29. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74...

<sup>171</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 87.

son tendre attachement pour l'Autriche, et l'on en tire de funestes conséquences pour le sort futur de la Saxe, s'il parvient à la dignité électorale<sup>172</sup>. »

D'après ce rapport, la population saxonne semblait favorable aux Français. Nous pouvons l'expliquer par l'espoir que procurait la Révolution française au « bas peuple ». Pour preuve, les députés du Tiers État déposèrent une requête à la Diète électorale qui portait atteinte aux privilèges : « *les députés du tiers état, imbus des idées françaises, avaient demandé l'égalité répartition de l'impôt territorial et des accises entre la noblesse et le peuple*<sup>173</sup>. » Malgré la distance et le conservatisme de l'Électeur, les principes de 1789 avaient fini par pénétrer la population saxonne. En revanche, la noblesse saxonne ne goûtait que très peu la remise en cause de ses privilèges. La défiance naturelle de Frédéric-Auguste III envers toute innovation, son attachement à la sacralité du Saint-Empire romain germanique, la crainte des sécularisations, ainsi que les liens de parenté qui liaient la Saxe à l'Autriche éclaircissent l'ambiguïté des sentiments saxons envers la France.

La victoire de Marengo du 26 prairial An VIII (14 juin 1800) mit en émoi la cour de Saxe et les relations diplomatiques. Lavalette relate un échange oral qu'il eut avec le représentant de la Prusse à Dresde, Brockhausen :

« Nous voyons avec plaisir vos succès, puisqu'ils peuvent seuls donner la paix à l'Europe, et nous applaudissons à la nouvelle forme de votre gouvernement et à la perpétuelle magistrature du général Bonaparte, s'il tient la promesse qu'il a faite au roi de ne point augmenter ses prétentions avec ses victoires. La remise d'une partie de la rive gauche du Rhin à ses anciens possesseurs fera le plus grand honneur à son caractère, et ce gage de sa modération donné à toute l'Allemagne effacera le douloureux souvenir qu'elle conserve de la conduite du Directoire. Plusieurs considérations semblent d'ailleurs commander au Premier Consul ce sacrifice d'une partie de la rive gauche : l'attachement des habitants à leurs anciens maîtres ; l'embarras des indemnités qui forcerait à dépouiller de légitimes possesseurs, mesure violente qui révolte la probité du roi ; enfin les inquiétudes et les défiances qui s'établiront dans toute l'Allemagne avec votre dangereux voisinage ; car vous avouerez que les souvenirs du passé et votre formidable position sur toute la rive gauche ne doivent rassurer personne. La plus forte barrière, celle qu'on n'osera pas franchir, c'est votre considération militaire. La réputation de l'armée Prussienne et le nom de Frédéric II ont arrêté toute l'Europe. La France a les mêmes avantages que la Prusse ; elle réussira en suivant la même conduite<sup>174</sup>. »

Cet échange est riche d'enseignements sur la position prussienne envers la France. Il montre une certaine désillusion de la Prusse sur la situation du Premier Consul. Par exemple, rappeler

---

<sup>172</sup> Lettre de Lavalette du 1<sup>er</sup> prairial an 8 (21 mars 1800), n°21. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>173</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, p. 84.

<sup>174</sup> Lettre de Lavalette du 21 messidor an 8 (10 juillet 1800), n°30. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

le souvenir de Frédéric II de Prusse, certes flatteur pour Bonaparte qui en était un grand admirateur, est néanmoins catastrophique concernant la Saxe. En effet, les exactions commises par le souverain de Prusse à l'encontre du duché saxon avaient constitué un traumatisme dans l'enfance de Frédéric-Auguste III. De plus, comment l'ambassadeur prussien pouvait-il sous-entendre que Bonaparte puisse revenir sur l'acquisition française de la rive gauche du Rhin, alors que cela faisait partie des acquis de la Révolution ? D'autant que, lors de son arrivée au pouvoir, il proposa la paix à l'Angleterre et l'Autriche, sur la base du traité de Campo-Formio et donc de l'annexion de la rive gauche du Rhin. Frédéric-Auguste III quant à lui, fut heureux de la paix, mais craignit qu'elle ne conduise à l'oubli du passé et concrétise les changements apportés par la Révolution. Signe de la situation diplomatique tendue entre la Saxe et la France, le comte de Loss notifia à Lavalette que la venue de Louis Bonaparte, frère du Premier Consul, n'était pas souhaitée : « *La situation politique de l'Électeur le forçait à se priver du plaisir de faire connaissance avec le frère du 1<sup>er</sup> magistrat de la République*<sup>175</sup>. » Cela chagrina profondément le représentant français à Dresde.

#### IV.4 NOTICE SUR LA FAMILLE ÉLECTORALE DE SAXE PAR LE COMTE LAVALETTE

S'il ne resta en poste à Dresde qu'une année, le comte de Lavalette rédigea, à la demande de Bonaparte, une *Notice sur la famille électorale de Saxe*<sup>176</sup> le 1<sup>er</sup> brumaire An IX (23 octobre 1800). Cette notice fort intéressante nous en apprend beaucoup sur Frédéric-Auguste III ainsi que sur la situation politique, économique, militaire et géopolitique de la Saxe à la fin de l'année 1800. Outre « l'opinion publique », la seule source que mentionne l'auteur pour établir ce travail est un ouvrage de Mirabeau, *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, dans lequel il mentionne l'état de la Saxe. Nous ne pouvons affirmer avec certitude si Lavalette a eu vent de la *Lettre d'un saxon à Mr. Le comte de Mirabeau contenant quelques remarques sur son tableau de l'Électorat de Saxe* datant de 1789, qui fut une réponse à l'ouvrage de Mirabeau, dans le but d'en corriger certains éléments.

Lavalette débute cette note d'une manière extrêmement curieuse : « *Frédéric Guillaume trois parvient à la régence à l'âge de 18 ans.* » Or, selon toute vraisemblance, il souhaitait faire référence à Frédéric-Auguste III, alors pourquoi a-t-il écrit « Frédéric Guillaume trois » ? Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer cette erreur. La suite reprend l'anecdote dont nous avons parlé dans le chapitre précédent et qui aurait eu lieu pendant l'enfance de Frédéric-Auguste III,

---

<sup>175</sup> Lettre de Lavalette du 2 frimaire an 9 (23 novembre 1800), n°9. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>176</sup> Notice de Lavalette du 1<sup>er</sup> brumaire an 9 (23 octobre 1800), n°5. AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74. Les citations suivantes proviennent de cette notice, sauf indication contraire.

concernant un hypothétique complot de sa mère. L'auteur stipule que cette dernière aurait essayé de prendre le pouvoir dans son enfance, car « *cette femme ambitieuse dont les passions n'avaient jamais connu de frein, avide du pouvoir et ne pouvant s'en emparer, résolut de se défaire d'un fils dont la fermeté la désespérait, et de le remplacer par un autre qui promettait plus de facilité.* » Toutefois, nous n'avons aucune autre source mentionnant cet éventuel épisode. A. Bonnefons, qui évoque (très furtivement) cette notice dans son ouvrage, (ce qui sous-entend qu'il l'a lue) n'écrit rien sur cet éventuel complot. Là encore, Lavalette ne citant pas de source, nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce fait.

Après ce passage sur l'enfance de l'Électeur, Lavalette rapporte qu'à son arrivée au pouvoir, Frédéric-Auguste III s'attela, avec l'aide de son ancien précepteur et premier ministre M. de Gudschmid, à réformer son duché : « *Au faste ruineux des rois fut substitué l'appareil modeste d'un Électeur ; et à l'ambition de jouer un rôle en Europe, celle de faire le bien chez soi. Les désordres des règnes précédents, et les malheurs de la guerre avaient chargé l'État d'une dette de 160 millions.* » Pour amortir cette dette, le gouvernement saxon mit en place une caisse d'amortissement qui porta ses fruits, car, en 1800, cette dette était liquidée de plus des deux tiers. Cette notice nous apprend aussi que « *toutes les parties de l'administration publique furent soumises à un examen et à une réforme sévère.* » Nonobstant, précision importante, « *son zèle pour le bien n'a trouvé d'obstacles que dans son attachement aux anciens usages et dans son éloignement pour toutes espèces d'innovations.* » Lavalette ajoute que l'Électeur a compensé la suppression du luxe de la cour par une étiquette sévère qui « *incommode et fatigue tout le monde. Elle n'a de prix que pour l'Électeur à qui elle procure du repos et la solitude en tenant toute la noblesse éloignée, et en écartant de lui le peuple dont la timidité lui rend l'approche désagréable.* » Constat qui confirme le caractère renfermé et taciturne du souverain saxon, précédemment évoqué.

Lavalette estime que l'éducation de Frédéric-Auguste ne l'a pas préparé « *au spectacle de la Révolution française* », ce qui permet d'expliquer, selon lui, la répulsion qu'elle lui inspira. Concernant le Consulat, l'Électeur ne tarit pas d'éloges « *au gouvernement actuel et aux grandes qualités de son chef* ». Toutefois, « *l'instabilité de ceux qui l'ont précédé lui rend douteux la durée de celui-ci ; et persuadé que la République n'existe que par celui qui l'a sauvée tant de fois ; il l'est aussi qu'elle ne lui survivra point* ». Cette explication de la pensée de Frédéric-Auguste III sur le Consulat est fondamentale. Elle permet de comprendre pourquoi il répugna autant à rétablir des relations avec la France révolutionnaire : il ne croyait tout simplement pas qu'elle allait tenir. En atteste l'exposé de Lavalette à propos du traitement que subit Helflinger, son prédécesseur : « *La conduite sage et mesurée du Citoyen Helflinger n'a*

*été appréciée que par quelques particuliers. Le gouvernement, en lui prodiguant de tristes égards, s'est attaché à l'isoler si parfaitement au milieu de Dresde, qu'après deux ans de résidence il n'a pu me présenter un seul ami qu'il lui ait été permis de voir avec abandon. »* Conscient du traitement infligé à son collègue, Lavalette espérait que son titre de comte lui faciliterait la tâche. Espoir vain car, malgré tous ses efforts pour s'intégrer, sa conduite « *n'a pas été plus récompensée que celle de [son] prédécesseur.* » Avec une pointe d'amertume, il conclut sur ce passage en expliquant que « *il n'y a pas un seul homme considéré dans Dresde qui ose [le] recevoir habituellement chez lui.* » La situation diplomatique entre la France révolutionnaire et le duché saxon était donc relativement froide.

Vinrent ensuite des considérations plus générales, concernant notamment les préludes au traité de Lunéville. Lavalette réitère la tristesse et la crainte de Frédéric-Auguste III à propos des changements géographiques du Saint-Empire romain germanique : « *La disposition où paraît l'Empereur de céder à la France tout le pays situé sur la rive gauche du Rhin afflige beaucoup l'Électeur. En qualité de membre de l'Empire, il n'en voit pas le démembrement sans chagrin.* » De plus, le prince saxon semble craindre que cet agrandissement de la France soit contraire à la paix, et devienne « *la cause ou le prétexte de sanglantes disputes* ». Au vu de la suite des événements, nous ne pouvons que remarquer la perspicacité du prince-électeur sur cette affaire.

Le passage le plus intéressant de ce document, et aussi le plus long, est un exposé de Lavalette sur la géopolitique de la Saxe, notamment vis-à-vis de la Prusse et l'Autriche : « *En cas d'une guerre entre ces deux puissances, une neutralité assurée serait le plus sage sans doute ; mais elle paraît impraticable.* » Si l'Autriche peut sembler en mesure d'accepter la neutralité saxonne, Lavalette note que la Prusse ne pourrait s'y résoudre, car les ressources dont dispose la Saxe sont trop précieuses pour ne pas être exploitées. « *Le seul parti qui reste à l'Électeur est donc d'en prendre un dans la querelle ; et alors le choix même ne lui est pas permis.* » En effet, si la Saxe choisit l'Autriche, comme durant la guerre de Sept Ans, elle devra subir les assauts prussiens avant même que l'armée autrichienne ne puisse se mettre en marche. Lavalette l'explique par le fait que, du côté prussien, les frontières saxonnes sont ouvertes, alors que pour l'Autriche, il est nécessaire de traverser la peu praticable Bohême pour se rendre en Saxe. De plus, « *de Leipzig à Dresde, il n'y a pas une seule position capitale ; les troupes les plus manœuvrières doivent l'emporter ; et quoique Dresde soit, par son enceinte fortifiée, à l'abri d'un coup de main, un bombardement de quelques jours la livrerait au vainqueur et lui rendrait plus assurée la possession du pays.* » Enfin, l'auteur rappelle que « *dans la guerre de Sept Ans, le grand Frédéric trouva son intérêt dans l'alliance d'Auguste [III] avec l'Autriche*

[...]. *Il s'établit en Saxe et la soumit à un système de contribution dont elle se ressent encore.* » La crainte de revivre cet épisode, toujours très présent dans la mémoire collective, rendit toute alliance avec l'Autriche irréaliste. Ainsi, la neutralité ou l'alliance avec l'Autriche ne pouvant être un choix raisonnable, il ne resta plus à l'Électeur que celui de se soumettre à la Prusse.

La notice se poursuit par des remarques sur la composition de l'armée saxonne. Elle se composait, d'après Lavalette, de « *26 000 hommes de troupe médiocres* » et pouvant être augmentée de 16 000 recrues. Mirabeau a jugé très sévèrement la qualité de cet instrument militaire, tandis que Lavalette de son côté rapporte que cette armée « *joignait à une bonne discipline de la valeur et de la résolution. Mais l'habitude où on est assez généralement de ne la regarder que comme une division prussienne et de la juger incapable de défendre l'indépendance nationale contribue sans doute à négliger son instruction.* » En revanche, « *le gouvernement s'occupe beaucoup de ses besoins ; elle est la mieux vêtue de l'Allemagne.* » L'armée saxonne ne pouvait évidemment point rivaliser avec les armées prussienne et autrichienne, mais elle n'en était pas pour autant négligeable, tant en quantité qu'en qualité. Concernant les places fortifiées, la Saxe n'en comptait que deux : Dresde et Königstein. Enfin, il mentionne le domaine de l'artillerie, d'une manière légèrement ironique :

« L'artillerie est, selon Mirabeau, la partie brillante du militaire saxon. Il prétend qu'elle est célèbre par son habileté à jeter les bombes, et qu'on fait promettre aux officiers et bas officiers de ne point divulguer les secrets de leur force. J'ai vu leurs exercices à feu. Sur 72 coups de canon, pas un seul n'a atteint le but placé à 300 toises [584 mètres] ; et, à la même distance, sur 72 bombes, la moitié n'est pas arrivée dans une redoute de neuf toises [17 mètres] de côté. C'était le douzième jour d'exercice. Je doute qu'on envie beaucoup les secrets qui donnent de tels résultats... »

Lavalette conclut sa notice en décrivant la famille de l'Électeur ainsi que son gouvernement. Il commence par l'Électrice, sœur de l'Électeur de Bavière : « *cette princesse, entièrement dévouée à l'éducation de sa fille, n'a pas d'influence dans les affaires.* » Nous avons déjà mentionné ce fait dans le chapitre précédent. Vient ensuite la princesse Augusta, fille de l'Électeur, alors âgée de 18 ans : « *elle apportera au Prince des Asturies qu'on lui destine une instruction solide, un esprit juste, beaucoup de douceurs dans le caractère et de pureté dans les mœurs, et une ignorance parfaite du monde.* » Dotée d'une grande piété comme ses parents, elle n'apparaît pas souvent en public. Concernant le prince Antoine, frère de Frédéric-Auguste III et héritier présomptif du duché de Saxe, Lavalette est beaucoup plus critique : « *Abandonné dès son enfance aux mains des prêtres, toujours éloigné des affaires, étranger aux occupations importantes auxquelles il est appelé, la faiblesse de son caractère l'a soumis à ses alentours, et celle de son esprit à tous les préjugés.* [...] *Son penchant pour l'Autriche lui a été donné par sa conscience qui condamne l'hérésie du roi de Prusse, et par son épouse sœur de*

*l'Empereur.* » Ainsi, sa faiblesse d'esprit et son inclination envers l'Autriche faisaient craindre le pire à l'opinion publique si par malheur il parvenait à la régence.

Concernant le gouvernement de Frédéric-Auguste III, le comte de Lavalette précise que chacun a des fonctions bien précises. Par exemple, pour la sphère religieuse, « *l'Électeur a un clergé catholique et un confesseur ; mais resserrés dans les bornes de leur ministère, ils ne s'en écarteraient pas impunément.* » La sphère domestique, incombait au favori du Prince, le comte Marcolini : « *Son influence sur l'esprit de l'électeur est d'autant mieux établie qu'elle est le fruit d'une habitude de quarante années. Mais elle ne s'exerce que sur des objets purement domestiques ; lorsqu'il a voulu l'étendre à la politique, il n'a trouvé que des obstacles. On l'accuse d'être plus attaché à la maison d'Autriche qu'à celle de Saxe.* » Là encore, même s'il a toute la confiance de l'Électeur, il ne devait pas sortir de ses prérogatives. La sphère des Affaires étrangères, quant à elle, était dirigée par le comte de Loss, envers lequel Lavalette fut plutôt véhément : « *Le comte de Loss ministre des Affaires étrangères est l'élève de M. de Gudschmid. L'extrême circonspection du gouvernement saxon indique assez le caractère de celui qui est chargé d'en être l'organe auprès des ministres étrangers. M de Loss ne voit personne, ne donne point d'audience qui ne soit demandée par écrit.* » L'amertume que semble ressentir l'ambassadeur français envers le ministre des Affaires étrangères saxon peut s'expliquer par la froideur et le manque de considération de ce dernier à l'égard de Lavalette, comme à l'égard de son prédécesseur, Helflinger. Enfin, concernant le ministère de l'Intérieur : « *Le comte de Löben, ministre de l'Intérieur, est très estimé pour la sagesse de ses vues et son amour pour l'ordre et le travail. Les autres ministres n'ont de remarquable et de commun avec ceux-ci que beaucoup de probité et une soumission sans bornes aux volontés de l'Électeur.* » Le gouvernement de Frédéric-Auguste III fut donc bien organisé. Chaque ministre ou conseiller avait un domaine d'action bien précis et ne devait pas en sortir. La décision finale revenait toujours au Prince, les ministres n'étant que des exécutants de la volonté du souverain saxon.

Si nous avons autant détaillé cette notice, c'est qu'elle présente un très grand intérêt. Tout d'abord, elle est riche d'informations et permet d'avoir un regard d'ensemble sur la situation du duché de Saxe en 1800, du point de vue de l'ambassadeur français : présentation du souverain saxon ; état économique du duché ; position du prince sur la France révolutionnaire ; situation géographique et géopolitique envers ses encombrants voisins que sont l'Autriche et la Prusse ; exposé sur l'armée saxonne ; portrait de la famille de Frédéric-Auguste III ; et enfin, profil des membres les plus influents du gouvernement saxon. Mais cette notice est également extrêmement intéressante pour notre sujet dans la mesure où nous savons que Bonaparte l'a lue. En effet, le 18 brumaire An IX (9 novembre 1800), le ministre des Affaires extérieures français

accusa la bonne réception de ce document avec ce commentaire : « *je vous remercie de la notice intéressante que vous m'avez transmise sur la cour électorale de Saxe. J'ai eu soin de la placer sous les yeux du Premier Consul*<sup>177</sup>. » Le fait que Bonaparte l'ait consultée la rend primordiale et nous permet d'approcher avec certitude les connaissances qu'il possédait sur la situation saxonne à cette période.

#### IV.5 LA REPRISE OFFICIELLE DES RELATIONS FRANCO-SAXONNES

Le dernier rapport du comte de Lavalette date du 27 ventôse an IX (17 mars 1801). Il accusa bonne réception de son remplacement, et, comme ordonné, quitta son poste le plus rapidement possible, sans attendre son successeur. Le comte de Loss, alors ministre saxon des Affaires étrangères, écrivit à son homologue français que « *la conduite de Mr Lavalette pendant le séjour qu'il a fait ici n'a pu que lui concilier l'électeur. Ce n'est qu'aux circonstances connues qu'il faut attribuer, si l'on n'a pu lui donner tous les témoignages de ce sentiment, qu'on aurait désiré*<sup>178</sup>. » Autrement dit, le comte de Loss, et à travers lui l'Électeur de Saxe, fut satisfait du comportement du comte de Lavalette. Toutefois, l'emprise de la Prusse sur la Saxe ne lui laissant quasiment aucune marge de manœuvre cette dernière n'était pas en mesure de pleinement l'exprimer.

Le remplaçant du comte de Lavalette fut le comte Alexandre François de La Rochefoucauld. Il envoya son premier rapport le 14 germinal an IX (4 avril 1801). Fils du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, député aux États généraux de 1789, le comte jouissait des avantages d'une naissance illustre. Néanmoins, A. Bonnefons en brosse un portrait peu flatteur :

« Le jeune diplomate était aigri de ne pas rencontrer les prévenances qu'il croyait dues plus encore à son nom qu'à sa situation officielle. Quoiqu'il fût partisan des réformes de la Constituante et rallié au gouvernement consulaire après avoir été mis hors la loi en 1792, il prétendait ne pas être confondu avec la tourbe des parvenus. Se regardant comme un personnage considérable, il s'irritait d'être l'objet de l'indifférence générale. À l'encontre de la Valette, qui se résignait à son sort, La Rochefoucauld, humilié dans l'orgueil du gentilhomme avide des congratulations, était rempli de rancune et se vengeait de ses déconvenues en stigmatisant les Saxons de ses sarcasmes. C'était assez étrange d'entendre ce descendant d'une brillante lignée railler, en termes excessifs, l'étiquette de la cour. Il est vrai que, plus tard, autorisé à déployer en grande pompe son caractère de ministre, il attachait une importance exagérée à cette même étiquette, primitivement si dédaignée. L'esprit humain a de ces contradictions<sup>179</sup>... »

---

<sup>177</sup> Lettre du ministre des Affaires extérieures français à l'ambassadeur à Dresde du 18 brumaire an 9 (9 novembre 1800). AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>178</sup> Lettre du comte de Loss, ministre des Affaires Étrangères de Saxe, du 25 germinal an 9 (25 avril 1801), AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>179</sup> BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, pp. 102-103.

Or, nous constatons que les premiers rapports du nouveau chargé d'affaires français font état de son aigreur. Le comte de La Rochefoucauld arriva en Saxe peu après la signature du traité de Lunéville (9 février 1801) entre la France et l'Autriche, qui mettait fin à la Deuxième Coalition. Ce traité reprit les termes de celui de Campo-Formio, avec le rétablissement de la République Cisalpine ainsi que les transformations opérées en Suisse et en Hollande. L'ordre de mission principal de l'ambassadeur français, donné par Talleyrand, fut la reprise officielle des rapports franco-saxons, avec l'envoi d'un ministre saxon à Paris. En effet, les relations entre les deux États avaient été rompues par l'Électeur en septembre 1792. Malgré la reprise des liens avec l'envoi à Dresde du citoyen Hellfingier en mars 1798, la Saxe n'avait toujours pas de représentant en France. Sitôt arrivé à Dresde, le chargé d'affaires français notifia cette demande au comte de Loss. Celui-ci répondit à Talleyrand du désir de « *l'Électeur mon maître, de concourir aux mesures les plus propres au rétablissement des rapports de bonnes intelligences entre la Saxe et la France, suspendus jusqu'ici, et c'est dans cette vue que Son Altesse Sérénissime Électorale s'occupera avec plaisir du choix d'une personne qui puisse être chargée avec confiance d'un soin si essentiel aux intérêts réciproques*<sup>180</sup>. » Le comte de Bunau fut donc nommé ministre plénipotentiaire à Paris, une lettre de Frédéric-Auguste III du 17 août 1801<sup>181</sup>, adressée au Premier Consul, entérinant cette nomination. Cette désignation marqua la reprise officielle des relations franco-saxonnes après presque dix ans de troubles.

---

<sup>180</sup> Lettre du comte de Loss, ministre des Affaires Étrangères de Saxe, du 25 germinal an 9 (25 avril 1801), AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

<sup>181</sup> Lettre de l'Électeur de Saxe au Premier Consul de la République Française, du 17 août 1801, AMAE, Correspondance Politique Saxe électorale et royale, vol. 74.

## Conclusion de la deuxième partie

Cette seconde partie, traitant des relations franco-saxonnes lors de la Révolution française et du Consulat, visait à expliquer le fonctionnement des Affaires étrangères voulu par Bonaparte.

La Révolution française provoqua de vives inquiétudes à Frédéric-Auguste III. Attaché qu'il était aux traditions, un tel changement ne pouvait que lui déplaire. Néanmoins, dans un premier temps, il garda une relation soutenue avec son cousin, Louis XVI. Mais, dès l'instant où la famille royale fut arrêtée, il organisa sur son territoire, à Pillnitz, du 25 au 27 août 1791, une rencontre entre souverains européens, à laquelle était présent le comte d'Artois, frère de Louis XVI. L'Empereur Leopold II et Frédéric-Guillaume II roi de Prusse firent une déclaration menaçant la France d'une guerre si Louis XVI n'était pas rétabli sur son trône. En voici les termes :

« Sa majesté l'Empereur, et sa majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur et de monseigneur le Comte d'Artois, se déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve aujourd'hui le roi de France comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe. Elles espèrent que cet intérêt ne peut être méconnu par les puissances dont le secours est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leurs dites majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française. Alors, et dans ce cas, leurs dites majestés, l'Empereur et le roi de Prusse sont résolues à agir promptement et d'un mutuel commun accord avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé en commun. En attendant, elles donneront à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité<sup>182</sup>. »

Les émigrés français furent enchantés de cette déclaration, tandis que les révolutionnaires y virent une authentique déclaration de guerre. L'Assemblée Législative déclara donc la guerre à l'Autriche en avril 1792. L'Électeur saxon n'eut d'autres choix que de couper les liens diplomatiques avec la France. Il rejoignit timidement la Coalition, n'envoyant qu'un faible contingent. Les troupes de cette dernière furent cependant repoussées hors de France après la bataille de Valmy (20 septembre 1792). Quelques mois plus tard, le 21 janvier 1793, le roi Louis XVI fut exécuté, ce qui peina profondément Frédéric-Auguste III.

Les coalisés ayant échoué dans leur but de sauver Louis XVI, la Prusse lorgna sur la Pologne pour se dédommager de ses lourdes dépenses. Malgré l'approbation désespérée d'une nouvelle constitution de la Diète polonaise, le Deuxième Partage de la Pologne eut lieu le 23 janvier 1793 entre la Prusse et la Russie. S'ensuivit en 1794 une révolte des Polonais à Cracovie contre

---

<sup>182</sup> GRANIÉ Pierre, *Histoire de l'Assemblée constituante de France*, Paris, Pougin, 1797, pp. 257-258.

la domination russe. Celle-ci fut sévèrement matée par les forces russo-prussiennes et conduisit à la disparition de la Pologne lors du Troisième Partage de janvier 1795. Frédéric-Auguste III suivit cette affaire avec attention, ses prédécesseurs ayant été rois de Pologne, mais sans pouvoir intervenir. Ces différents partages de la Pologne satisfirent la Prusse, qui signa une paix séparée avec la France le 5 avril 1795. La Saxe se joignit à ce traité le 29 novembre 1796, ce qui mit fin à son adhésion à la Première Coalition.

Cette dernière fut finalement dissoute le 17 octobre 1797 après que Bonaparte et l'Autriche eurent signé le traité de Campo-Formio. Afin de régler les désaccords concernant ce traité, notamment à propos de l'occupation de la rive gauche du Rhin par la France, un congrès eut lieu à Rastadt, de septembre 1797 à avril 1799. Napoléon y fit une brève apparition, qui lui permit de se présenter aux princes allemands et lui apporta une expérience très utile. Ce congrès se termina néanmoins d'une manière malheureuse par un attentat sur les ambassadeurs français le 29 avril 1799.

Le traité de Campo-Formio officialisant la fin de la guerre entre l'Empire et la France, Frédéric-Auguste III renoua timidement des relations diplomatiques avec la France. En mars 1798, le citoyen Helflinger arriva à Dresde en tant que chargé d'affaires. Néanmoins, l'Angleterre refusait d'adhérer à la paix générale. Elle finança et forma la Deuxième Coalition, à laquelle la Prusse, et donc la Saxe, refusa de se joindre malgré les pressions anglo-austro-russes. Cet état de neutralité contentait pleinement le souverain saxon, qui n'avait d'autres aspirations que de liquider sa dette. En conséquence, la Saxe ne suivit que de loin les événements de la Deuxième Coalition, gardant des relations avec tous les belligérants.

Durant cette période, sur le plan de l'organisation de la diplomatie française, la Révolution apporta, comme dans les autres domaines, de profonds changements. Sous l'Ancien Régime, la politique étrangère appartenait au roi. Les grandes décisions étaient discutées durant son conseil et le secrétaire d'État des commandements et finances de Sa Majesté – sorte de ministre des Affaires étrangères – était chargé d'exécuter les décisions. Les agents diplomatiques quant à eux se divisaient entre agents du roi à l'étranger, pour une large majorité nobiliaire, et commis à l'intérieur, plutôt d'origine bourgeoise.

Cette organisation fut bouleversée par les différents gouvernements révolutionnaires : le 10 octobre 1793, la Convention supprima le ministère des Affaires étrangères et le remplaça par un comité provisoire des Relations extérieures. Le Comité de Salut public avait tout pouvoir sur la politique extérieure, il remplaça les anciens agents diplomatiques par des révolutionnaires ; le Directeur exécutif, quant à lui, supprima les diverses commissions pour rétablir les ministères. Il développa aussi la notion de secret diplomatique via l'arrêté du 9

nivôse an VI (29 décembre 1797) ; après le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bonaparte devint Premier Consul et réorganisa lui aussi le ministère des Affaires étrangères avec l'aide de son ministre Talleyrand, et de son secrétaire, d'Hauterive. L'arrêté du 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII (23 septembre 1799) impliqua une importante diminution du personnel, le retour d'agents plus traditionnels, ainsi que l'exclusivité de nomination des ministres, ambassadeurs et autres agents en chef par le Premier Consul : ce fut la jonction entre le système d'Ancien Régime et les changements révolutionnaires.

La mise en œuvre de ce nouveau système diplomatique peut être illustrée par les actions des chargés d'affaires français à Dresde. Tout d'abord, avec la correspondance diplomatique du citoyen Helflinger, arrivé à la cour de Saxe en mars 1798. Nonobstant, cela ne marqua pas un retour à la normale dans les relations diplomatiques, puisque le chargé d'affaires français ne fut ni reçu à la cour ni reconnu publiquement. Ses instructions principales étaient de rendre compte des mouvements de troupes ennemies, et en particulier ceux des Russes. En outre, il devait aussi s'efforcer de garder la Saxe du côté des neutres, travail plutôt aisé puisque c'était aussi le souhait du souverain saxon. Helflinger nous rapporta que les relations avec la Saxe étaient soutenues, mais fraîches. La Constitution de l'an VIII sema un certain trouble à la cour de Dresde, le souverain saxon craignit que le Consulat ne mène une politique expansionniste en Allemagne. Dans ce contexte particulier, le citoyen Helflinger fut rappelé et ce fut le comte de Lavalette, un proche du couple Bonaparte-Joséphine, qui fut nommé chargé d'affaires à Dresde en février 1800. Ce changement fut justifié par le fait qu'Helflinger était un agent du Directoire, et qu'au vu du changement de régime, il semblait préférable de nommer un proche du nouveau gouvernement. Dans ses mémoires, Lavalette nous a transmis trois lettres très intéressantes pour notre sujet : les instructions données par Bonaparte avant son départ pour Dresde et deux lettres de Talleyrand plus spécifiques au métier de diplomate. Le diplomate français se vit renouveler les instructions données à son prédécesseur sur les rapports des troupes ennemies. Mais, surtout, Talleyrand insista sur la nécessité de surveiller les agents ennemis, en particulier ceux de Russie et d'Angleterre, qui essayaient par tous les moyens de faire sortir la Saxe de sa neutralité. Ces trois lettres nous ont permis de conclure que les enjeux entre la France et la Saxe étaient somme toute assez simples : tout faire pour garder la neutralité saxonne, dont la situation géographique bloquait le passage des troupes russes en Allemagne.

Les victoires militaires françaises entraînèrent des négociations entre la France et l'Autriche, qui aboutirent au traité de Lunéville le 9 février 1801. Ce traité reprit les termes de celui de Campo-Formio et mit fin à la Deuxième Coalition. Ce contexte de paix fut propice à un nouveau changement d'ambassadeur. Le comte de La Rochefoucauld remplaça le comte de Lavalette

peu après le traité de Lunéville. Sa mission principale, confiée à nouveau par Talleyrand, fut de négocier l'envoi par la Saxe d'un représentant saxon à Paris afin de marquer la reprise officielle des relations franco-saxonnes. En effet, ces relations avaient été rompues en septembre 1792. Malgré la reprise des échanges diplomatiques avec l'arrivée du citoyen Hellfinger en mars 1798, la Saxe n'avait pas officiellement renoué avec la France. Dès son arrivée à Dresde, La Rochefoucauld transmit la demande de son ministre au comte de Loss, ministre des Affaires étrangères de Saxe. Cette requête fut acceptée par Frédéric-Auguste III, qui, dans une lettre adressée au Premier Consul datant du 17 août 1801, valida la nomination du comte de Bunau comme ministre plénipotentiaire à Paris. Cette nomination marqua la reprise officielle des relations franco-saxonnes, mettant ainsi fin à dix ans de perturbation.

## Cartes de la deuxième partie

### 1789 – Carte de l'Europe



La situation européenne à l'aube de la Révolution française.

## 1793 – Carte de la Pologne



Durant la Première Coalition, après l'échec de l'invasion de la France, la Russie et la Prusse se partagèrent une nouvelle fois la Pologne. Cela permit à la Prusse d'arrondir considérablement ses territoires.

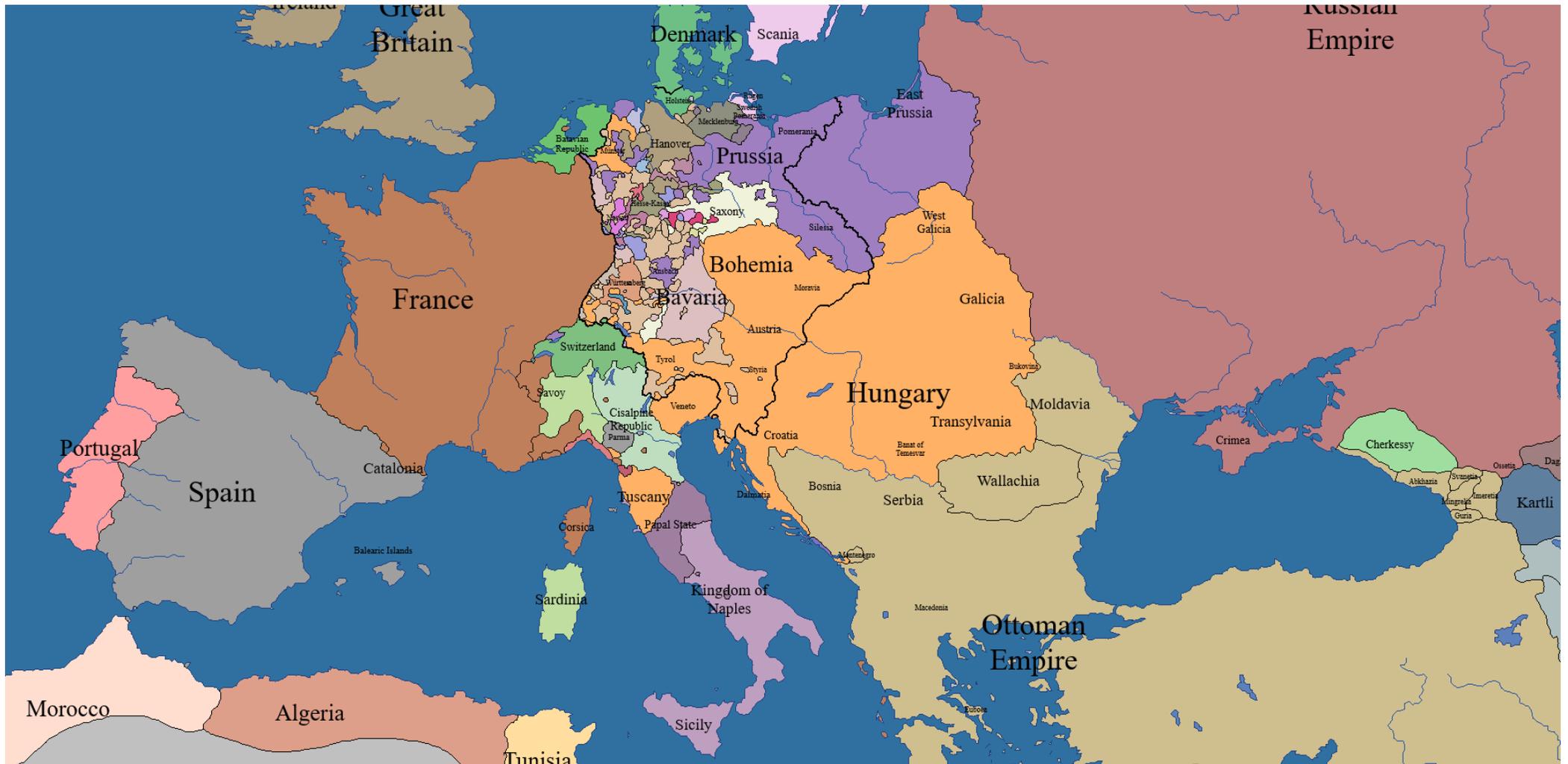
## 1795 – Carte de la Pologne



En janvier 1795 eut lieu le troisième Partage de la Pologne entre l’Autriche, la Russie et la Prusse. Cela mit fin à l’existence de la Pologne. L’Autriche obtint Cracovie et l’Ouest de la Galicie ; la Russie porta sa frontière jusqu’au Bug ; la Prusse eut Varsovie.

## 1797 – Carte de l'Europe

---



Le 18 octobre 1797, Bonaparte signa avec l'Autriche le traité de Campo-Formio, mettant fin à la Première Coalition, seule l'Angleterre refusa la paix. L'Autriche obtint la souveraineté sur Venise, l'Istrie et la Dalmatie. En compensation, elle reconnut la République cisalpine et la République ligurienne, créées par Bonaparte. La France annexa aussi les provinces belges du Saint-Empire romain germanique et repoussa sa frontière sur le Rhin.



## Conclusion générale

Ce mémoire visait d'abord à établir l'historique des relations franco-saxonnes avant l'arrivée au pouvoir de Bonaparte. L'intérêt de cette réflexion résidait dans l'analyse de cet héritage afin de comprendre et d'expliquer la politique de Napoléon envers la Saxe. Ce fut le but de la première partie. Nous avons constaté que la politique germanique de la France, surtout à partir de la paix de Westphalie, a été de conserver un équilibre des puissances dans le Saint-Empire romain germanique. À cette fin, la diplomatie française noua des liens solides avec les puissances moyennes de l'Empire, à l'instar de la Saxe. La seconde partie, quant à elle, visait à présenter les relations diplomatiques franco-saxonne durant la période révolutionnaire et le Consulat, en particulier via à l'étude des archives françaises. Il en ressort un constat extrêmement clair : le but principal consistait à maintenir Frédéric-Auguste III dans sa neutralité.

Nous avons achevé notre étude en août 1801, époque à laquelle ont été renouées les relations entre la France et la Saxe, mettant ainsi fin à une décennie d'interruption des relations diplomatiques entre ces États. Cette coupure relativement longue s'explique par deux raisons majeures : la satellisation de la Saxe par la Prusse à l'issue de la guerre de Sept Ans et la politique de neutralité de Frédéric-Auguste III. La nomination du comte de Bunau comme ministre plénipotentiaire saxon à Paris ne changea pas cet état de fait. Il reçut comme instruction de rester neutre en toute circonstance, à l'instar des autres agents saxons auprès des puissances étrangères. Napoléon Bonaparte, lors de la signature du traité de Lunéville en février 1801, fut pleinement conscient des enjeux à venir en Allemagne : l'annexion et la sécularisation de la rive gauche du Rhin par la France vont nécessiter un dédommagement pour les princes allemands dépouillés de leurs possessions. Dans le but d'en discuter, la Diète d'Empire réunit une députation extraordinaire. Or, Frédéric-Auguste III, en sa qualité de prince-électeur, fait partie de cette députation extraordinaire. Confronté à ce contexte, Napoléon décide de reprendre officiellement des relations avec la Saxe, afin de pouvoir mener un dialogue avec l'Électeur. Il souhaite par ce biais renouer avec la politique germanique de ses prédécesseurs que l'on peut résumer ainsi : s'appuyer sur la « tierce Allemagne » pour empêcher que l'une des grandes puissances allemandes, la Prusse ou l'Autriche, ne prenne un poids excessif au sein du Saint-Empire romain germanique. Dans cette stratégie, la Saxe devient à nouveau un élément propre à renforcer l'influence française en Allemagne.

Notre mémoire, qui doit être poursuivi sous forme de thèse, s'est focalisé sur l'étude des sources françaises nécessaires à notre projet, sachant que la poursuite de ce travail nécessitera d'étudier les archives étrangères, notamment celle de Dresde en Saxe. Ce travail préparatoire s'achève, comme rappelé précédemment, en août 1801. La reprise des liens diplomatiques entre la France et la Saxe à ce moment constitue en effet la première étape des relations qui présideront entre ces deux États jusqu'au congrès de Vienne. La chronologie en est bien marquée : accélération des changements géographiques et constitutionnels en Allemagne, avec notamment le Recès de 1803 et la création de la Confédération du Rhin en 1806, qui met fin au Saint-Empire romain germanique ; adhésion de la Saxe, le 11 décembre 1806, à cette Confédération et donc au « système napoléonien ». Ce pas franchi, la Saxe s'intègre ensuite pleinement, de 1806 à 1813, dans cette construction géopolitique, sachant que Paris a des attentes précises à l'égard de Dresde. Enfin, lorsque s'effondre l'Empire, attermoiements et séparation caractérisent la période 1813-1815, de Leipzig au Congrès de Vienne.

## **Annexes**

## Annexe 1

### Liste des princes-électeurs et rois de Saxe<sup>183</sup>

#### Les débuts du duché de Saxe

Entité politique	Maison / Branche	Dates de règne	Nom du souverain	Lien de parenté
Duché	Maison de Saxe / Branche des Ottoniens	843-866	Liudolf	
Duché	Maison de Saxe / Branche des Ottoniens	866-880	Bruno	Fils de Liudolf
Duché	Maison de Saxe / Branche des Ottoniens	880-912	Otton I <sup>er</sup>	Fils de Liudolf
Duché	Maison de Saxe / Branche des Ottoniens	912-962	Henri I <sup>er</sup> l'Oiseleur	Fils d'Otton I <sup>er</sup>
Duché	Maison de Saxe / Branche des Ottoniens	936-962	Otton II le Grand	Fils d'Henri I <sup>er</sup> l'Oiseleur
Duché	Maison de Saxe / Branche des Billung	962-973	Hermann I <sup>er</sup>	Parent d'otton II
Duché	Maison de Saxe / Branche des Billung	973-1011	Bernard I <sup>er</sup>	Fils d'Hermann I <sup>er</sup>
Duché	Maison de Saxe / Branche des Billung	1011-1059	Bernard II	Fils de Bernard I <sup>er</sup>
Duché	Maison de Saxe / Branche des Billung	1059-1072	Ordulf	Fils de Bernard II
Duché	Maison de Saxe / Branche des Billung	1072-1106	Magnus I <sup>er</sup>	Fils d'Ordulf
Duché	Maison d'Este	1106-1137	Lothaire I <sup>er</sup> de Supplimbourg	
Duché	Maison d'Este	1137-1139	Henri II le Superbe	Genre de Lothaire I <sup>er</sup> de Supplimbourg

<sup>183</sup> Philippe MEYER, *Histoire de Dresde*, Cnrs, Paris, 2019, pp. 185-187.

Duché	Maison d'Este	1139-1142	Albert I <sup>er</sup> l'Ours	Petit fils de Magnus I <sup>er</sup>
Duché	Maison d'Este	1142-1180	Henri III le Lion	Fils d'Henri II le Superbe
Duché	Maison d'Ascanie	1180-1212	Bernard III	
Duché	Maison d'Ascanie	1212-1260	Albert I <sup>er</sup> l'Ours	
Duché	Maison d'Ascanie	1260-1298	Albert II et Jean I <sup>er</sup>	
Duché	Maison d'Ascanie	1298-1356	Rodolphe I <sup>er</sup>	
Électorat	Maison d'Ascanie	1356-1370	Rodolphe II	Fils de Rodolphe I <sup>er</sup>
Électorat	Maison d'Ascanie	1370-1388	Venceslas	Frère de Rodolphe II
Électorat	Maison d'Ascanie	1388-1419	Rodolphe III	Fils de Venceslas
Électorat	Maison d'Ascanie	1419-1422	Albert III	Frère de Rodolphe III, fils de Venceslas

## La dynastie Wettin

Électorat	Maison de Wettin			1423-1428	Frédéric I <sup>er</sup> le Belliqueux		Fils de Frédéric I <sup>er</sup> le Belliqueux		
Électorat	Maison de Wettin			1428-1464	Frédéric II le Pacifique		Fils de Frédéric I <sup>er</sup> le Belliqueux		
<b>Électeurs ernestins</b>					<b>Ducs albertins</b>				
Électorat	Électeurs ernestins de Saxe	1464-1486	Ernest de Saxe	Fils de Frédéric II le Pacifique	Duché	Ducs albertins de Saxe	1464-1500	Albert III	Fils de Frédéric II le Pacifique
Électorat	Électeurs ernestins de Saxe	1486-1525	Frédéric III	Fils d'Ernest de Saxe	Duché	Ducs albertins de Saxe	1500-1539	Georges le Barbu	Fils d'Albert III l'Intrépide
Électorat	Électeurs ernestins de Saxe	1525-1532	Jean I <sup>er</sup>	Frère de Frédéric III le Sage, fils d'Ernest de Saxe	Duché	Ducs albertins de Saxe	1539-1541	Henri IV	Frère de Georges le Barbu, fils d'Albert III l'Intrépide

Électorat	Électeurs ernestins de Saxe	1532-1547	Jean-Frédéric I <sup>er</sup> le Magnanime	Fils de Jean I <sup>er</sup> l'Assuré	Duché	Ducs albertins de Saxe	1541-1547	Maurice	Fils d'Henri IV
Électeurs albertins	1457-1553	Maurice			Fils d'Henri IV				
Électeurs albertins	1553-1586	Auguste I <sup>er</sup>			Frère de Maurice, fils d'Henri IV				
Électeurs albertins	1586-1591	Christian I <sup>er</sup>			Fils d'Auguste I <sup>er</sup>				
Électeurs albertins	1591-1611	Christian II			Fils de Christian I <sup>er</sup>				
Électeurs albertins	1611-1656	Jean-Georges I <sup>er</sup>			Frère de Christian II, fils de Christian I <sup>er</sup>				
Électeurs albertins	1656-1680	Jean-Georges II			Fils de Jean-Georges I <sup>er</sup>				
Électeurs albertins	1680-1691	Jean-Georges III			Fils de Jean-Georges II				
Électeurs albertins	1691-1694	Jean-Georges IV			Fils de Jean-Georges III				
Électeurs albertins	1694-1733	Frédéric-Auguste I <sup>er</sup> , le Fort (Roi de Pologne sous le nom d'Auguste II)			Frère de Jean-George IV, fils de Jean-Georges III				
Électeurs albertins	1733-1763	Frédéric-Auguste II (Roi de Pologne sous le nom d'Auguste III)			Fils de Frédéric-Auguste I <sup>er</sup>				
Électeurs albertins	1763-1763	Frédéric IV			Fils de Frédéric-Auguste II				
Électeurs albertins	1763-1768	François-Xavier de Saxe			Frère de Frédéric IV, fils de Frédéric-Auguste II				
Électeurs albertins	1768-1806	Frédéric-Auguste III le Juste			Neveu de François-Xavier de Saxe, fils de Frédéric IV				

## **Le royaume de Saxe**

Royaume	Roi Albertin	1806-1827	Frédéric-Auguste I <sup>er</sup>	Frédéric-Auguste III, devenu Frédéric Auguste I <sup>er</sup> , roi de Saxe et duc de Varsovie
---------	--------------	-----------	----------------------------------	--

## Annexe 2

### Diplomates français et saxons sous Napoléon<sup>184</sup>

#### I – LES MINISTRES SAXONS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE 1806 À 1830

Durée des fonctions	Nom
Octobre 1806 – 09 septembre 1809	Friedrich Wilhelm August Karl von Bose
10 septembre 1809 – 8 mai 1813, après 1813 entre au service de l'Autriche	Friedrich Christian Ludwig Graf Senfft von Pilsach
14 mai 1813 – 13 septembre 1830	Detlev Graf von Einsiedel

#### II – LES MINISTRES FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE 1804 À 1818

Durée des fonctions	Noms
<b>Directoire</b>	
3 novembre 1795 – 15 juillet 1797	Charles-François Delacroix
15 juillet 1797 – 20 juillet 1799	Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord
20 juillet 1799 – 10 novembre 1799	Charles-Frédéric Reinhard
<b>Consulat et Premier Empire</b>	
11 novembre 1799 – 22 novembre 1799	Charles-Frédéric Reinhard
22 novembre 1799 – 9 août 1807	Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord
9 août 1807 – 17 avril 1811	Jean-Baptiste Nompère de Champagny
17 avril 1811 – 20 novembre 1813	Hugues-Bernard Maret
20 novembre 1813 – 1 <sup>er</sup> avril 1814	Armand Augustin Louis de Caulaincourt
3 avril 1814 – 13 mai 1814	Antoine de Laforêt

<sup>184</sup> Olivier PODEVINS, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Ed. Atlantis, Friedberg/Bayern, 2001, pp. 334-341.

13 mai 1814 – 10 août 1814	<b>Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord</b>
11 août 1814 – 21 mars 1815	<b>François Arnail Marquis de Jaucourt</b>
21 mars 1815 – 22 juin 1815	<b>Armand Augustin Louis de Caulaincourt</b>
23 juin 1815 – 07 juillet 1815	<b>Louis Pierre Baron Bignon</b>
09 juillet 1815 – 23 août 1815	<b>Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord</b>
24 septembre 1815 – 28 décembre 1818	<b>A.-Emmanuel du Plessis de Richelieu</b>

### III – LES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS EN SAXE (DRESDE)<sup>185</sup>

La France est le premier État à avoir possédé une représentation permanente en Saxe depuis le début des années 1660. Les plénipotentiaires français envoyés en Saxe étaient également accrédités auprès des trois principautés d'Anhalt (Anhalt-Köthen, Anhalt-Bernbourg et Anhalt-Dessau) et des duchés saxons.<sup>186</sup>

Durée du séjour à Dresde	Nom et qualité
24 février 1798 (arrivée) 16 février 1800 (dernier rapport)	Jean Frédéric <b>Helflinger</b> , chargé d'affaires
17 février 1800 (premier rapport) 17 mars 1801 (dernier rapport)	Antoine Marie Chamant, <b>comte de Lavalette</b> , chargé d'affaires
4 avril 1801 (premier rapport) 15 janvier 1804 (lettres de rappel)	Alexandre François, <b>comte de La Rochefoucauld</b> , ministre plénipotentiaire
6 février 1805 (premier rapport) 23 juin 1805 (dernier rapport)	Clément Edouard, <b>marquis de Moustier</b> , chargé d'affaires
11 juillet 1805 (lettres de créance) 24 septembre 1806 (dernier rapport)	Joseph Alexandre Jacques, <b>comte Durant de Mareuil</b> , ministre plénipotentiaire
16 décembre 1806 (arrivée) 3 mai 1807 (dernier rapport)	Clément Edouard, <b>marquis de Moustier</b> , chargé d'affaires
12 janvier 1807 (nomination) – 4 mai 1807 (lettre de créance) jusqu'à sa mort le 20 juillet 1811	Jean François, <b>baron de Bourgoing</b> , ministre plénipotentiaire

<sup>185</sup> HENRI-ROBERT Jacques, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, Paris, H. Veyrier, 1990, p. 74.

<sup>186</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, p. 336.

18 juin 1811 (arrivée) 8 janvier 1812 (dernier rapport)	Jean-Baptiste <b>Lajard</b> , chargé d'affaires
30 juin 1811 (nomination) – 29 octobre (arrivée) 25 septembre 1813 (dernier rapport)	Charles François, <b>baron de Serra</b> , ministre plénipotentiaire
15 septembre 1815 (nomination) – 28 octobre accréditation 27 juillet 1816 (départ)	Joseph Fouché, <b>duc d'Otrante</b> , ministre plénipotentiaire
1 mai 1816 (nomination) – 28 octobre (accréditation) jusqu'au 27 juillet 1816 (départ)	Edouard, <b>comte de Dillon</b> , ministre plénipotentiaire ; <b>De Chasteau</b> , chargé d'affaire

#### IV – LES PLÉNIPOTENTIAIRES SAXONS EN FRANCE (PARIS)<sup>187</sup>

La Saxe possédait un ministre permanent en France depuis 1698.

Durée du séjour à Paris	Nom et qualité
Août 1801 – septembre 1806	<b>Comte de Bunau</b> , ministre plénipotentiaire
Septembre 1806 – 09 décembre 1809	<b>Friedrich Christian, Graf Senfft von Pilsach</b> , ministre plénipotentiaire <b>Louis et Jean Baptiste Rivière</b> , secrétaires de légation
Janvier 1810 – 20 décembre 1812	<b>Georg von Einsiedel</b> , ministre plénipotentiaire <b>Louis et Jean Baptiste Rivière</b> , secrétaires de légation
Février 1813 – 19 juin 1814 (rappel officiel)	<b>Wilhelm August, Freiherr von Just</b> , ministre plénipotentiaire <b>Louis et Jean Baptiste Rivière</b> , secrétaires de légation
20 juin 1814 – 09 septembre 1815	<b>Louis et Jean Baptiste Rivière</b> , secrétaires de légation
10 septembre 1815 (arrivée) – 30 septembre 1816	<b>Emil, Baron von Uechtritz</b> , ministre plénipotentiaire <b>Louis Rivière</b> , secrétaire de légation ; <b>Jean Baptiste Rivière</b> , conseiller

<sup>187</sup> PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, pp. 338-339.

## V – BIOGRAPHIE SOMMAIRE DES PLÉNIPOTENTIAIRES FRANÇAIS EN SAXE

### Helflinger<sup>188</sup>

---

**HELFLINGER (Jean Frédéric)**, né en Alsace, le 10 février 1748. Marié à Paris, le 4 septembre 1787 avec Anne Marie ô-Dunne ; de leur union naquit une fille Aglaé, épouse de Louis Depreux, propriétaire, demeurant à Saint-Maurice, canton de Valais, en Suisse. Il mourut à Paris en son domicile, rue Saint-Florentin, n°7, le 11 mars 1816.

Après avoir été attaché pendant quatre ans à la commission des limites entre la France et plusieurs princes du corps germanique en qualité de secrétaire-interprète, il fut appelé en 1771 au département des Affaires étrangères, qu'il quitta en 1774 pour être envoyé en qualité de secrétaire de légation près l'Électeur palatin, puis devint successivement du 18 novembre 1779 au 4 juin 1780, chargé d'affaires près le même prince ; chargé d'affaires la même année à la cour de Lisbonne comme secrétaire d'ambassade où il devient chargé d'affaires du 13 septembre 1785 au 1<sup>er</sup> novembre 1786. Nommé résident le 9 décembre 1788 près la république du Valais, il y resta jusqu'au 5 janvier 1798. Le Directoire le confirma dans ce poste le 17 germinal an III.

Au début de janvier 1798, il représenta le Directoire comme chargé d'affaires auprès de l'Électeur de Saxe, puis le gouvernement consulaire le nomma chargé d'affaires près le landgrave de Hesse-Darmstadt, le 9 nivôse an VIII, il reste à ce poste jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1812. Il fut admis à prendre sa retraite par décret impérial du 5 décembre 1811. Sa veuve touchait une pension de retraite se montant à 2 000 francs à partir de 1820. Chevalier de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII ; Commandeur de l'Ordre de S.A.R. le grand-duc de Hesse.

### Lavalette<sup>189</sup>

---

**LAVALETTE (Antoine Marie Chamans, comte de)**, né à Paris, le 13 octobre 1769, baptisé le lendemain, fils de Antoine Henry Lavalette et de Marie Claude Blanchin. Marié à Paris le 3 floréal an VI (18 mai 1798) à Émilie Louise de Beauharnais, de leur union naquit une fille Joséphine Marie, née le 1<sup>er</sup> avril 1802, décédée le 23 octobre 1886, mariée é à François Alexandre, baron de Forgès, dont trois enfants. Il mourut à Paris en son domicile, rue de Matignon, n° 1°, le 15 février 1830 ; inhumé au cimetière du Père Lachaise.

L'intéressé fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes de mai 1808 avec le règlement d'armoiries suivant : « d'argent à la fasce de sable, chargée de deux épées d'or en sautoir, et accompagnée en chef de trois merlettes d'azur et en pointe d'un palmier de sinople terrassée du même ; adextré d'un tiers de gueules chargé du signe des chevaliers légionnaires ». Fut créé comte de l'Empire par nouvelles lettres du 27 novembre 1808 avec les mêmes armes (moins le tiers de gueules), chargées du franc-quartier des comtes conseillers d'État.

Aide de camp du général de Baraguey d'Hilliers à la légion des Alpes en 1792 ; aide de camp du général Bonaparte en 1796 ; participe à l'expédition d'Égypte ; le Premier consul le nomma administrateur de la caisse d'amortissement en 1801, puis lui confia l'administration des postes, d'abord sous le nom de commissaire, ensuite sous celui de directeur général ; conseiller d'État le 8 prairial an

---

<sup>188</sup> HENRI-ROBERT Jacques, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, Paris, H. Veyrier, 1990, p. 207.

<sup>189</sup> *Ibid.* pp. 235-236.

XII, section de l'Intérieur, chevalier de l'Empire en mai 1808 ; comte de l'Empire le 27 novembre 1808 ; à nouveau directeur général des postes le 20 mars 1815 ; pair de France le 2 juin 1815 ; condamné à mort le 21 novembre 1815 pour avoir ourdi un complot ayant pour but le retour de Napoléon de l'île d'Elbe et d'avoir usurpé des fonctions publiques ; parvient à s'évader le 20 décembre suivant.

Au début du Consulat, le général Bonaparte lui confia le poste de chargé d'affaires à Dresde par arrêté du 9 nivôse an VIII, resta à ce poste pendant un an, et fut rappelé par arrêté du 27 nivôse an IX. Ce fut la seule mission diplomatique dont il fut chargé. Alexandre François de La Rochefoucauld le remplaça à ce poste. Commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, commandeur de l'Ordre de la couronne de Fer.

## **La Rochefoucauld<sup>190</sup>**

---

**LA ROCHEFOUCAULD** (Alexandre François, comte de), né à Paris, le 26 août 1767 ; baptisé le même jour, fils de François Alexandre Frédéric de La Rochefoucauld, duc d'Estissac et de Liancourt, vicomte de Rennes, seigneur de Basse Camort et Quinipili, capitaine des carabiniers, et de Félicité Sophie de Lannion, duchesse de Liancourt. Marié à Paris, le 9 juin 1788, à Adélaïde Marie Françoise Pyvart de Chastullé, de leur union naquirent quatre enfants : 1) Alexandre Jules, comte de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, pair de France, aide de camp de Louis-Philippe, né à Mello (Oise), le 23 janvier 1769, mort à Paris, le 21 avril 1856 ; marié le 11 septembre 1822 à Hélène Pauline Charlotte Dessole, dont quatre enfants, 2) Marie François Wilfoïd, comte de La Rochefoucauld, né le 8 janvier 1798, mort à Paris, le 24 septembre 1878 ; marié à Sennecey-le-Grand, le 30 novembre 1829, à Marie Cécile Pauline Lhuillier, dont quatre enfants, 3) François Joseph Polydore comte de La Rochefoucauld, ministre plénipotentiaire près la cour grand-ducale de Saxe-Weimar, né le 15 mai 1801, mort le 15 avril 1855, marié en premières noces en mars 1842 à Rosemunde, à Adélaïde Charlotte Nathalie de Bussche-Hunnefeld, dont un fils ; marié en secondes noces, à Paris, le 9 septembre 1852, à Marie Christine de Pracomtal, sans postérité, 4) Adélaïde Françoise Constance, née le 22 janvier 1790, morte à Magliarino (Italie), le 2 novembre 1877 ; mariée le 11 avril 1809 à François Gaëtan Dominique Alexandre André Vincent Nicolas Louis Gaspard Melchior, Balthazar, Aldobradini, prince Borghèse, écuyer de l'Empereur.

Il mourut à Paris, en son domicile, rue Saint-Dominique, n°100, le 2 mars 1841 ; ses obsèques eurent lieu le 6 mars suivant en l'église Sainte-Valère, et inhumé au cimetière du Père Lachaise.

La maison de La Rochefoucauld est une des plus illustres de France et à pour auteur Foucauld, seigneur de la Roche, près d'Angoulême, né vers 980, et que l'on dit frère de Guillaume 1<sup>er</sup>, sire de Parthenay. Sa postérité a formé de nombreuses branches et rameaux : 1°) L'aîné, seigneur de Marton, Marcillac, Liancourt, comte de La Rochefoucauld, par création de la baronnie féodale de ce nom en comté par lettres de 1528 ; dur-pair héréditaire de La Rochefoucauld, par lettres d'avril 1622 ; duc de La Rocheguyon, par héritage et transmission, confirmés par lettres enregistrées le 27 mars 1861 ; éteinte en 1762 ; 2°) Le rameau des seigneurs de Cahusac et d'Estissac en Périgord, éteint, 3°) La branche des comptes de Roye, par héritage de la maison de Roucy, éteinte en 1725 ; 4°) Le rameau des seigneurs d'Estissac, par brevet du 1<sup>er</sup> décembre 1737, confirmé à titre héréditaire sur les terres et seigneuries de Villemain et Saint-Liénard, par lettres patentes d'août 1758, duc de Liancourt par brevet de 1765 ; substitution du nom de « Liancourt » à celui d'Estissac, par ordonnance du 21 avril 1817, duc par ordonnance du 21 avril 1817, duc pair héréditaire de La Rochefoucauld, par lettres patentes du 25 juillet

---

<sup>190</sup> *Ibid.* pp. 230-231.

1822, comme représentant la branche aînée ; 5°) Le rameau des seigneurs d'Amille, sorti de la branche des comtes de Roye ; duc d'Amilie, par brevet de 1732 ; depuis duc de La Rochefoucauld, par succession de la branche aînée ; éteint en 1792 ; 6°) La branche des seigneurs et comtes de Randan, par héritage ; duché-pairie de Randan érigé par lettres patentes de mars 1661, en faveur de Marie Catherine de La Rochefoucauld, épouse d'Henri de Baufremont, marquis de Senecey, et passé par sa fille unique dans la maison de Foix ; 7°) Celle des seigneurs de Barbezieux, Langeac et Saint-Ilpize, éteinte en 1800 ; 8°) Celle des seigneurs de Lorac, Rochebaron, Gondras, etc., éteinte au XVIIIe siècle ; 9°) Celle des seigneurs de Cousages, éteinte au XIXe siècle ; 10°) Celle des seigneurs de Montendre et de Montguyon éteinte en 1792 ; 11°) Le rameau des seigneurs de Surgères, sorti de celle de Montendre ; grandesse d'Espagne de première classe, au titre de duc de Doudeauville, par cédula de 1782 ; duc-pair héréditaire de Doudeauville, confirmé par lettres patentes du 20 décembre 1817 ; duc de Bisaccia par héritage de Montmorency-Laval ; 12°) La branche des seigneurs de Roissac, éteinte au XVIIe siècle ; 13°) La branche des seigneurs de Vertueil, éteinte en 1457 ; 14°) La branche des seigneurs de Bayers, baron-pair héréditaire par lettres patentes du 14 avril 1818 ; comte par lettres patentes du 13 mars 1819 ; 16°) La branche des seigneurs d'Orbé et Maumont, éteinte vers 1750 ; 17°) La branche des seigneurs d'Archiac, éteinte ; 18°) La branche des seigneurs de la Renaudie et Fondpastour, éteinte en 1667 ; 19°) La branche des seigneurs de Neuilly-le-Noble, éteinte en 1732.

L'intéressé fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 28 janvier 1809 avec le règlement d'armoiries suivant : écartelé : au 1<sup>er</sup>, des comtes ministres employés à l'extérieur ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de gueules plein ; au 4<sup>e</sup>, burelé d'argent et d'azur à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.

Ayant épousé la fille du comte de Chastulle, officier aux gardes, franchises, riche propriétaire de Saint-Domingue, allié à la famille de Joséphine ; sa femme devint dame d'honneur de l'Impératrice, et plus tard l'Empereur maria sa fille aînée au frère du prince Aldolindini Borghèse, qui avait épousé la princesse Pauline, sœur de Napoléon.

Sous la révolution, il prit en 1792 du service dans l'armée de La Fayette ; mais fut bientôt déclaré hors la loi, à cause des tentatives qu'il avait faites, de concert avec son père et son frère pour sauver Louis XVI, il dut alors s'exiler, et vécut dans la retraite. Il ne rentra en France qu'au début du Consulat et se rallia au général Bonaparte qui le nomma le 11 ventôse an VIII (2 décembre 1800), préfet de Seine-et-Marne, puis le fit entrer dans la carrière diplomatique le 27 nivôse an IX comme chargé d'affaires à Dresde, en remplacement de Lavalette, passa le 24 vendémiaire an X comme ministre plénipotentiaire près la cour électorale de Saxe. En janvier 1805, l'Empereur l'envoya à Vienne en qualité d'ambassadeur en remplacement de Champagny, puis fut rappelé l'année suivante le 7 novembre 1806/ Enfin, il fut envoyé à La Haye en les mêmes qualités auprès du roi Louis, le 10 février 1808, et en 1810, la réunion de la Hollande à l'Empire français étant opérée, il revint à Paris le 27 mai suivant, et sembla renoncer à la politique. Sous les Cent-Jours, il accepta le titre de membre de la chambre des pairs, le 2 juin 1815.

À la seconde Restauration, il perdit cette dignité, mais en fut dédommagé, le 9 mai 1822, par les suffrages des électeurs de l'Oise, qui l'envoyèrent à la Chambre des députés, et siégea parmi les royalistes constitutionnels. Non réélu en 1824, il le redevint le 21 avril 1828 et obtint sa réélection, le 3 juillet 1830 toujours dans le même département. Partisan de la monarchie de Juillet, il la défendit à la chambre des députés jusqu'aux élections du 5 juillet 1831, où il échoua, puis à la chambre des pairs, appelé par l'ordonnance royale du 19 novembre de la même année.

Son éloge funèbre fut prononcé au Luxembourg, par son collègue, le marquis de Ponge, le 8 mai 1841. Chevalier de la Légion d'honneur, le 2 octobre 1803, commandeur, le 14 juin 1804, grand-officier, le 28 avril 1835, grand-croix de l'ordre de l'Aigle noir de Prusse.

## Moustier<sup>191</sup>

---

**MOUSTIER (Clément Édouard, marquis de)**, né à Coblenz, le 2 janvier 1779, baptisé le lendemain, fils du marquis François de Moustier diplomate, et de Antonia Ludovica Millet. Marié à Paris le 28 février 1808 à Marie Caroline Antoinette de La Forest, de leur union naquirent trois enfants : 1) Adélaïde Caroline Antide, épouse de Charles Emmanuel Marie Édouard comte de Saint-Maurès-Chatenois, 2) Marie François Lionel, 3) Édouard Antide Lionel.

Il mourut à Paris en son domicile rue de Varenne, n°27, le 5 janvier 1830. Issu d'une des plus anciennes familles de la Franche-Comté. D'après Bordel d'Hauterive et Woëlmont, la filiation de cette Maison remonterait à Renaud de Moustier, chevalier croisé en 1191 dont le nom et les armes figurent à la salle des croisades du palais de Versailles. Les armes de cette famille sont : de gueules au chevron d'argent, accompagnées de 3 alérions d'or.

Lorsque sous la Révolution, son père fut décrété d'accusation par la Convention, il dut s'expatrier avec lui, car tout fils d'émigré, sous peine d'être réputé émigré lui-même, devait être rentré en France avant l'âge de quatorze ans, alors il revint à la fin de l'année 1792 en France, et prit part comme royaliste aux journées du 1<sup>er</sup> prairial an III et du 13 vendémiaire an IV, fut plusieurs fois arrêté, et dut à nouveau quitter le pays. Au mois de mars 1796, il débarqua en Normandie avec d'autres émigrés, et devint l'aide de camp du comte de Frotté ; blessé dans un combat, il dut revenir à Londres, et ne rentra en France qu'au début du Consulat.

Il entra au ministère des Relations extérieures le 1<sup>er</sup> mai 1800 comme élève diplomatique et assista au congrès de Lunéville avec Portalis et Siméon.

Le 24 vendémiaire an X, il fut nommé à Dresde en Saxe comme secrétaire de légation, et fut plusieurs fois chargé d'affaires du 6 février 1805 au 23 juin suivant, puis du 21 décembre 1806 au 3 mai 1807, puis passa dans les fonctions de commissaire pour l'échange des prisonniers le 20 avril 1810 avec l'Angleterre. Le décret du 26 décembre 1810 le nomma envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près du grand-duc de Bade, enfin il passa dans les mêmes fonctions auprès du roi de Wurtemberg le 5 décembre 1811, et quitta ce dernier poste le 21 avril 1813 pour rentrer dans la vie privée.

Il ne reprit du service qu'en 1820, et alla à Hanovre, puis passa à Berne en juillet 1823 en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire ; sa mission en Suisse fut marquée par plusieurs négociations importantes.

Élu député du Doubs le 25 février 1824, il siégea dans la majorité royaliste, remplit la même année, l'intérim du ministère des Affaires étrangères avec le titre de directeur des affaires politiques, que Chateaubriand venait de quitter, et ce fut en qualité d'ambassadeur qu'ensuite il retourna à Berne la même année, d'où il passa à Madrid le 1<sup>er</sup> juillet 1825 avec les mêmes fonctions, et y resta jusqu'au moins de mars 1827, car les difficultés qu'il éprouva lors de la guerre civile de Portugal à l'occasion de la mort du roi Jean IV, le firent rappeler.

À partir de cette date, il rentra définitivement dans la vie privée.

Chevalier de la Légion d'honneur le 18 février 1811, officier le 1<sup>er</sup> mai 1821, commandeur le 20 août 1824, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-croix de l'ordre d'Espagne.

---

<sup>191</sup> *Ibid.* pp. 263-264.

## Durant de Mareuil<sup>192</sup>

---

**DURANT de MAREUIL (Joseph Alexandre Jacques, comte)**, DURANT, alias, né à Paris, le 6 novembre 1769, baptisé le lendemain, fils de André Anne Durant, receveur général des aydes, et de Marie Julie de Challaye. Épouse à Stuttgart en 1810, Christiane Caroline de Schott, de leur union naquirent quatre enfants : 1°) Jean Joseph comte Durant de Mareuil, ministre plénipotentiaire, conseiller général de la Marne, marié le 12 mai 1847 à Charlotte Marie d'Alemaida, dont quatre enfant, 2) Raymond Alexandre baron Durant de Mareuil, marié en 1859, ç Charlotte Alexandrine Dannery, 3) Julie Caroline, mariée à Léopold Albrecht, 4) Françoise, mariée à James Hennessy. Veuf en premières noces de Antoinette rémi, sans postérité.

Il mourut en son château d'Ay (Marne) le 13 janvier 1855.

Issu d'une famille ancienne et distinguée du Perche, connue depuis Pierre Durant, avocat au Châtelet en 1580, et divisée en plusieurs rameaux, dont deux représentés de nos jours sous les noms de Mareuil et de Saint-André. Elle a donné de nombreux magistrats et porte : vairé d'or et d'azur.

Il fut créé baron de l'Empire sur institution de majorat, par lettres parentes du 24 février 1809, puis devient comte par lettres patentes royales du 14 avril 1846 avec le règlement d'armoiries suivant : coupé : au I parti, de sable à la cuirasse sommée d'un asque, croisées en sautoir par la tige ; et des barons ministres employés à l'extérieur ; au II, vairé d'or et d'azur.

Obtint le titre de pair de France, le 11 octobre 1832.

Il entra dans la carrière diplomatique sous la Révolution, en qualité de secrétaire de légation à Stuttgart le 22 brumaire an III (17 mai 1793) passa en les mêmes qualités à Copenhague, le 23 septembre 1785. Devient sous-chef de la division politique au ministère des relations extérieures, le 19 juillet 1796, enfin chef de la première division le 21 janvier 1800.

Puis, passa le 3 floréal an IX à Naples comme secrétaire de légation, obtient ensuite les grades de ministre plénipotentiaire à Dresde près l'Électeur de Saxe le 1<sup>er</sup> germinal an XIII (22 mars 1805), puis à Stuttgart près le roi de Wurtemberg, le 11 décembre 1806, à Naples, toujours dans les mêmes fonctions, le 12 novembre 1810, qu'il quitta le 25 janvier 1814, lors de la défection de Murat, il avait été créé baron de l'Empire le 24 février 1809.

Sous la première Restauration, il fut nommé conseiller d'État, et le 19 juillet 1810, envoyé à La Haye en qualité de ministre plénipotentiaire, puis à Washington, le 1<sup>er</sup> juin 1823, enfin envoyé extraordinaire par intérim à Lisbonne en avril 1828.

Il allait partir pour le Brésil en 1830 quand la révolution éclata à Paris, on l'envoya alors, de nouveau, à La Haye le 18 janvier 1831. En octobre 1832, il fit en l'absence de Talleyrand, l'intérim de l'ambassade à Londres, et signa les derniers protocoles relatifs à l'indépendance de la Belgique.

Nommé ministre plénipotentiaire à Berlin, le 9 octobre 1832, il reçut la pairie le 11 octobre de la même année, et fut encore ambassadeur à Naples, le 23 décembre de la même année. Mais bientôt rappelé, il fut admis à la retraite en 1834.

Commandeur de la Légion d'honneur, le 1<sup>er</sup> mai 1821, grand-officier, le 12 mai 1824, grand-croix, le 30 mars 1834, grand cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand de Naples.

---

<sup>192</sup> *Ibid.* p. 181.

### Annexe 3

## Instructions de Napoléon et Talleyrand au comte de Lavalette<sup>193</sup>

N° I<sup>er</sup>,

### INSTRUCTIONS POUR LE CITOYEN LAVALLETTE\*.

Paris, le 5 pluviôse an 8 de la république.

Le citoyen Lavalette écrira au premier consul, des principales communes par lesquelles il passera. Il lui donnera des renseignements

Sur l'esprit public,

Le recouvrement des impositions,

Les conscrits,

La conduite des agens civils et militaires.

Le citoyen Lavalette cherchera en Saxe les meilleures cartes qu'il pourra trouver sur l'Allemagne\*.

Il se procurera toutes celles qui auraient paru depuis cette époque.

Il prendra partout des renseignements sur la situation des armées autrichiennes en Italie, en Bavière, en Souabe.

Il écrira deux fois par décade au ministre des relations extérieures.

Indépendamment des nouvelles diplomatiques, le citoyen Lavalette n'épargnera pas l'argent pour se procurer celles concernant la situation des armées, les généraux, l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie de campagne et l'artillerie de siège.

Il me donnera tous les renseignements qu'il pourra se procurer sur la situation d'Ulm et des différentes places de Bavière et de Bohême.

Il portera une attention particulière sur l'armée russe, le nombre des régimens, leur position ; il s'informerá de ce qui se passe en Pologne.

Il adressera tous les renseignements militaires au général Clarke.

Lorsqu'il aura fait des dépenses pour se procurer tous les renseignements demandés, il en enverra l'état, et elles lui seront remboursées.

BONAPARTE.

\* Lorsque j'étais en Styrie et en Carinthie, on imprimait de très belles cartes, non-seulement pour les états héréditaires, mais pour toute l'Allemagne.

\* Au moment de son départ pour sa mission en Saxe.

---

<sup>193</sup> LAVALLETTE, Antoine Marie Chamans (Comte de), *Mémoires et souvenirs du comte Lavalette*, Paris, H. Fournier Jeune, Libraire, 1831, vol. 2, pp. 393-407.

## N° II.

### Extrait des instructions générales\*.

Les agens politiques représentent au dehors la vigilance et la force du gouvernement qui les accrédite. Sous ce double aspect leurs fonctions se graduent sur une échelle d'activité, dont il importe de présenter les développemens d'une manière distincte et précise.

1°. L'agent politique observe en secret et surveille assiduellement le gouvernement près duquel il réside.

Les observations qu'il fait, les renseignemens qu'il recueille sont par lui transmis avec exactitude à son gouvernement ; et c'est ainsi que ce gouvernement voit, par les yeux de son agent, tout ce qui sert aux intérêts nationaux et tout ce qui peut leur nuire.

2°. L'agent politique manifeste sa surveillance, et donne à connaître aux ministres du gouvernement qui en est l'objet, que telle mesure, que telle tentative qu'ils méditent, n'ont pas échappé à sa sagacité ; et qu'au moment où le premier indice d'exécution menacera d'altérer, à quelque degré que ce soit, les rapports existans entre les deux pays, il saura s'y opposer avec tout le zèle et l'énergie qui sont dans ses devoirs.

3°. L'agent politique entre directement et ostensiblement en rapport avec le gouvernement près duquel il réside ; mais à moins qu'il n'ait déjà ses instructions précises et spéciales pour l'objet direct des communications qu'il a en vue, il se contente de notifier à ce gouvernement qu'il se dispose à la discussion et qu'il va prendre les ordres de son gouvernement.

4°. Enfin l'agent politique a reçu les ordres de son gouvernement. Il adresse des déclarations au gouvernement local ou il répond aux siennes. Il débat, il discute, il transige, enfin il négocie.

Telle est l'échelle des diverses fonctions que les agens politiques ont à remplir au dehors. Le gouvernement de la république, en approuvant le développement qui vient d'en être fait, en recommande l'étude à l'attention particulière de chaque agent. Il approuve également les réflexions qui vont suivre et qui, renfermant la règle générale de la conduite qu'ils doivent tenir, leur feront connaître toute l'étendue de leur responsabilité, et leur indiqueront les moyens de la garantir.

La première classe des devoirs qui sont imposés aux agens politiques est toute renfermée dans l'exercice de leur vigilance ; cette vigilance suppose qu'ils ont acquis et font tous leurs efforts pour compléter la connaissance exacte des intérêts et des droits nationaux dans le pays de leur résidence ; ce qui comprend nécessairement toute l'étendue de nos rapports commerciaux et toute celle de nos rapports politiques. C'est dans la pratique d'une agence bien exercée que cette connaissance s'étend et se complète. Car les obstacles que les rapports sociaux mettent à l'activité et à l'amélioration des relations du commerce, et les entraves que les intrigues, les ambitions personnelles et le caractère individuel des gouvernans, opposent sans cesse à la libre assiette des rapports politiques, sont une partie essentielle de la science politique et ne peuvent être bien connus que de ceux qui ont la charge journalière de les combattre.

Dans la première classe de leurs devoirs, les agens politiques ne sont gênés par aucune restriction. Ils sont dans le domaine plein et illimité de leur zèle. Ils recherchent tout ce qui est susceptible d'être connu. Ils transmettent, au gouvernement de la république, tout ce qu'ils sont parvenus à découvrir.

Mais en entrant dans la seconde classe des devoirs de leur place, la prudence, qui est une des plus importantes qualités que cette place exige, doit accompagner toutes leurs déterminations. Il ne s'agit encore pour eux que de laisser voir, aux ministres du gouvernement près duquel ils résident, qu'ils ont observé tel ou tel indice de leurs vues, qu'ils les suivent dans leurs tentatives secrètes, qu'ils sont sur la trace de leurs projets : et cependant ils ne doivent pas se décider, sans réflexion, à cette manifestation de leur surveillance; car l'effet naturel de cette manifestation doit être d'empêcher, d'arrêter la marche

de ces ministres, et il est tel cas où il peut être utile de les laisser aller plus avant, de leur donner une marge plus ample, pour se prononcer mieux. Il se peut aussi qu'étant peu assuré de réussir à imposer plus de retenue à l'ambition, à la malveillance d'un ministère entreprenant, il ne convienne pas de paraître apercevoir des vues que la dignité nationale voudrait voir rétractées aussitôt qu'elles se dévoilent. C'est à l'habileté des agens à consulter sur ce point l'esprit de la mission dont ils sont chargés et l'honneur du gouvernement qu'ils représentent : ici leur responsabilité est tout entière dans l'exercice de leur discernement.

Quant à la troisième classe des devoirs des agens politiques, il est plus facile d'en saisir l'objet et d'en apercevoir la garantie. Ici l'agent politique se met en rapport ostensible avec les ministres du gouvernement local ; il doit sans cesse avoir présent à son esprit le système des droits nationaux, qui sont sensiblement tracés par l'état existant des choses, par les usages reçus, par le texte des traités ; et, s'il s'agit d'une amélioration dans les rapports établis, il doit chercher ses titres dans l'esprit de ces traités et dans le système général des intérêts respectifs des deux gouvernemens.

Mais quoique, dans l'exécution de cette classe de devoirs, l'agent politique voie d'un coup d'oeil la route qui s'ouvre devant lui, il faut cependant qu'il fasse usage de toute sa sagesse avant de s'y engager.

Quand un agent politique observe, il n'est en rapport qu'avec son gouvernement; quand il laisse apercevoir qu'il exerce cette surveillance, il entre bien, à quelques égards, dans un rapport indirect avec les ministres auxquels il donne à connaître qu'ils sont l'objet de son attention; cependant ces ministres ne voient encore que l'observateur, et ils ne peuvent tirer avantage de la connaissance qu'ils ont de la manière dont il remplit les obligations de sa place ; mais quand l'agent politique parle officiellement, les ministres ne voient plus en lui que le gouvernement dont il est l'organe, et cette pensée doit être sans cesse pour lui un motif de circonspection et de retenue. La première règle à observer à cet égard est de ne rien présumer, de ne jamais agir sans autorisation, de réclamer des instructions précises, et de se bien pénétrer de ce principe, qu'en matière de discussion positive, soit qu'il s'agisse de déclarer, soit qu'il s'agisse de répondre, les gouvernemens seuls proposent et négocient, et les agens diplomatiques ne sont que les organes.

Les agens diplomatiques n'ont la faculté ni de choisir, ni d'accorder, ni de refuser, ni de transiger ; ils exposent officiellement les déterminations du gouvernement qu'ils représentent. Mais s'ils sont des organes sans volonté, ils ne doivent pas être des organes sans intelligence : en énonçant les décisions dont ils sont les interprètes, ils ont la charge d'en plaider la justesse, et de choisir le temps et les moyens d'en assurer le succès. Leur responsabilité est tout entière dans leur fidélité à se restreindre dans les bornes de leurs instructions, dans leur sagacité à bien en connaître la mesure, et dans leur exactitude à y conformer leur conduite.

Dans toute instruction relative à une discussion de droit, il y a des degrés d'exigence ou de sacrifice qui, du moment où les instructions ont été tracées au nom du gouvernement qui les approuve, semblent laisser au discernement de l'agent qui doit agir une grande latitude d'autorisation ; mais il ne faut pas qu'il s'y méprenne. La responsabilité d'un agent n'est pas déterminée par le maximum des sacrifices et par le minimum d'exigence qui sont portés dans la rédaction de ses instructions. Le mieux dans ce qu'il était possible de faire entre essentiellement dans les devoirs de sa mission ; ce mieux doit être incessamment en perspective devant lui pour animer son zèle, pour encourager ses efforts ; et c'est par ces efforts seuls, et non par les résultats, que sa conduite sera jugée. Car, comme tout ce qui entre dans les idées de prudence, de discrétion, d'habileté, appar tient au rôle vraiment important d'un agent diplomatique, tout ce qui entre dans l'idée de justification, de garantie, fait essentiellement partie de ses moyens de responsabilité.

Maur. TALLEYRAND.

2 pluviôse, an 8.

### N° III.

#### INSTRUCTIONS POUR LE CITOYEN LAVALLETTE.

Depuis le commencement de la guerre, il n'a plus existé de rapports directs entre la république et le gouvernement de Saxe. L'électeur entra dans la coalition, par cette impulsion générale d'inquiétude et de haine à laquelle aucun gouvernement de l'Empire ne sut résister ; il s'en détacha par un simple acte de retirer son contingent et par une déclaration qu'il rendit publique de son intention de rester neutre.

Depuis l'époque de cette déclaration, l'accession de ce prince à la neutralité du nord de l'Allemagne fut reconnue par le gouvernement de la république ; mais cette espèce de transaction se fit par voie intermédiaire. L'acte qui la consacra ne fut signé que par le ministre du roi de Prusse, garant des conventions de neutralité, et par le ministre plénipotentiaire de la république.

Cependant, dans le milieu de l'an 6, le Directoire exécutif voulut avoir un agent accrédité auprès de l'électeur de Saxe. Il nomma le citoyen Helfflinger, qui, n'ayant point de prédécesseur à Dresde, s'accrédita lui-même auprès des ministres saxons. Il fut généralement accueilli, et l'électeur témoigna qu'il voyait avec plaisir, près de lui, un agent de la république.

Mais le citoyen Helfflinger, quoique reconnu par les ministres et traité par eux avec beaucoup d'égards, n'a déployé à Dresde aucun caractère public. Sa mission est purement d'observation, et les entretiens qu'il est autorisé à avoir avec le ministre des Affaires étrangères, donnant lieu de part et d'autre à des communications plutôt officieuses qu'officielles, ne servent qu'à maintenir les bonnes dispositions mutuelles des deux gouvernemens et à conserver la trace des anciens rapports qui liaient les deux pays.

C'est sous ce point de vue que le citoyen Lavallette doit considérer la mission qui lui est confiée. Comme observateur, son rôle est susceptible d'une grande activité ; comme agent diplomatique, sa mission est toute en expectative.

La politique de la cour de Saxe est, à beaucoup d'égards, comme l'agence des ministres qui résident auprès d'elle, une politique d'observation. Les circonstances du dehors et du dedans lui font une loi d'agir avec la plus grande réserve, et les sentimens personnels du prince sont parfaitement d'accord avec les principes de circonspection et de sagesse qui lui sont prescrits par les circonstances.

Le peuple saxon est de tous les peuples d'Allemagne, celui qui, par son caractère, se rapproche le plus de la portion saine et réfléchie de la nation française. Une constitution qui a beaucoup de rapports avec celle de l'Angleterre, en classant et circonscrivant les prérogatives de quelques classes, y garantit les droits de toutes, et la jalousie de la liberté y combat toujours avec avantage les prétentions de l'hérédité et les entreprises du pouvoir.

Cette lutte persévérante, que la grande impulsion donnée à l'opinion générale par la révolution française n'a rendue que plus animée, impose nécessairement au gouvernement saxon une grande retenue dans toutes les déterminations qui pourraient l'entraîner à un surcroît de dépenses où a des combinaisons politiques d'un résultat indéterminé. De là, une attention constante à restreindre les rapports extérieurs, à éluder tout ce qui pourrait conduire à des engagements. La cour de Saxe n'aspire qu'à s'isoler au sein des mouvemens qui tendent à mettre tous les états de l'Europe en rapport de destruction et d'inimitié. Tout entière à son administration domestique et au soin de sa conservation, elle a aussi véritablement neutralisé son ambition que son territoire. Elle serait parvenue peut-être, par principe d'intérêt et de sagesse, à se prémunir contre les impressions anti-révolutionnaires, si ces impressions ne tenaient à des préjugés et à des passions que rien ne peut guérir.

Il y a donc tout lieu de croire que la Saxe ne s'écartera de son système d'inactivité qu'autant qu'elle y sera forcée, et qu'elle résistera de toute l'étendue de ses forces aux instigations de nos ennemis. Elle sera servie dans cette sage détermination par sa position, par la bonne tenue de son état militaire et par la réputation personnelle de l'électeur.

Cependant l'opiniâtreté et la pétulance des apôtres et des ministres de la coalition ne s'arrêtant à aucun obstacle, le citoyen Lavallette les trouvera incessamment occupés à conspirer contre le système adopté par le gouvernement saxon. Leurs tentatives doivent être partout l'objet des observations assidues d'un agent de la république. Elles seront le texte principal des renseignemens que le citoyen Lavallette cherchera sans cesse à recueillir et qu'il aura soin de transmettre au gouvernement.

Par les intrigues qu'il verra ourdir et dont il s'étudiera à connaître la source, il aura les yeux constamment ouverts sur la Russie et sur l'Angleterre. S'il sait se faire un tableau des vrais et justes rapports dans lesquels il est convenable aux intérêts de la Saxe de se tenir envers ces deux puissances, il sentira parfaitement la fausseté et l'absurdité politique de ceux auxquels elles voudraient l'entraîner.

Les ministres des puissances neutres seront aussi les objets de sa surveillance. La plupart d'entre eux, détournés des principes de leur mission par des préventions de caste et des considérations personnelles de patronage et d'ambition, sont souvent les défenseurs officieux d'une cause ennemie des intérêts du gouvernement qu'ils représentent. Leurs écarts, en les faisant sortir sans cesse de la ligne des vrais rapports qui lient leur pays et celui où ils résident, serviront à faire ressortir, pour l'instruction du citoyen Lavallette et pour la règle de sa conduite, le système des vrais rapports qui doivent exister entre la Saxe et les gouvernemens qui n'ont pas accédé à la coalition. C'est à cette règle qu'il rapportera les recherches qu'il s'appliquera constamment à faire sur les projets et les mesures qui lui paraîtront s'en écarter.

Il n'existe, en Saxe, d'agent des puissances amies, que celui d'Espagne. Le citoyen Lavallette recevra de son prédécesseur, sur ses rapports avec ce ministre ainsi que sur tous ses rapports personnels avec les agens étrangers et avec ceux de l'électeur, toutes les informations dont il aura besoin. Le citoyen Helfflinger est généralement bien vu à Dresde. Les notions et les conseils qu'il s'empressera de donner à son successeur, ne pourront que lui être d'un grand secours pour le succès de la mission qui lui est confiée.

Maur. TALLEYRAND.

## Outil lexical

### Définitions diplomatiques et géopolitiques

---

**Carrière consulaire :** Le consul a pour mission de protéger les intérêts des commerçants. Il est juge en matière civile, commerciale et il est officier d'état civil<sup>194</sup>.

**Carrière diplomatique :** L'ambassadeur, permanent depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, avait la fonction de négocier les affaires d'État, les traités de commerce, d'alliance et de défense, de faire parvenir les lettres de condoléances et de félicitations, de protéger les sujets nationaux, de légaliser les actes ainsi que de délivrer les passeports. Il était reçu selon un cérémonial fixé et bénéficiait de l'extraterritorialité. Il pouvait être de deux sortes : « ordinaire » (résident) et « extraordinaire » (circonstances solennelles)<sup>195</sup>.

**Équilibre des puissances (*balance of power*) :** Désigne le rapport d'équilibre se formant lorsque plusieurs puissances nationales, plus ou moins égales, entrent en compétition. Cette compétition empêche une puissance de prendre le dessus sur une autre.

**Géopolitique :** Étude de l'influence des facteurs géographiques, économiques et culturels sur la politique des États et sur les relations internationales.

**Glacis :** Zone protectrice formée par des États plus ou moins dépendants militairement d'une autre puissance.

**Première Coalition :** de 1792 à 1797, elle regroupe contre la France : les royaumes de Grande-Bretagne, Sardaigne, Espagne, Sicile, Prusse, le Portugal, le Saint-Empire romain germanique, les royaumes de Bohême et de Hongrie et les Provinces-Unies.

**Deuxième Coalition :** de 1798 à 1801, elle regroupe contre la France : les royaumes de Grande-Bretagne, l'Autriche, Naples, la Russie.

---

<sup>194</sup> PODEVINS Olivier, La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866, Friedberg, Atlantis, 2001, pp. 335-336.

<sup>195</sup> *Ibid*, pp. 335-336.

## **Définitions relatives au Saint-Empire romain germanique**

---

**Burgrave** : Prince chargé du commandement militaire d'une ville ou d'une place forte.

**Capitulation électorale** : accord écrit d'un candidat au poste d'Empereur dans lequel il s'engage sur son futur « programme politique ».

**Cercles impériaux** : En 1387, l'Empereur Wenceslas I<sup>er</sup> partagea l'Empire en quatre grands cercles impériaux qui regroupaient un certain nombre de principautés en vue de mieux assurer leur défense et organiser la collecte des impôts. Le nombre passa ensuite à six et fut fixé définitivement à dix.

**Comte** : Prince à la tête d'un comté.

**Conseil aulique** : Conseil particulier de la Cour présidé par l'Empereur. Il est chargé d'exercer, en son nom, les droits impériaux.

**Diète d'Empire** : Assemblée de princes du Saint-Empire qui veillent sur les affaires générales concernant l'ensemble de l'Empire et qui établissent des recès ou des décisions simples.

**Duc** : La plus haute titulature des princes, à la tête d'un duché.

**Empereur** : Empereur des Romains, souverain en titre le plus important du Saint-Empire et qui à partir du XV<sup>e</sup> siècle appartient presque toujours à la famille des Habsbourg. Il est le suzerain de tous les fiefs impériaux et détient le pouvoir judiciaire suprême.

**Margrave** : Prince à la tête d'un margraviat ou marquisat, territoire situé dans une « marche », c'est-à-dire dans un espace frontalier.

**Pragmatique Sanction** : édit du 19 avril 1713 de l'Empereur Charles VI. Cet édit établit qu'à défaut d'héritier mâle, la succession de l'Empire reviendrait en premier lieu aux filles du dernier Empereur régnant.

**Prince-électeur** : Prince du Saint-Empire ayant le privilège de pouvoir élire à Francfort l'Empereur. Ils peuvent être des laïcs ou des ecclésiastiques. Ils ont prééminence sur tous les autres princes d'Empire. Leurs terres doivent être transmises dans leur intégralité du père au fils aîné.

**Prince-évêque** : Prince qui cumule à la fois la fonction spirituelle de diriger un diocèse et la fonction temporelle sur ce même territoire.

## Chronologie

- 843 Fondation du duché de Saxe par Louis le Germanique. Première dynastie saxonne, dite « impériale » ou « ottonienne ».
- 962 Changement de dynastie en Saxe, avec la maison de Billung.
- 1089 Les Wettin deviennent margraves de la marche de Misnie.
- 1106 Nouveau changement dynastique en Saxe, avec la maison d'Este.
- 1137 La maison d'Ascanie obtient le duché de Saxe.
- 1356 Promulgation de la Bulle d'Or, le duc de Saxe devient prince-électeur.
- 1423 L'Empereur Sigismond donne le titre de prince-électeur de Saxe à la maison Wettin.
- 1444 Première alliance entre la France de Charles VII et le prince-électeur de Saxe Frédéric II contre le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire.
- 1463 Mort du prince-électeur Frédéric II, le duché est gouverné par ses deux fils, Ernest et Albert.
- 1485 Séparation de Leipzig, Ernest et Albert dispersent leurs biens. La branche Ernestine garde le titre de prince-électeur.
- 1521 Luther est mis au ban de l'Empire après la Diète de Worms. Le prince-électeur de Saxe, Frédéric III, décide de le protéger et devient le « champion du protestantisme » en Allemagne.
- 1532 Alliance entre le roi de France, François I<sup>er</sup>, et la Ligue de Schmalkade, dirigée par Jean-Frédéric de Saxe.
- 1546 Mort de Luther, début des guerres de religion dans l'Empire. Le prince-électeur de Saxe, Jean-Frédéric I<sup>er</sup>, dirige les protestants tandis que Maurice, duc de Saxe, rejoint le camp de l'Empereur.
- 1547 Défaite de Jean-Frédéric I<sup>er</sup>. Le titre de prince-électeur de Saxe passe de la branche Ernestine à la branche Albertine, Maurice devenant prince-électeur en remerciement de ses services.
- 1552 15 janvier : traité de Chambord entre la France d'Henri II et le prince-électeur de Saxe Maurice.

- 1555 Paix d'Augsbourg fondée sur le principe de « tel prince, telle religion », qui s'applique particulièrement bien dans l'Électorat de Saxe.
- 1618 Début de la guerre de Trente Ans. L'Électeur Jean-Georges I<sup>er</sup> adhère au camp de l'Empereur.
- 1630 Entrée en guerre de la Suède, soutenue par la France. Jean-Georges I<sup>er</sup> rejoint les protestants.
- 1635 Traité de Prague, la Saxe fait la paix avec l'Empereur. Elle conserve ses frontières, dont les deux Lusaces reçues en 1620.
- 1648 Fin de la guerre de Trente Ans, traité de Westphalie. Ascension de la Prusse comme « championne du protestantisme ». Début de la politique germanique de la France, dont le but est d'en faire un glacis contre l'Autriche et la Prusse.
- 1660 La France est le premier État à envoyer une ambassade permanente en Saxe.
- 1688-1697 Guerre de la Ligue d'Augsbourg. Le prince-électeur de Saxe se range derrière l'Empereur Léopold I<sup>er</sup> et se retrouve en guerre contre la France de Louis XIV.
- 1697 Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> se convertit au catholicisme et devient roi de Pologne sous le nom d'Auguste II.
- 1698 La Saxe envoie un ministre permanent en France.
- 1700 Traité de la Couronne, l'Empereur Léopold I<sup>er</sup> accorde à Frédéric III de Prusse le droit de porter le titre de roi de Prusse sous le nom de Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse.
- 1700-1721 Guerres du Nord. La Saxe doit faire face à l'invasion de la Suède.
- 1701-1714 Guerre de Succession d'Espagne. La Saxe se retrouve à nouveau en guerre contre la France.
- 1720 Maurice de Saxe est envoyé en France en tant que « diplomate saxon » pour y parfaire son éducation militaire.
- 1733 Mort d'Auguste-le-Fort, son fils, Frédéric-Auguste II, devient Électeur de Saxe.
- 1733-1738 Guerre de Succession de Pologne.
- 1734 Couronnement de Frédéric-Auguste II, qui devient roi de Pologne sous le nom d'Auguste III.
- 1740-1748 Guerre de Succession d'Autriche. La Prusse obtient la Silésie et se retrouve, de fait, entre l'Électorat de Saxe et son royaume de Pologne.

- 1744 Maurice de Saxe est nommé Maréchal de France par Louis XV, signe d'un rapprochement entre l'Électorat de Saxe et le royaume de France.
- 1747 Marie-Josèphe de Saxe, fille d'Auguste III, épouse Louis, Dauphin de France.
- 1756 Début de la guerre de Sept Ans. La Prusse envahit la Saxe, qui capitule le 15 octobre.
- 1760 Frédéric II de Prusse ordonne la canonnade de la ville de Dresde, détruisant près d'un tiers de la ville.
- 1763 Fin de la guerre de Sept Ans. La Saxe garde ses anciennes frontières, mais perd le royaume de Pologne. La Prusse sort grande vainqueur de la guerre et satellise la Saxe. La France perd son rôle de « protecteur attitré » de l'Allemagne.
- 1763 Xavier, frère d'Auguste III, devient régent de Saxe.
- 1768 Frédéric-Auguste III devient prince-électeur de Saxe.
- 1772 Premier Partage de la Pologne.
- 1778-1779 Guerre de Succession de Bavière. La Saxe se range du côté de la Prusse.
- 1785 Création de la ligue des princes allemands par Frédéric II de Prusse, que Frédéric-Auguste III rejoint.
- 1789 Révolution française.
- 1791 25 au 27 août, réunion au château de Pillnitz, en Saxe, entre l'Empereur Léopold II, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II et le comte d'Artois. Point de départ des guerres révolutionnaires.
- 1792 20 avril : l'Assemblée Législative déclare la guerre à François II d'Autriche-Hongrie. Frédéric-Auguste III rejoignit la Prusse à contrecœur, préférant la neutralité. Début de la Première Coalition.
- 1792 Septembre : la Convention Nationale décrète l'abolition de la royauté. Frédéric-Auguste III rappelle son ambassadeur en France et expulse la légation française en Saxe.
- 1795 3 janvier : dépeçage de la Pologne au profit de la Prusse, l'Autriche et la Russie.
- 1795 5 avril : traité de Bâle, la Prusse fait la paix avec la France.
- 1796 5 août : traité de Berlin entre la France et la Prusse, qui réitère la paix du traité de Bâle.

- 1796 29 septembre : la Saxe adhère au traité franco-prussien de neutralité.
- 1797 17 octobre : traité de Campo-Formio qui met fin à la Première Coalition.
- 1797-1799 Congrès de Rastadt, relatif à l'occupation de certaines régions d'Allemagne par la France. Bonaparte se fait connaître du monde germanique.
- 1798 Mars : M. Helflinger est nommé chargé d'affaires à Dresde. Renouement diplomatique entre la Saxe et la France.
- 1799 28 avril : attentat de Rastadt.
- 1799 9 novembre : coup d'état de Napoléon Bonaparte, qui devint Premier Consul.
- 1800 17 février : nomination du comte de Lavalette comme chargé d'affaires à Dresde.
- 1800 23 octobre : notice de Lavalette sur la famille électorale de Saxe.
- 1801 9 février : traité de Lunéville, fin de la Deuxième Coalition.
- 1801 4 avril : nomination du comte de La Rochefoucauld comme chargé d'affaires à Dresde.
- 1801 17 août : reprise officielle des relations diplomatiques entre la France et la Saxe.

# Sources

## Sources manuscrites

---

### Archives du Ministère des Affaires étrangères (M.A.E) :

#### I – Acquisitions extraordinaires

##### Archives du maréchal Clarke, Duc de Feltre, cote 301QO, volumes :

- **96** : Lettres de princes allemands à Clarke et Talleyrand (lettres du duc de Saxe Frédéric) ; Dépêches adressées à Clarke par les représentants de la France à Hambourg, Dresde, Florence, etc. ; Correspondance de Talleyrand, lettres à Clarke.
- **118** : Correspondance générale sur les campagnes de 1813 en Pologne et Saxe.
- **120** : Requête adressée à Louis XVIII par le général de Choin, dénonçant l'esprit des prisonniers français en Saxe (Dresde, 15 avril 1815, f.132-134v).

#### II – Correspondance politique de l'origine à 1871

##### a) Saxe électorale et royale, cote 117CP, volumes :

- **74** : 1799-1803 : Helflinger, Lavallette, chargés d'affaires ; de La Rochefoucauld, ministre plénipotentiaire.
- **75** : 1804-1805 : La Rochefoucauld, ministre plénipotentiaire ; de Moustier, chargé d'affaires ; Durant, ministre plénipotentiaire.
- **76** : 1806-1807 juin : Durant, ministre plénipotentiaire ; Moustier, chargé d'affaires ; Bourgoing, ministre plénipotentiaire.
- **77** : 1807 juillet-1808 décembre : Bourgoing.
- **78** : 1809 : Bourgoing.
- **79** : 1810 : Bourgoing.
- **80** : 1811 janvier-juin : Bourgoing, ministre plénipotentiaire ; Lajard, Lefebvre, secrétaires.
- **81** : 1811 juillet-décembre : Bourgoing, ministre plénipotentiaire ; Lajard, chargé d'affaires ; le baron de Serra, ministre plénipotentiaire (à Varsovie).
- **82** : 1812 : Lajard, Serra.
- **83** : 1813 : janvier-mars : Serra.
- **84** : 1813 avril-décembre : Serra.
- **85** : 1814-1817 : Duc d'Otrante, le comte Dillon, ministres plénipotentiaires.

##### b) Saxe électorale et royale supplément, cote 118CP, volumes :

- **5** : 1801-1805 Portalis fils, agent ; Lavalette, La Rochefoucauld.
- **5bis** : 1803-1807 : Dépêches du ministère à La Rochefoucauld, à Durant ; corresp et doc divers.

- **6** : 1808-1809 : Dépêches de divers à Bourgoing ; corresp et doc divers.
- **7** : 1810-1811 : Dépêches de divers à Bourgoing ; corresp et doc divers.
- **8** : 1811-1812 : Dépêches de divers à Lajard et à Serra.
- **9** : 1813 : Dépêches de Serra à divers ; du baron Bacher au Ministère.
- **10** : 1813-1818 : Dépêches de Bacher et Rumigny au Ministère.

**c) Pologne (Duché de Varsovie), cote 102CP, volumes :**

- **324** : 1807-1808 : Parandier ; Vincent, commissaire ; le baron Serra, résident.
- **325** : 1808-1811 (Suppl) : correspondance et documents divers.
- **326** : 1809-1810 : Le baron Serra, résident.
- **327** : 1811 janvier-juillet : Serra, puis le baron Bignon, résidents.
- **328** : 1811 août-décembre : Le baron Bignon, résident.
- **329** : 1812 janvier-avril : Bignon.
- **330** : 1812 mai-juillet : Bignon, le baron de Pradt, archevêque de Malines, ambassadeur.
- **331** : 1812 juillet-septembre : Pradt, ambassadeur ; Aubernon, en mission à Lenberg.
- **332** : 1812 octobre-décembre : Pradt, ambassadeur ; Bignon, ministre ; Lajard, chargé d'affaires ; Aubernon.
- **333** : 1813 janvier-février : Bignon, ministre ; Lajard, chargé d'affaires ; Aubernon.
- **334** : 1813 mars-1814 avril : Bignon, ministre.
- **335** : 1815 avril-décembre : Bignon, ministre.
- **336** : 1813-1829 : Bignon ; Aubernon (1813) ; documents divers.

**d) Pologne (Duché de Varsovie) supplément, cote 103CP, volumes :**

- **16** : 1765-1808 : Descorches de Sainte-Croix ; Du Bouchet ; Serra.
- **17** : 1808-1812 : Bignon ; documents divers ; dotations du duché de Varsovie.

**III - Série Chancelleries sous-série passeports, 1760-1867**

**Saxe – Légation française, cote 151QOO8, volume 8 :**

Notes des visas ou passeports accordés par la légation de France à Dresde, du 15 avril 1801 au 3 février 1802 ; Registre des visas de passeports et des légalisations, du 10 mai au 26 octobre 1805 ; Répertoire par ordre alphabétique des passeports délivrés ou visés par la légation française en Saxe.

**IV – Mémoires et documents**

**a) Saxe 1775-1818, cote 45MD, volumes :**

- **4** : Instructions pour d'Entraigues (1775), Vibraye (1784), Montesquiou-Fezensac (1791), Lavalette (1800), Durant (1805), Fouché (1815), Dillon (1816) et Latour-Maubourg (1818) ; Mémoires et note sur la Saxe, par M. De Groschlag (1775, 1787, 1792, 1795, 1805, et 1811) ; Note sur l'état de la religion en Saxe (1776) ; Mémoire sur la succession éventuelle de l'Électorat

de Saxe, par Preffel ; Documents sur les finances saxonnes (11793 et 1806) ; Mémoire sur une mission à Dresde, à Prague, Cracovie, etc., par Joseph Torelli (1803) ; Notes et documents sur l'armée saxonne (1806-1810) ; Mémoires sur le commerce de la Saxe, par Bourgoing (1810) ; Rapport sur les places de Koenigstein et de Torgau (1811) ; Déclaration du roi de Saxe, du 4 novembre 1814

- **5** : Mémoire sur la Saxe électorale, par Clément-Edouard De Moustier.

#### **b) Pologne, cote 38MD, volumes :**

- **28** : Sur la Pologne et le traité avec la Saxe (1755) ; « Point de paix solide et durable sans la restauration de la Pologne, ou réflexions du citoyen polonais Charles Mollet » (1800) ; Statuts constitutionnels et documents divers relatifs au grand-duché de Varsovie.
- **48** : « Intendance de Varsovie. Registre de correspondance commencé le 2 décembre 1806 », terminé le 28 mars 1807, suivi de « Notes politiques sur l'intendance de la province de Varsovie de l'administration de Garrau, 1806-1807 ».

#### **V – Papiers agents archives privées**

##### **Émile Desages, cote 60PAAP, volume 49 :**

Notes sur les événements de Dresde ; Novembre-Décembre 1813 ; Lettres de Fouché, Duc d'Otrante, à Wellington, après sa nomination à Dresde ; 1814-1815.

#### **Sources imprimées, correspondances et mémoires**

---

— *Almanach impérial*, Paris, Testu, France, 1805-1813.

— *Congrès de Vienne - Recueil de pièces officielles*, Paris, Librairie Grecque-Latine-Allemande, 1816, 340 pages.

— *Traité de paix entre Sa Majesté l'impératrice reine apostolique de Hongrie et de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, etc. et Sa Majesté le roi de Prusse, électeur de Brandebourg, etc. fait à Teschen le 13 mai 1779*, Leopold Classic Library, 2015, 46 pages.

BEUGNOT Jean-Claude, *Mémoires du comte Beugnot*, Paris, E. Dentu, 1866, 2 vol.

BOURGOING Jean-François de, *Souvenirs militaires du Baron de Bourgoing*, Paris, Plon, 1897, 390 pages.

CAULAINCOURT Armand-Louis-Augustin de, *Mémoires*, Paris, Plon, 1933, 3 vol.

CUSSY Ferdinand, *Souvenirs du chevalier de Cussy, garde du corps, diplomate et consul général*, Paris, Plon-Nourrit, 1909, 2 vol.

FAIN Agathon-Jean-François, présentation et notes par VIAL Charles-Eloi, *Mémoires*, Paris, Perrin, 2020, 375 pages.

- JOMINI Antoine Henri de, *Précis politique et militaire des campagnes de 1812 à 1814*, Genève, Suisse, Slatkine-Megariotis, 1975, 2 vol.
- LAS CASES Emmanuel-Auguste-Dieudonné, *Le mémorial de Sainte-Hélène : Le manuscrit retrouvé*, édité par LENTZ Thierry, HICKS Peter, HOUDECEK François, PRÉVOT Chantal, Paris, Perrin, 2018, 850 pages.
- LAVALETTE, Antoine Marie Chamans (Comte de), *Mémoires et souvenirs du comte Lavalette*, Paris, H. Fournier Jeune, Libraire, 1831, 2 vol.
- LEBZELTERN Louis-Joseph, *Un collaborateur de Metternich : mémoires et papiers*, Paris, Plon, 1949.
- MARTENS Gerog Friedrich, MARTENS Karl von, *Recueil de traités d'alliance, de paix, de trêve, de neutralité, de commerce, de limites, d'échange, etc. et plusieurs autres actes servant à la connaissance de relations étrangères des puissances et États de l'Europe*, Hardpress Publishing, 2019, 772 pages.
- MASSON Frédéric, BIAGI Guido, *Napoléon inconnu : papiers inédits (1786-1793)*, Paris, Paul Ollendorf, 1895, 2 vol.
- METTERNICH Klemens Wenzel von, *Mémoires, documents et écrits divers*, Paris, Plon, 1880, 8 vol.
- MIRABEAU Honoré-Gabriel Riqueti. *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, Paris, Louis Laurent Edme Lejay, 1788, 8 vol.
- MONTARLOT Paul, PINGAUD Léonce, *Le Congrès de Rastatt (11 juin 1798-28 avril 1799) : Correspondances et documents*, Paris, A. Picard et fils, 1912, 3 vol.
- NAPOLÉON, *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup> publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III*, Paris, Plon, 1863-1869, XXXII vol.
- NAPOLÉON, *Correspondance générale publiée par la Fondation Napoléon*, Paris, Fayard, 2004-2018, 15 vol.
- NORVINS Jacques Marquet de Montbreton, *Portefeuille de 1813*, Paris, P. Mongie aîné, 1825, 2 vol.
- ODELEBEN Otto, *Relation circonstanciée de la campagne de 1813 en Saxe*, Paris, Plancher, 1817, 534 pages.
- POTOCKA Anna, *Mémoires de la Comtesse Potocka : 1794-1820*, Paris, E. Plon-Nourrit, 1897, 474 pages.

SENFFT VON PILSACH, *Mémoires du comte de Senfft, ancien ministre de Saxe*, Leipzig, Allemagne, Veit, 1863, 249 pages.

SOREL Albert, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, Paris, Ancienne Librairie Germer Baillière et C<sup>ie</sup>, 1884, t. I. Autriche, 574 pages.

TALLEYRAND Charles-Maurice de, *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, Paris, E. Plon, 1881, 528 pages.

TALLEYRAND Charles-Maurice de, *Mémoires complets et authentiques de Charles-Maurice de Talleyrand, prince de Bénévent*, Paris, Calmann-Lévy, 1891-1892, 5 vol.

THÉVENOT Arsène, *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe*, Paris, Librairie Historique et Archéologique de J.-B. Dumoulin, 1874, 356 pages.

# Bibliographie

## **Outils de travail et usuels sous forme imprimée**

---

BROUILLET Marie-Nicolas, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, Paris, Librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 1878, 2054 pages.

*Dictionnaire Napoléon*, sous la direction de TULARD Jean, Paris, Fayard, 1999, nouvelle édition, 1977 pages.

ENCEL Frédéric, *Mon dictionnaire géopolitique*, Paris, PUF, 2019, 495 pages.

HENRI-ROBERT Jacques, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, Paris, H. Veyrier, 1990, 366 pages.

TISSIER Yves, *Dictionnaire de l'Europe : états d'hier et d'aujourd'hui 1789 à nos jours*, Paris, Vuibert, 2002, 703 pages.

## **Outils de travail sous forme numérique**

---

Cartographie : <http://historicalatlas.com/>

## **Ouvrages sous forme imprimée**

---

ARNOLD Matthieu, *Martin Luther*, Paris, Fayard, 2017, 686 pages.

BAINVILLE Jacques, *Histoire de France*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1924, 655 pages.

BAINVILLE Jacques, *Napoléon*, Paris, Gallimard, 2005, 616 pages.

BONNEFONS André, *Un allié de Napoléon, Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902, 536 pages.

BOUCHENOT-DÉCHIN Patricia, *Le roman de la Saxe*, Monaco, Éditions du Rocher, 2006, 237 pages.

BRANDA Pierre, *Le prix de la gloire : Napoléon et l'argent*, Paris, Fayard, 2007, 634 pages.

CAPEFIGUE Jean-Baptiste Honoré Raymond, *L'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon*, Paris, Pitois-Levrault, 1840, 10 vol.

DUFRAISSE Roger, KERAUTRET Michel, *La France napoléonienne, aspects extérieurs (1799-1815)*, Paris, Seuil, 1999, 334 pages.

- ESPAGNE Michel, « La Saxe électorale à l'époque napoléonienne », dans *L'Allemagne face au « modèle » français : de 1789 à 1815*, sous la direction de KNOPPER Françoise et MONDOT Jean, PUM, 2008, p. 109-120.
- ESPAGNE Michel, *Le creuset allemand : histoire interculturelle de la Saxe, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2000, 328 pages.
- FORSTER Karol, *L'Univers, Pologne*, Paris, Firmin Didot Frères, 1840, 462 pages.
- GERMINY Marc Le Bègue de, *Frédéric-Auguste devant Napoléon : d'après des documents inédits*, Paris, Aux bureaux de la Revue, 1905, 78 pages.
- GRANIÉ Pierre, *Histoire de l'Assemblée constituante de France*, Paris, Pougin, 1797, 286 pages.
- HAEGELE Vincent, *Révolution impériale : l'Europe des Bonaparte. 1789-1815*, Paris, Passés Composés, 2021, 496 pages.
- HANOTAUX Gabriel, *Histoire de la nation française*, Paris, Plon, 1929, 646 pages, vol. IV.
- HUBERTY Michel, GIRAUD Alain, MAGDELAINE François, *L'Allemagne dynastique (1) : Hesse, Reuss, Saxe*, FeniXX réédition numérique, 1975, 768 pages.
- JACQUEMÍN Ed, WITZLEBEN Karl August Friedrich von, *La Suisse saxonne*, Paris, Daguín, 1840, 240 pages.
- KERAUTRET Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Points, 2010, 512 pages.
- KERAUTRET Michel, *Les grands traités de l'Empire : de l'Empire au Grand Empire (1804 - 1810)*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004, 554 pages.
- KERAUTRET Michel, *Les grands traités de l'Empire : la chute de l'Empire et la restauration européenne (1811 - 1815)*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2004, 336 pages.
- KERAUTRET Michel, *Les grands traités du Consulat (1799-1804) : documents diplomatiques du Consulat et de l'Empire*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2002, 362 pages.
- KOCH Christophe-Guillaume, SCHÖLL Maximilian Samson Friedrich, *Histoire abrégée des traités de paix, entre les puissances de l'Europe, depuis la paix de Westphalie*, Paris, Gide fils, 1817, 475 pages.
- LACOSTE Yves, *Géopolitique : la longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse, 2012.
- LENTZ Thierry, *Le congrès de Vienne : une refondation de l'Europe, 1814-1815*, Paris, Perrin, 2013, 400 pages.
- LENTZ Thierry, *Nouvelle histoire du Premier Empire*, Paris, Fayard, 1999-2010, 4 vol.

- LENTZ Thierry, *Pour Napoléon*, Paris, Perrin, 2021, 200 pages.
- MASSON Frédéric, *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution 1787-1804*, Paris, Plon, 1877, 583 pages.
- MEYER Philippe, *Histoire de Dresde*, Paris, Cnrs, 2019, 208 pages.
- PIGEARD Alain, *L'Allemagne de Napoléon I<sup>er</sup> : la Confédération du Rhin, 1806 - 1813*, Paris, De La Bisquine, 2013, 357 pages.
- PODEVINS Olivier, *La France et la Tierce Allemagne à l'exemple de la Saxe entre 1814 et 1866*, Friedberg, Atlantis, 2001, 390 pages.
- POIDEVIN Raymond, BARIÉTY Jacques, *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Paris, Armand Colin, 1977, 373 pages.
- SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Maurice de Saxe : étude historique d'après les documents des archives de Dresde*, Paris, Michel Lévy frères, 1865, 430 pages.
- SCHULZE Hagen, *Petite histoire de l'Allemagne*, Paris, Hachette, 2001, 320 pages.
- SERVIÈRES Georges, *L'Allemagne française sous Napoléon Ier : d'après des documents inédits tirés des archives nationales et des archives des Affaires étrangères*, Paris, Perrin, 1904, 492 pages.
- SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon, 1885-1904, 8 vol.
- STRYIENSKI Casimir, *La Mère des trois derniers Bourbons Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV*, Paris, Plon, 1902, 421 pages.
- THIERS Adolphe, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Paulin, 1845-1869, 21 vol.
- TISSIER Yves, *De l'Allemagne et des monarchies au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2018, 478 pages.
- TULARD Jean, *Joseph Fouché*, Paris, Fayard, 1998, 496 pages.
- TULARD Jean, *L'Europe au temps de Napoléon*, Paris, Cerf, 2020, 638 pages.
- VIAL Charles-Éloi, *15 août 1811 : l'apogée de l'Empire*, Paris, Perrin, 2019, 427 pages.
- VIAL Charles-Eloi, *Marie-Louise*, Paris, Perrin, France, 2017, 439 pages.
- VIAL Charles-Eloi, *Napoléon : la certitude et l'ambition*, Paris, Perrin, France, 2020, 255 pages.
- WARESQUIEL Emmanuel de, *Fouché : les silences de la pieuvre*, Paris, Tallandier/Fayard, 2014, 830 pages.

WARESQUIEL Emmanuel de, *Talleyrand : dernières nouvelles du diable*, Paris, Cnrs, 2017, 220 pages.

### **Articles de revues sous forme imprimée**

---

BERGMANN Henri, Compte rendu de l'ouvrage de M. BONNEFONS André, « Un allié de Napoléon. Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1767-1827 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 4 N°1, 1902, p. 61-65.

HANOTEAU Jean, « Une nouvelle relation de l'entrevue de Napoléon et de Metternich à Dresde [le 26 juin 1813 ; publication de la « Conversation de M. le comte de Metternich avec l'Empereur Napoléon, telle que S.M. me l'a racontée » par Caulaincourt] », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1933, p. 421-440.

KERAUTRET Michel, « Les Allemagnes napoléoniennes », *Revue du Souvenir napoléonien*, 2004, p. 324-339.

MIDDELL Katharina, MIDDELL Matthias, « La Saxe et la France : pour une histoire régionale interculturelle », *Revue germanique internationale*, n° 4, 1995, p. 201-214.

MONTFORT Henri de, « La politique de la Prusse en Pologne de 1780 à 1792 », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1946, p. 47-70.

### **Articles et ouvrages sous forme numérique**

---

— Lettre d'un saxon à Mr. Le comte de Mirabeau contenant quelques remarques sur son tableau de l'Électorat de Saxe, 1789, 132 pages.

URL : <https://urlz.fr/fTeF>

BOURILLY Jean, LANGROD Michel, LARAN Michel, MAUREL Marie-Claude, MOND Georges, POTEL Jean-Yves, WLODARCZYK Hélène, « POLOGNE », Encyclopædia Universalis [en ligne], URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/pologne/>

PEZDA Janusz, « Édito | France Pologne », [en ligne],

URL : <https://heritage.bnf.fr/france-pologne/fr/edito>

STOCK Klaus, « SAXE (histoire) », Encyclopædia Universalis [en ligne],

URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saxe-histoire/>

TRENARD Louis, « GUERRE DE SEPT ANS », Encyclopædia Universalis [en ligne],

URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-de-sept-ans/>

TRENARD Louis, « SAXE MAURICE comte de, dit LE MARÉCHAL DE SAXE (1696-1750) maréchal de France », Encyclopædia Universalis [en ligne],  
URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/saxe-maurice-comte-de-dit-le-marechal-de-saxe-1696-1750-marechal-de-france/>

WEINACHT Paul-L, « Les États de la Confédération du Rhin face au Code Napoléon », [en ligne], URL : <https://books.openedition.org/pur/16121?lang=fr>

## **Thèses et mémoires**

---

AUERBACH Bertrand, *La diplomatie française et la cour de Saxe (1648-1680)*, Thèse de doctorat, Paris, Faculté des lettres, 1887, 491 pages.

DUNAN Marcel, *Napoléon et l'Allemagne : le système continental et les débuts du royaume de Bavière, 1806-1810*, Thèse de doctorat, Université de Paris, 1942, 755 pages.

SAUDRAIX Philippe, *Dresde et les Wettin (1697-1756) : ascension d'une dynastie, construction d'une capitale*, Thèse de doctorat sous la direction d'Olivier Chaline, Paris-Sorbonne, 2011, 1214 pages.

## Index des noms de personnes

- Albert de Brandebourg (1490-1568), duc de Prusse : 19
- Albert de Saxe-Teschen (1738-1822), gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens : 31
- Albert III de Saxe dit « le Courageux » (1464-1500), duc de Saxe et ancêtre de la branche Albertine régnant sur l'Électorat de Saxe : 9, 10, 11, 12, 13, 16, 19, 22, 23, 41, 42, 48, 50, 85, 103, 110, 113
- Antoine I<sup>er</sup> (1755-1836), roi de Saxe : 3, 32, 61, 64, 69, 87, 88, 91, 96, 109
- Auguste I<sup>er</sup> (1526-1586), Électeur de Saxe : 43, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 82, 86, 104, 105, 109, 111, 112, 114, 119
- Auguste II dit « Auguste le Fort » (1670-1733), Électeur de Saxe et roi de Pologne : 20, 21, 24, 36, 37, 43, 104, 105
- Auguste III (1694-1733), Électeur de Saxe et roi de Pologne : 21, 22, 24, 25, 27, 28, 31, 32, 37, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 86, 104, 105
- Auguste III (1696-1763), Électeur de Saxe et roi de Pologne : 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 51, 86, 104, 105
- Bainville Jacques (1879-1936), journaliste : 6
- Baron de Breteuil (1730-1807), diplomate français : 30, 38
- Beauharnais Émilie Louise (1781-1855), épouse du comte de Lavalette : 63
- Beauharnais Joséphine (1763-1814), épouse de Napoléon I<sup>er</sup> et Impératrice des Français : 63, 75, 93
- Bergmann Henri (?- ?), historien : 4
- Bonaparte Napoléon (1769-1821) : 4, 5, 6, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 80, 82, 87, 88, 91, 92, 93, 96, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115
- Bonnetons André (1862-19XX) historien : 4, 5, 6, 11, 12, 14, 15, 17, 20, 21, 22, 26, 27, 29, 30, 32, 34, 48, 49, 51, 64, 65, 67, 71, 111, 114
- Brissot Jacques Pierre (1754-1793), homme politique français : 50
- Brunswick Charles-Guillaume-Ferdinand (1735-1806), duc de Brunswick : 15, 51
- Capet Hugues (941-996), roi des Francs : 8
- Catherine II (1729-1796), Impératrice de Russie : 27, 51, 52
- Charlemagne (742 ?-814), Empereur d'Occident : 7, 8, 119
- Charles IV de Luxembourg (1316-1378), empereur des Romains et roi de Bohême : 8
- Charles Quint (1500-1558), Empereur du Saint-Empire romain germanique : 10, 11, 12, 13, 36, 42, 48
- Charles VI (1685-1740), Empereur du Saint-Empire romain Germanique : 22, 102
- Charles VII (1403-1461), roi de France : 9, 22, 31, 36, 103
- Charles X (1757-1836), roi de France et de Navarre : 19, 26, 49
- Charles X Gustave (1622-1660), roi de Suède : 19
- Charles-Albert de Bavière (1697-1745), Électeur de Bavière et Empereur du Saint-Empire romain germanique : 22
- Clément-Wenceslas de Saxe (1739-1812), archevêque de Trèves : 31
- Colbert Jean-Baptiste (1619-1683), ministre du roi Louis XIV : 16
- Comte de Loss (?- ?), ministre des Affaires Étrangères de Saxe du roi Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> : 50, 54, 66, 70, 71, 72, 76
- Dunan Marcel (1885-1978), historien : 4
- Élisabeth I<sup>re</sup> (1709-1761), Impératrice de Russie : 27
- Ernest de Saxe (1441-1486), Électeur de Saxe et ancêtre de la branche Ernestine régnant sur les duchés saxons : 9, 10, 12, 13, 41, 42, 85, 103
- Farnèse Élisabeth (1692-1766), reine consort d'Espagne : 25
- Ferdinand II (1578-1637), Empereur du Saint-Empire romain germanique : 14, 36
- François I<sup>er</sup> (1494-1547), roi de France : 10, 11, 12, 36, 103
- François I<sup>er</sup> (1768-1835), Empereur d'Autriche : 50, 54, 64, 105
- François-Louis de Bourbon-Conti (1664-1709), Prince Conti : 20
- Frédéric I<sup>er</sup> dit « le Belliqueux » (1370-1428), Électeur de Saxe : 9, 85
- Frédéric II de Prusse dit « Frédéric le Grand » (1712-1786), roi de Prusse : 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 37, 38, 50, 66, 105
- Frédéric II dit « le Pacifique » (1412-1464), Électeur de Saxe : 9, 85, 103
- Frédéric III dit « le Sage » (1463-1525), Électeur de Saxe : 10, 11, 85, 103, 104
- Frédéric IV (1722-1763), Électeur de Saxe : 9, 28, 31, 86
- Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> (1750-1827), roi de Saxe et Duc de Varsovie : 4, 5, 17, 18, 20, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 43, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 56, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 72, 73, 74, 76, 82, 86, 104, 105

- Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (1657-1713), roi de Prusse : 20
- Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> de Brandebourg (1620-1688), duc de Prusse : 19
- Frédéric-Guillaume II (1744-1797), roi de Prusse : 49, 51, 52, 73, 105
- Georges dit « le Barbu » (1471-1539), duc de Saxe : 11, 14, 17, 19, 24, 36, 85, 86, 104, 113, 114
- Goujon Jean-Marie-Clause-Alexandre (1766-1795), commissaire des Relations extérieures : 57
- Guillaume de Saxe-Weimar dit « de Luxembourg » (1425-1482) : 9
- Gustave II Adolphe (1594-1632), roi de Suède : 14, 36
- Hauterive Alexandre Maurice Blanc de Lanautte, comte de (1754-1830), diplomate français : 59, 60, 75, 94
- Hedwige de Saxe (914 ?-965 ?), mère d'Hugues Capet : 8
- Heinrich von Brühl (1700-1763), comte de Brühl et premier ministre d'Auguste III : 22, 29
- Helflinger Jean-Frédéric (1748-1816), diplomate français : 34, 35, 53, 54, 55, 56, 59, 63, 64, 67, 70, 74, 75, 88, 91, 106, 107
- Henri II (1519-1559), roi de France : 13, 85, 103
- Henri III (1551-1589), roi de France : 19, 85
- Henri IV dit « le Pieux » (1473-1541), duc de Saxe : 11, 85, 86
- Jean I<sup>er</sup> dit « le Constant » (1468-1532), Électeur de Saxe : 10, 85, 86
- Jean II Casimir (1609-1672), roi de Pologne : 19
- Jean III Sobieski (1629-1696), roi de Pologne : 20
- Jean-Frédéric I<sup>er</sup> dit « le Magnanime » (1503-1554), Électeur de Saxe : 11, 12, 13, 42, 86, 103
- Jean-Georges I<sup>er</sup> (1585-1656), Électeur de Saxe : 14, 36, 86, 104
- Jean-Georges II (1613-1680), Électeur de Saxe : 17, 86
- Jean-Georges III (1647-1691), Électeur de Saxe : 17, 24, 36, 86
- Joseph I<sup>er</sup> (1678-1711), Empereur du Saint-Empire romain germanique : 31
- La Reveillère-Pèpeaux Louis-Marie (1753-1824), Directeur du Directoire : 54
- La Rochefoucauld Alexandre François, comte de (1767-1841), diplomate français : 71, 72, 75, 88, 92, 106, 107
- Lavalette Antoine Marie Chamans, comte de (1769-1830), haut fonctionnaire français : 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 75, 88, 91, 93, 96, 106, 107, 108, 109, 120
- Léon X (1475-1521), Pape : 10
- Léopold I<sup>er</sup> (1640-1705), Empereur du Saint-Empire romain germanique : 17, 20, 36, 104
- Léopold II (1747-1792), Empereur du Saint-Empire romain germanique : 32, 49, 64, 105
- Leszczynska Marie (1703-1768), fille du roi de Pologne et épouse du roi de France Louis XV : 25
- Leszczynski Stanislas (1677-1766), roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar : 22, 25
- Liudolf de Saxe (805 ?-856), duc de Saxe : 8, 84
- Louis II dit « le Germanique » (806-876), roi de Francie orientale et de Bavière : 8, 103
- Louis XIII (1601-1643), roi de France et de Navarre : 14, 15, 36
- Louis XIV (1638-1715), roi de France : 16, 18, 20, 24, 32, 36, 37, 104
- Louis XV (1710-1774), roi de France et de Navarre : 22, 23, 24, 25, 29, 31, 37, 38, 73, 93, 105, 106, 110, 113
- Louis XVI (1754-1793), roi de France et de Navarre : 26, 31, 49, 51, 106, 110
- Louis XVIII (1755-1824), roi de France et de Navarre : 26, 31, 106, 110
- Luther Martin (1483-1546), moine à l'origine de la Réforme protestante : 10, 11, 12, 13, 103, 111
- Marc le Bègue de Germiny (1860-19XX), comte de Germiny : 32
- Marie-Amélie de Saxe (1724-1760), reine consort d'Espagne : 31
- Marie-Amélie des Deux-Ponts (1752-1828), reine consort de Saxe : 32
- Marie-Anne de Saxe (1728-1797), Électrice consort de Bavière : 31
- Marie-Antoinette d'Autriche (1755-1793), épouse du roi de France Louis XVI : 31, 49
- Marie-Antoinette de Bavière (1724-1780), Électrice consort de Saxe et mère du roi Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> : 31
- Marie-Auguste de Saxe (1782-1863), fille du roi Frédéric-Auguste I<sup>er</sup> de Saxe : 32, 69
- Marie-Aurore de Koenigsmark, maîtresse du roi Auguste II et mère du Maréchal Maurice de Saxe : 24
- Marie-Josèphe de Saxe (1731-1767), Dauphine de France et mère de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X : 24, 25, 26, 29, 31, 37, 38, 105, 113
- Marie-Thérèse d'Autriche (1717-1790), reine d'Autriche : 22, 23, 25, 27, 32, 37, 64
- Marie-Thérèse d'Autriche (1767-1827), reine consort de Saxe : 32, 64
- Marie-Thérèse d'Autriche, reine d'Autriche : 22, 23, 27, 32, 37, 64
- Marie-Thérèse d'Espagne (1726-1746), fille du roi d'Espagne Philippe V, Dauphine de France : 25
- Marquise de Pompadour (1721-1764), maîtresse en titre du roi de France Louis XV : 25
- Maurice (1521-1553), duc de Saxe puis Électeur de Saxe : 11, 12, 13, 14, 24, 86, 103
- Maurice de Saxe (1696-1750), Maréchal de France : 11, 12, 13, 22, 24, 25, 37, 104, 105, 113
- Maximilien III Joseph de Bavière (1727-1777), Électeur de Bavière : 31
- Metternich Clément (1773-1859), Chancelier d'État de l'Empire d'Autriche : 3, 31, 109, 114
- Napoléon Bonaparte (1769-1821), Empereur des français : 4, 5, 6, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 36, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65,

66, 70, 71, 72, 80, 87, 88, 91, 92, 93, 96, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115

Philippe d'Orléans (1674-1723), régent du royaume de France : 24

Philippe I<sup>er</sup> de Hesse (1504-1567), Landgrave de Hesse : 11

Philippe V d'Espagne (1683-1746), roi d'Espagne : 25

Pie VI (1717-1799), Pape : 64

Pierre I<sup>er</sup> (1672-1725), Empereur de Russie : 20

Pierre III (1728-1762), Empereur de Russie : 27

Pitt William (1708-1778), Premier ministre de Grande-Bretagne : 27

Richelieu Armand Jean du Plessis, dit cardinal de Richelieu (1585-1642), ministre principal du règne de Louis XIII : 14, 15, 16, 19, 22, 36, 37, 88

Senfft, comte de (1774-1853), ministre plénipotentiaire saxon à Paris : 53, 87, 90, 110

Sigismond de Luxembourg (1368-1437), Empereur du Saint-Empire, roi de Bohême et de Hongrie : 9, 103

Sigismond II Auguste (1520-1572), roi de Pologne : 19

Sorel Albert (1842-1906), historien français : 48, 50

Talleyrand-Périgord Charles-Maurice de (1754-1838), diplomate français : 3, 54, 59, 60, 61, 62, 63, 72, 75, 76, 87, 88, 95, 96, 106, 110

Turenne (1611-1675), Maréchal de France : 25

Voltaire (1694-1778), écrivain et philosophe français : 25

Xavier de Saxe, Prince (1730-1806), régent de Saxe : 28, 29, 31, 34, 38, 49, 86, 105, 110

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
---------------------------	----------

## Première partie

<b>Historique des relations franco-saxonnes, de Charlemagne à Louis XVI.....</b>	<b>7</b>
--	----------

<b>Chapitre I – La construction des rapports franco-saxons .....</b>	<b>8</b>
--	----------

I.1 : L'accession de la dynastie Wettin à l'Électorat de Saxe .....	8
---	---

I.2 : La séparation des branches Albertine et Ernestine.....	9
--	---

I.3 : La Réforme protestante et son impact en Saxe .....	10
--	----

I.4 : Maurice de Saxe, un changement dynastique .....	12
---	----

I.5 : La guerre de Trente Ans.....	14
------------------------------------	----

I.6 : La paix de Westphalie et les changements diplomatiques .....	15
--	----

<b>Chapitre II – Des relations plus étroites au XVIII<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>19</b>
---	-----------

II.1 : Frédéric-Auguste I <sup>er</sup> et la double couronne.....	20
--	----

II.2 : Auguste III, les difficultés polonaises et la Succession d'Autriche.....	21
---	----

II.3 : Réchauffement des relations franco-saxonnes : Maurice et Marie-Josèphe.....	24
--	----

II.4 : La guerre de Sept Ans.....	26
-----------------------------------	----

II.5 : La politique de « Rétablissement » en Saxe .....	28
---	----

II.6 : Portait du souverain saxon, Frédéric-Auguste III.....	31
--	----

<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>36</b>
---	-----------

<b>Cartes de la première partie .....</b>	<b>40</b>
---	-----------

1463 - Carte du Saint-Empire romain germanique.....	40
---	----

1485 – Carte de la Saxe .....	41
-------------------------------	----

1547 - Carte du Saint-Empire romain germanique.....	42
---	----

1697 – Carte du nord-est de l'Europe.....	43
---	----

1748 – Carte du Saint-Empire romain germanique .....	44
--	----

1763 – Carte de l'Europe de l'Est .....	45
---	----

1772 – Carte de la Pologne.....	46
---------------------------------	----

## Deuxième partie

<b>1789 à 1801 : tensions dans les relations franco-saxonnes .....</b>	<b>47</b>
--	-----------

<b>Chapitre III – De la Révolution au Consulat (1789-1800) .....</b>	<b>48</b>
--	-----------

III.1 : La Révolution française et l'entrevue de Pillnitz .....	48
---	----

III.2 : La Première Coalition.....	50
------------------------------------	----

III.3 : Les Partages de la Pologne .....	51
--	----

III.4 : Le congrès de Rastadt et la Deuxième Coalition.....	53
<b>Chapitre IV – La stratégie diplomatique de Bonaparte .....</b>	<b>57</b>
IV.1 : Historique du fonctionnement des Affaires étrangères .....	57
IV.2 : Instructions de Bonaparte et Talleyrand au Comte de Lavalette.....	60
IV.3 : Correspondance diplomatique du citoyen Helflinger, et du comte de Lavalette, chargés d'affaires à Dresde (1798-1800).....	63
IV.4 : Notice sur la famille électorale de Saxe par le comte Lavalette .....	66
IV.5 : La reprise officielle des relations franco-saxonnes .....	71
<b>Conclusion de la deuxième partie.....</b>	<b>73</b>
<b>Cartes de la deuxième partie .....</b>	<b>77</b>
1789 – Carte de l'Europe.....	77
1793 – Carte de la Pologne.....	78
1795 – Carte de la Pologne.....	79
1797 – Carte de l'Europe.....	80
1801 – Carte de l'Europe.....	81
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>82</b>
<b>Annexes</b>	
<b>Annexe 1 : Liste des princes-électeurs et rois de Saxe .....</b>	<b>85</b>
<b>Annexe 2 : Diplomates français et saxons sous Napoléon.....</b>	<b>88</b>
I – Les ministres saxons des Affaires étrangères de 1806 à 1830 .....	88
II – Les ministres français des Affaires étrangères de 1804 à 1818 .....	88
III – Les plénipotentiaires français en Saxe (Dresde).....	89
IV – Biographie sommaire des plénipotentiaires français en Saxe .....	88
V – Les plénipotentiaires saxons en France (Paris).....	90
<b>Annexe 3 : Instructions de Napoléon et Talleyrand au comte de Lavalette .....</b>	<b>96</b>
<b>Outil lexical.....</b>	<b>101</b>
<b>Chronologie .....</b>	<b>103</b>
<b>Sources.....</b>	<b>107</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>112</b>
<b>Index des noms de personnes .....</b>	<b>117</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>120</b>